



## Table des matières

<u>Procédure négociée directe avec publication préalable</u>	01-11-21
<u>Pouvoir Adjudicateur :</u>	Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
<u>Objet du marché :</u>	Construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10
<u>Lieu d'exécution :</u>	Rue Ransfort 76 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
<u>Numéro de référence :</u>	60060 (marché C2019/160) – RAN0066_001- CDC21.022

### OFFRE

1. Formulaire offre
2. Métré récapitulatif
3. Pouvoirs de signature
4. Attestation de visite

### MOTIFS D'EXCLUSION ET SELECTION QUALITATIVE

1. Certificats d'agrération
2. Capacité technique et professionnelle
3. Casiers judiciaire
4. Attestations ONSS
5. Attestations fiscale
6. Déclaration sur l'honneur

### AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

1. Liste des sous-traitants éventuels
2. Liste du personnel
3. Documents liés à la sécurité
4. Clause sociale
5. Déclaration dumping social
6. Note annexe
7. Avis rectificatif

## OFFRE

1. Formulaire offre
2. Métré récapitulatif
3. Pouvoirs de signature
4. Attestation de visite

PARTIE E  
DOCUMENT D'OFFRE

**POUVOIR ADJUDICATEUR** : Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°60060** relatif à la construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10 sise rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

**1. IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

**Le soussigné** : .....

(Nom, prénoms, qualité/profession, nationalité)

Domicilié à : .....

(pays, localité, rue, n°)

OU

**La société** : .....

(Raison sociale ou dénomination, forme, nationalité)

Siège social : .....

(pays, localité, rue, n°)

N° Banque carrefour : .....

(nom(s), prénom(s), qualité(s))

Représentée par le(s) soussigné(s) : .....

OU

**Les soussignés** :

**La Société 1** : ..... **BALCAEN, Entreprises Générales SRL** .....

(Raison sociale ou dénomination, forme)

Nationalité : ..... **BELGE** .....

Siège : ..... **Boulevard Général Wahis 16 G - B1030 - SCHAERBEEK** .....

(Pays, localité, rue, n°)

N° Banque carrefour : ..... **BE0400.457.174** .....

représentée par le(s) soussigné(s) : ..... **BALFREPHI srl, Représentée par Frédéric BALCAEN, Administrateur** .....

(nom(s), prénoms et qualité(s))

**La Société 2** : ..... **FAKANE SRL** .....

(Raison sociale ou dénomination, forme)

Nationalité : ..... **BELGE** .....

Siège : ..... **BOULEVARD LEOPOLD II, 33 - B1080 MOLENBEEK SAINT JEAN** .....

(Pays, localité, rue, n°)

N° Banque carrefour : ..... **BE0833.089.250** .....

représentée par le(s) soussigné(s) : Farid AZARKAN, Administrateur  
 (nom(s), prénoms et qualité(s))

~~La Société 3~~ : .....  
 (Raison sociale ou dénomination, forme)  
 Nationalité : .....  
 Siège : .....  
 (Pays, localité, rue, n°)  
 N° Banque carrefour : .....  
 représentée par le(s) soussigné(s) : .....  
 (nom(s), prénoms et qualité(s))

~~La Société 4~~ : .....  
 (Raison sociale ou dénomination, forme)  
 Nationalité : .....  
 Siège : .....  
 (Pays, localité, rue, n°)  
 N° Banque carrefour : .....  
 représentée par le(s) soussigné(s) : .....  
 (nom(s), prénoms et qualité(s))

**2. DONNEES RELATIVES AUX PRIX**

**Le(s) soumissionnaire(s) s'engage(nt) à exécuter, conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges précité :**

- **le lot II, moyennant la somme de :**

	HTVA	TVAC
En chiffres	2.346.021,86 €	2.486.783,17 €
En lettres	deux millions trois cent quarante-six mille vingt-et-un euros quatre-vingt-six centimes	deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-trois euros dix-sept centimes

Ordre de préférence du lot:..... II - 1er lot de préférence .....

- **le lot III, moyennant la somme de :**

	HTVA	TVAC
En chiffres	515.530,34 €	546.462,16 €
En lettres	Cinq cent quinze mille cinq cent trente euros trente-quatre centimes	Cinq cent quarante-six mille quatre cent soixante-deux euros seize centimes

Ordre de préférence du lot:..... III - 2ème lot de préférence .....

rabais consenti sur l'ensemble de mes prix unitaires et forfaitaires (à l'exclusion des sommes réservées)	2 % de rabais sur le lot III en cas d'attribution des 2 lots
majoration appliquée sur l'ensemble de mes prix unitaires et forfaitaires (à l'exclusion des sommes réservées)	
rabais consenti sur l'ensemble de mes prix unitaires et forfaitaires (à l'exclusion des sommes réservées) sur tous les lots pour lesquels j'ai remis prix s'ils me sont attribués	

**3. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU (X) SOUSMISSIONNAIRE(S)**

Immatriculation(s) O.N.S.S.	BALCAEN : 024/030115492      FAKANE : 1393472-89
T.V.A. (uniquement en Belgique)	BALCAEN : BE0400.457.174      FAKANE : BE0833.089.250
Le cas échéant, Inscription sur la liste des entrepreneurs agréés	
Numéro de téléphone	BALCAEN : 02/428.95.39      FAKANE : 02/319.66.83
Numéro de fax	NEANT
Adresse e-mail	devis@balcaen.net - info@fakane.be

Les paiements seront valablement opérés par virement:

- au compte des chèques postaux n°.....ouvert au nom de  
.....

- au compte de l'établissement financier n°..... ouvert au nom de  
**N° de compte en formation au nom de l'association momentanée**

**4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOUS-TRAITANTS**

Mes sous-traitants et le montant des travaux sous-traités sont :

Sous-traitants (Dénomination, forme, adresse siège social)	Montant HTVA en €
<b>A définir en exécution</b>	
<b>voir liste sous-traitants en annexe</b>	
<b>Part du marché sous-traitée : 50 %</b>	

Nom des entités éventuelles auxquelles le soumissionnaire fait appel pour la sélection qualitative :

.....  
.....

Part de marché pour laquelle le soumissionnaire fait appel à la capacité de ces entités :

.....  
.....  
.....

**5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS MIS EN ŒUVRE**

Si des produits à fournir et des matériaux à utiliser ne sont pas originaires des Etats membres de la

Communauté européenne, le soumissionnaire est tenu de renseigner :

Le pays d'origine : .....**NEANT**.....

Par pays d'origine, la valeur, droits de douanes non compris, pour laquelle ces produits et matériaux interviennent dans l'offre :

S'il s'agit de produits ou de matériaux à parachever ou à mettre en œuvre sur le territoire des Etats membres de la Communauté européenne, seule la valeur des matières doit être indiquée (1)

## **6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

Les membres de mon personnel sont de nationalité:.....**BELGE+ EU**.....

Fait à **Bruxelles** , le **29.10.2021**

**Signature**: La signature électronique du rapport de dépôt emporte la signature du présent formulaire d'offre (cf document introductif n°2)

---

(1) En l'absence de déclaration, il est entendu qu'aucun produit étranger n'est utilisé dans l'exécution du marché

**DOSSIER 60060 - Ecole n°10**
**démolition et reconstruction du bâtiment sis rue Ransfort 66 en vue d'agrandir et réaménager l'école 10**
**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
<b>PARTIE ARCHITECTURE ET ABORDS</b>									
<b>0</b>			<b>T0 Entreprise / Chantier</b>						
<b>01</b>			<b>Prestations particulières</b>						
01.1			Mission de coordination de sécurité et de santé						
01.4			Plans de sécurité et de santé						
<b>02</b>			<b>Modalités de l'entreprise</b>						
02.1			Obligations de l'entreprise						
02.11			Intégralité de l'offre						
02.12			Cahier des charges de référence						
02.2			Organisation du chantier						
02.21			Coordination de chantier						
02.21.1			Planning des travaux						
02.21.1a			Planning des travaux						
	<u>02.21.1a.01</u>		<u>Planning des travaux</u>						01
	02.21.2		Contrôle						
	02.21.2a		Contrôle						
	<u>02.21.2a.01</u>		<u>Contrôle</u>						02
	02.21.3		Réunions de chantier						
	02.21.3a		Réunions de chantier						
	<u>02.21.3a.01</u>		<u>Réunions de chantier</u>						03
	02.21.4		Contrôles et essais						
	02.21.4a		Contrôles et essais						
	<u>02.21.4a.01</u>		<u>Contrôles et essais</u>						04
	02.24		Chantier en sites occupés						
	02.24.1		Allotissement						
	02.24.1x		Allotissement						
	<u>02.24.1x.01</u>		<u>Allotissement</u>						05
	02.24.2		Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices						
	02.24.2x		Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices						
	<u>02.24.2x.01</u>		<u>Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices</u>						06
	02.24.3		Mise à disposition de locaux temporaires complémentaires						
	02.24.3a		Locations de locaux modulaires ou autres (LOT III)						
	<u>02.24.3a.01</u>		<u>Porte à cabine pour occupants sur site</u>						07
	02.3		Etats des lieux et récolements						
	02.39		Etats des lieux et récolements						
	02.39.1		Etats des lieux et récolements						
	02.39.1a		Etats des lieux et récolements						
	<u>02.39.1a.01</u>		<u>Etats des lieux et récolements</u>						08
	02.4		Matériaux						
	02.42		Approbations / agrégations de matériaux						
	02.42.1		Critères d'acceptabilité						
	02.42.4		Bois provenant de forêts gérées durablement						
	02.5		Documents de chantier						
	02.51		Journal des travaux						
	02.52		Dossiers / documents à fournir par l'exécutant en cours de travaux						
	02.52.1		Plan d'installation de chantier						
	02.52.2		Tableau des déchets						
	02.52.3		Bons de transport						
	02.53		Dossier de clôture						
	02.53.1		Plans As-Built						
	02.53.2		Fiches techniques approuvées						
	02.53.3		Réceptions par les services externes pour le contrôle technique						
	02.53.7		Modes d'emploi						
<b>04</b>			<b>Préparation et aménagement de chantier</b>						
	04.1		Installation de chantier						
	04.19		Installation de chantier						
	04.19.1		Installation de chantier						
	04.19.1a		Installation de chantier						
	<u>04.19.1a.01</u>		<u>Installation de chantier</u>	PG	1,000	fft	216450,00	216450,00	09
	04.2		Préparations du site						
	04.21		Zones de chantier						
	04.21.1		Délimitations de la zone de chantier						
	04.21.1x		Délimitations de la zone de chantier						
	<u>04.21.1x.01</u>		<u>Délimitations de la zone de chantier</u>						10
	04.21.2		Dégagements et nettoyages de la zone						
	04.21.2x		Dégagements et nettoyages de la zone						
	<u>04.21.2x.01</u>		<u>Dégagements et nettoyages de la zone</u>						11
	04.21.3		Implantations des constructions						
	04.21.3x		Implantations des constructions						
	<u>04.21.3x.01</u>		<u>Implantations des constructions</u>						12
	04.21.4		Reconnaissance de l'égouttage existant						
	04.21.4x		Reconnaissance de l'égouttage existant						
	<u>04.21.4x.01</u>		<u>Reconnaissance de l'égouttage</u>						13
	04.3		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	04.39		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						

## LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	04.39.1		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	04.39.1a		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	<u>04.39.1a.01</u>		<u>Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage</u>						14
	04.4		Mesures de protection						
	04.41		Mesures de protection in situ intérieures / extérieures						
	04.41.3		Protections des voiries et des équipements publics						
	04.41.3x		Protections des voiries et des équipements publics						
	<u>04.41.3x.01</u>		<u>Protections des voiries et des équipements publics</u>						15
	04.41.4		Protections des plantations						
	04.41.4x		Protections des plantations						
	<u>04.41.4x.01</u>		<u>Protections des plantations</u>						16
	04.41.5		Protections de l'environnement et préventions des nuisances						
	04.41.5a		Ordre et propreté						
	<u>04.41.5a.01</u>		<u>Ordre et propreté</u>						17
	04.41.5b		Préventions des nuisances sonores						
	<u>04.41.5b.01</u>		<u>Préventions des nuisances sonores</u>						18
	04.41.5c		Préventions des nuisances dues à la poussière						
	<u>04.41.5c.01</u>		<u>Préventions des nuisances dues à la poussière</u>						19
	04.41.6		Protections pour maintien d'activités en sites occupés						
	04.41.6x		Protections pour maintien d'activités en sites occupés						
	<u>04.41.6x.01</u>		<u>Protections pour maintien d'activités en sites occupés</u>						20
	04.5		Equipements de chantier						
	04.51		Raccordements provisoires						
	04.51.1		Raccordements provisoires						
	04.51.1a		Raccordements provisoires - alimentations en électricité						
	<u>04.51.1a.01</u>		<u>Raccordements provisoires - alimentations en électricité</u>						21
	04.51.1b		Raccordements provisoires - alimentations en eau						
	<u>04.51.1b.01</u>		<u>Raccordements provisoires - alimentations en eau</u>						22
	04.51.1c		Raccordements provisoires - évacuations des eaux						
	<u>04.51.1c.01</u>		<u>Raccordements provisoires - évacuations des eaux</u>						23
	04.52		Éclairages de chantier						
	04.53		Balisages et signalisations de chantier						
	04.55		Clôtures / barrières provisoires						
	04.56		Panneaux de chantier						
	04.57		Plaque d'inauguration						
	04.6		Locaux et équipements de chantier						
	04.62		Baraquements de chantier						
	04.62.1		Baraques de chantier pour réunion / bureaux						
	04.62.2		Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires						
	04.62.4		Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes						
	04.62.5		Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construction						
	04.7		Nettoyages de fin de chantier et remises en état						
	<b>06</b>		<b>Travaux de stabilisation et de déconstruction</b>						
	06.2		Déconstructions / démolitions (pour évacuation)						
	06.21		Démolitions de bâtiments entiers						
	06.21.2		Démolitions de bâtiments avec mitoyenneté						
	06.21.2x		Démolitions des bâtiments rue Ransfort 66 et partie arrière donnant sur le passage vers la rue Saint Martin (LOT I)						
	<u>06.21.2x.01</u>		<u>Bâtiment rue Ransfort 66 et annexe</u>						24
	<u>06.21.2x.02</u>		<u>Bâtiment arrière côté rue Saint Martin</u>						25
	06.21.2y		Démolition des bâtiments sanitaires (LOT III)						
	<u>06.21.2y.01</u>		<u>Bâtiment sanitaire primaire à démolir</u>						26
	<u>06.21.2y.02</u>		<u>Bâtiment sanitaire maternelle à démolir</u>						27
	06.21.2z		Démolition des classes préfabriquées (LOT I)						
	<u>06.21.2z.01</u>		<u>Bâtiment des classes préfabriqué à démolir</u>						28
	06.22		Démolitions d'équipements						
	06.22.1		Démolitions d'équipements techniques - fluides						
	06.22.1x		Démolitions des égouttages enterrés						
	<u>06.22.1x.01</u>		<u>Démolition égouttage enterrés (conduits + CV)</u>						29
	06.23		Démolitions d'éléments de fermetures et de finitions						
	06.23.9		Démolitions d'éléments de fermetures et de finitions intérieures et extérieures						
	06.23.9b		Percements ou adaptation de baies						
	<u>06.23.9b.01</u>		<u>Percements de baies</u>	QP	3,000	m <sup>3</sup>	712,18	2136,54	30
	06.23.9c		Démolition de maçonneries et cloisons non portantes						
	<u>06.23.9c.01</u>		<u>démolitions</u>	QP	5,600	m <sup>3</sup>	284,87	1595,27	31
	06.23.9d		Démolition de menuiseries extérieures						
	<u>06.23.9d.02</u>		<u>Châssis bois à démolir et évacuer (sans distinction de dimensions)</u>	QP	4,000	pc	254,35	1017,40	32
	06.23.9e		Démolition des menuiseries intérieures						
	<u>06.23.9e.01</u>		<u>Démolition de blocs portes</u>	QP	2,000	pc	152,60	305,20	33
	06.26		Démolitions d'équipements et ouvrages extérieurs (abords)						
	06.26.1		Démolitions de revêtements de sol extérieurs						
	06.26.1a		Démolitions de revêtements de sol extérieurs						
	<u>06.26.1a.01</u>		<u>Démolitions des revêtements de sol</u>	QP	285,000	m <sup>2</sup>	40,69	11596,65	34
	06.4		Déposes / démontages d'éléments pour récupération, stockage sur chantier et repose ultérieure						
	06.47		Démontages d'équipements et ouvrages extérieurs (abords)						
	06.47.5		Démontages de mobiliers et équipements extérieurs						

## LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	06.47.5x		Démontage de jeux extérieurs						
	06.47.5x.01		Démontage du train	PG	1,000	fft	1526,09	1526,09	35
	<b>07</b>		<b>Déchets: préventions, tris sélectifs sur chantier, stockages, transports et traitements des déchets</b>						
	<b>1</b>		<b>T1 Terrassements / fondations</b>						
	<b>11</b>		<b>Travaux de terrassements et de fouilles</b>						
	11.1		Déblais et travaux connexes						
	11.11		Déblais généraux						
	11.11.2		Déblais ordinaires						
	11.11.2x		Déblais de terres						
	11.11.2x.01		Déblais de terre	PM					36
	11.3		Remblais et travaux connexes						
	11.31		Remblais de terres						
	11.31.1		Remblais de terres						
	11.31.1x		Remblais de terres et de matière premières						
	11.31.1x.01		Remblais de terres et de matière première	PM					37
	11.6		Travaux complémentaires						
	11.61		Boucles de terre						
	11.61.1		Boucles de terre						
	11.61.1a		Boucles de terre						
	11.61.1a.01		Boucle de terre	QP	100,000	m	15,26	1526,00	38
	<b>12</b>		<b>Sous-fondations et fondations directes</b>						
	12.2		Couches de propreté						
	12.21		Couches de propreté en béton						
	12.21.1		Couches de propreté en béton						
	12.21.1c		Couches de propreté en béton maigre						
	12.21.1c.01		Couche de propreté en béton maigre : 5cm	QP	350,000	m <sup>2</sup>	18,31	6408,50	39
	<b>15</b>		<b>Etanchéisations et isolations</b>						
	15.1		Etanchéisations aux matières liquides						
	15.11		Feuilles et membranes d'étanchéité						
	15.11.1		Membranes souples - Membranes						
	15.11.1a		Couches d'étanchéité en membranes / PE						
	15.11.1a.01		Membranes d'étanchéité en PE	PM					40
	15.4		Isolation						
	15.41		Isolation en panneaux						
	15.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	15.41.1b		Isolation en panneaux - polystyrène expansé (EPS / EPS HD) XPS 20 CM						
	15.41.1b.01		Isolant en EPS HD -	QP	112,000	m <sup>2</sup>	48,84	5470,08	41
	15.43		Isolation à projeter						
	15.43.1		Isolation à projeter - matières synthétiques						
	15.43.1b		Isolation à projeter - polyisocyanurate (PIR)						
	15.43.1b.01		Isolant de sol projeté en PIR 6 CM λ 0,025	QP	300,000	m <sup>2</sup>	16,27	4881,00	42
	<b>17</b>		<b>Autres éléments enterrés</b>						
	17.1		Canalisations d'égout						
	17.11		Réseaux d'égouttage extérieurs						
	17.11.1		Réseaux d'égouttage extérieurs par gravité						
	17.11.1f		Canalisations d'égout en matière synthétique / PEHD						
	17.11.1f.03		Canalisation en PVC diam. 110mm	QP	50,000	m	52,91	2645,50	43
	17.11.1f.04		Canalisations en PVC diam. 200mm	QP	50,000	m	68,16	3408,00	44
	17.11.1f.05		Canalisation en PVC diam. 80mm	QP	20,000	m	48,84	976,80	45
	17.2		Drainages et systèmes d'infiltration et de rétention des eaux de pluie						
	17.21		Tuyaux de drainage						
	17.21.1		Tuyaux de drainage enterrés						
	17.21.1h		Tuyaux de drainage en matière synthétique / PVC enrobé de géotextile						
	17.21.1h.01		Tuyaux de drainage en PVC	QP	24,000	m	86,47	2075,28	46
	17.21.1h.02		chambres de curages	QP	2,000	pc	386,60	773,20	47
	17.22		Systèmes de drainage						
	17.22.3		Nappes drainantes						
	17.22.3a		Nappes drainantes - géocomposites de drainage et de filtration						
	17.22.3a.01		Nappes drainantes - géocomposites	QP	112,000	m <sup>2</sup>	66,13	7406,56	48
	17.24		Citernes d'eau de pluie						
	17.24.2		Citernes d'eau de pluie préfabriquées						
	17.24.2a		Citernes d'eau de pluie en béton / préfabriquées (LOT III)						
	17.24.2a.01		Citerne d'eau de pluie 20000L + filtre intégré	POUR MÉMOIRE					
	17.3		Appareils récepteurs						
	17.31		Chambres de visite et de disconnexion						
	17.31.2		Chambres de visite préfabriquées						
	17.31.2a		Chambres de visite en béton préfabriqué						
	17.31.2a.01		Chambre de visite en béton préfabriquées 60x60	QP	4,000	pc	569,74	2278,96	49
	17.31.2x		Adaptation des chambres de visites existantes						
	17.31.2x.01		Adaptation des chambres de visite	QP	2,000	pc	529,04	1058,08	50
	17.31.4		Chambres de disconnexion préfabriquées						
	17.31.4a		Chambres de disconnexion préfabriquées en béton						
	17.31.4a.01		Chambres de disconnexion préfabriquées en béton 60x60	QP	1,000	pc	732,53	732,53	51
	17.32		Appareils récepteurs linéaires						
	17.32.2		Caniveaux préfabriqués						
	17.32.2x		Caniveaux préfabriqué pour passage de techniques						
	17.32.2x.01		Canniveau préfabriques pour passages des techniques	QP	5,300	m	150,58	798,07	52
	17.33		Appareils récepteurs ponctuels						
	17.33.1		Siphons de sol						
	17.33.1d		Siphons de sol en matière synthétique / PVC						
	17.33.1d.01		siphons de sol en PVC	QP	2,000	pc	191,27	382,54	53
	17.4		Systèmes de dispersion et de raccordement à l'égout						
	17.42		Raccordements au réseau public						
	17.42.1		Réseaux égouts publics / mixte						
	17.42.1a		Raccordements aux égouts publics / mixte						
	17.42.1a.01		Raccordement côté rue Ransfort	PG	1,000	fft	7121,74	7121,74	54
	17.42.1a.02		Raccordement côté rue Saint Martin	PG	1,000	fft	7121,74	7121,74	55
	17.6		Raccordements (eau, gaz, électricité, téléphone,...) et citernes de combustibles						
	17.61		Fourreaux						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	17.61.2		Fourreaux en matière synthétique						
	17.61.2a		Fourreaux en PVC						
	17.61.2a.01		Fourreaux en PVC	QP	100,000	m	35,60	3560,00	56
<b>2</b>			<b>T2 Superstructures</b>						
<b>21</b>			<b>Superstructures en maçonnerie</b>						
	21.1		Maçonneries portantes						
	21.12		Maçonneries portantes en blocs						
	21.12.4		Maçonneries portantes en blocs de béton						
	21.12.4c		Maçonneries portantes en blocs de béton creux à maçonner						
	21.12.4c.01		Blocs béton ép. : 19cm	QP	168,600	m <sup>3</sup>	366,26	61751,44	57
	21.12.4c.02		Blocs béton ép. : 14cm	QP	133,400	m <sup>3</sup>	488,35	65145,89	58
	21.36		Éléments particuliers de façades						
	21.36.1		Seuils						
	21.36.1a		Seuils en pierre						
	21.36.1a.01		Seuil en pierre bleue	QP	0,040	m <sup>3</sup>	8647,82	345,91	59
<b>22</b>			<b>Superstructures en béton</b>						
	22.3		Éléments et structures secondaires en béton						
	22.31		escaliers en béton						
	22.31.4		Escaliers préfabriqués en béton architectonique						
	26.31.4c		Escaliers préfabriqués en béton décoratif/ architectonique						
				PM					60
<b>26</b>			<b>Etanchéisation et isolation</b>						
	26.1		Etanchéisation aux matières liquides						
	26.11		Feuilles et membranes d'étanchéité à l'eau						
	26.11.1		Membranes souples - Membranes						
	26.11.1a		Couches d'étanchéité - membranes / PE						
	26.11.1a.01		Couches d'étanchéité - membranes PE	PM					61
	26.11.1e		Couches d'étanchéité - membranes de verre bituminées						
	26.11.1e.01		Couches d'étanchéité - membranes de verre bituminées	QP	113,000	m <sup>2</sup>	33,58	3794,54	62
<b>28</b>			<b>Revêtement de façade en panneaux</b>						
	28.2		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	28.21		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	28.21.1		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	28.21.1b		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton décoratif / architectonique	QP	295,4	m <sup>2</sup>	183,13	54096,60	63
<b>3</b>			<b>T3 Travaux de toiture</b>						
<b>31</b>			<b>Éléments de structure et de support de toiture</b>						
	31.1		Éléments de structure et de support de toiture en béton						
	31.12		Formes de pente						
	31.12.1		Formes de pente liées au ciment						
	31.12.1b		Formes de pente liées au ciment en béton maigre						
	31.12.1b.05		Formés de pente en béton maigre	QP	113,000	m <sup>2</sup>	27,47	3104,11	64
	31.2		Éléments de structure et de support de toiture métallique						
	31.21		Charpentes et éléments de structure métalliques						
				PM					65
<b>32</b>			<b>Etanchéisation et isolation</b>						
	32.2		Etanchéisation aux matières gazeuses						
	32.22		Pare-vapeur et frein-vapeur souples						
	32.22.1		Membranes synthétiques						
	32.22.1b		Pare-vapeur en membrane de polyéthylène (PE)						
	32.22.1b.01		Pare-vapeur en PE	QP	113,000	m <sup>2</sup>	15,26	1724,38	66
	32.4		Isolation						
	32.41		Isolation en panneaux						
	32.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	32.41.1d		Isolation en panneaux - polyuréthane (PUR) 14 CM λ 0,022	QP	768,00	€ m <sup>2</sup>	50,87	39068,16	67
	32.41.2		Isolation en panneaux - matières minérales						
	32.41.2a		Isolation en panneaux - laine minérale (MW)						
	32.41.2a.01		Isolant en laine minérale ép. 24cm	QP	373,000	m <sup>2</sup>	48,84	18217,32	68
	32.41.2a.02		Isolant laine minérale ép. 12cm	QP	37,800	m <sup>2</sup>	40,69	1538,08	69
<b>33</b>			<b>Récoltes et évacuations des eaux de toiture</b>						
	33.1		Revêtements d'étanchéité pour chéneaux						
	33.11		Revêtements d'étanchéité pour chéneaux						
	33.11.1		Revêtements d'étanchéité métalliques						
	33.11.1a		Etanchéités pour chéneaux en feuilles de zinc						
	33.11.1a.01		Chéneaux en zinc	QP	23,000	m	223,82	5147,86	70
	33.11.2		Revêtements d'étanchéité en matières bitumineuses						
	33.11.2b		Etanchéités pour chéneaux en bitume plastomérisé (APP)						
	33.11.2b.01		Chéneaux en APP	PM					71
	33.3		Descentes et souches pluviales						
	33.31		Descentes pluviales métalliques						
	33.31.1		Descentes pluviales en zinc						
	33.31.1a		Descentes pluviales rondes en zinc						
	33.31.1a.01		Descentes pluviales en zinc	QP	20,000	m	94,62	1892,40	72
	33.33		Souches pluviales métalliques						
	33.33.1		Souches pluviales en fonte traitée						
	33.33.1a		Souches pluviales rondes en fonte traitée						
	33.33.1a.01		Souches pluviales en fonte traitée	QP	2,000	pc	152,60	305,20	73
	33.4		Éléments particuliers pour la récolte et l'évacuation des eaux de toiture						
	33.42		Trop-pleins						
	33.42.1		Trop-pleins métalliques						
	33.42.1a		Trop-pleins métalliques pour eaux de toiture						
	33.42.1a.01		Trop pleins métalliques	QP	8,000	pc	81,40	651,20	74
	33.43		Avaloirs de toitures et tubulures						
	33.43.1		Avaloirs de toitures et tubulures métalliques						
	33.43.1x		Avaloirs de toitures en matière synthétique						
	33.43.1x.01		Avaloirs et raccords de DEP de toiture en PEHD	QP	4,000	pc	183,13	732,52	75
<b>34</b>			<b>Couvertures de toiture - Etanchéité</b>						
	34.1		Couvertures						
	34.13		Couvertures en toles et plaques						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	34.13.3		Toles et plaques en matieres synthétiques						
	34.13.3c		Toles et plaques compartimentées en matieres synthétiques						
				QP	351,000	m²	152,60	53562,60	76
	34.14		Couvertures en feuilles et bandes métalliques						
	34.14.1		Couvertures métalliques à joint debout						
	34.14.1a		Couvertures en zinc à joints debout						
				QP	260,000	m²	178,04	46290,40	77
	34.2		Etanchéités						
	34.21		Membranes bitumineuses						
	34.21.2		Etanchéité monocouche et multicouche en membranes de bitume plastomère						
	34.21.2f		Etanchéité multicouche en bitume plastomère - pose en adhérence totale (T)						
	34.21.2f.01		<u>Etanchéité bitumineuse</u>	QP	113,000	m²	59,00	6667,00	78
	34.3		Toitures végétalisées						
	34.31		Toitures extensives						
	34.31.4		Systèmes préfabriqués (bacs pour toitures extensives plates et en pente)						
	34.31.4a		Systèmes préfabriqués (bacs pour toitures extensives plates et en pente)						
	34.31.4a.01		<u>Bacs de plantations extensive</u>	QP	60,000	m²	132,26	7935,60	79
	34.4		Protections						
	34.41		Lestage (protections lourdes)						
	34.41.1		Graviers						
	34.41.1a		Graviers de lestage						
	34.41.1a.01		<u>Graviers de lestage</u>	QP	53,000	m²	34,60	1833,80	80
	<b>35</b>		<b>Ouvrages de raccords et finitions</b>						
	35.1		Raccords de toiture						
	35.14		Raccords de rive						
	35.14.2		Raccords de rive par éléments rigides						
	35.14.2x		Profilés de rive en aluminium						
	35.14.2x.01		<u>Rives en aluminium</u>	QP	63,000	m	81,40	5128,20	81
	35.15		Solins et bandes de raccords						
	35.15.1		Solins						
	35.15.1e		Solins en aluminium						
	35.15.1e.01		<u>Solin en aluminium</u>	QP	32,000	m	86,47	2767,04	82
	35.4		Pénétration en toiture et socles						
	35.41		Pénétration en toiture et socles						
	35.41.1		Pénétration en toiture et socles						
	35.41.1x		Sortie de technique en toiture						
	35.41.1x.01		<u>Passage en attente dans toiture plate</u>	QP	3,000	pc	244,18	732,54	83
	<b>36</b>		<b>Ouvertures de toiture</b>						
	36.5		Coupoles et puits de lumières						
	36.51		Coupoles						
	36.51.1		Coupoles/systèmes						
	36.11.1a		<u>Coupoles en acrylique</u>	QP	1,000	pc	1222,65	1222,65	84
	36.11.1b		<u>Coupoles exutoires de fumée</u>	QP	2,000	pc	3459,13	6918,26	85
	<b>37</b>		<b>Equipements, protections, ornements et accessoires</b>						
	37.2		Equipements de protection collective ou individuelle (EPC/EPI) permanents						
	37.23		Lignes de vie						
	37.23.1		Lignes de vie						
	37.23.1a		Lignes de vie en toiture						
	37.23.1a.01		<u>Ligne de vie + potelet</u>	QP	30,000	m	356,09	10682,70	86
	<b>4</b>		<b>T4 Fermetures / Finitions extérieures</b>						
	<b>41</b>		<b>Menuiseries extérieures</b>						
	41.1		Fenêtres et portes-fenêtres						
	41.12		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium						
	41.12.2		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium avec coupure thermique						
	41.12.2a		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium avec coupure thermique						
	41.12.2a.01		<u>Châssis alu - Type 1</u>	QP	2,000	pc	414,65	829,30	87
	41.12.2a.02		<u>Châssis alu - Type 2</u>	QP	3,000	pc	3995,46	11986,38	88
	41.12.2a.03		<u>Châssis alu - Type 3</u>	QP	4,000	pc	2730,76	10923,04	89
	41.12.2a.04		<u>Châssis alu - Type 4</u>	QP	1,000	pc	5027,78	5027,78	90
	41.12.2a.05		<u>Châssis alu - Type 5</u>	QP	8,000	pc	2227,57	17820,56	91
	41.12.2a.06		<u>Châssis alu - Type 6</u>	QP	2,000	pc	4003,90	8007,80	92
	41.12.2a.07		<u>Châssis alu - Type 7</u>	QP	2,000	pc	2905,85	5811,70	93
	41.12.2a.08		<u>Châssis alu - Type 8</u>	QP	2,000	pc	1341,00	2682,00	94
	41.12.2a.09		<u>Châssis alu - Type 9</u>	QP	1,000	pc	762,01	762,01	95
	41.12.2a.10		<u>Châssis alu - Type 10</u>	QP	4,000	pc	1267,49	5069,96	96
	41.2		Portes d'entrée						
	41.22		Portes d'entrée en aluminium						
	41.22.2		Portes d'entrée en aluminium avec coupure thermique						
	41.22.2a		Portes d'entrée en aluminium avec coupure thermique						
	41.22.2a.01		<u>Ensemble porte en alu Type 1</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	97
	41.22.2a.02		<u>Ensemble porte en alu Type 2</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	98
	41.22.2a.03		<u>Ensemble porte en alu Type 3</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	99
	41.22.2a.04		<u>Ensemble porte en alu Type 4</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	100
	41.22.2a.05		<u>Ensemble porte en alu Type 5</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	101
	41.22.2a.06		<u>Ensemble porte en alu Type 6</u>	QP	1,000	pc	2133,04	2133,04	102
	41.22.2a.07		<u>Ensemble porte en alu Type 7</u>						103
	41.22.2a.08		<u>Ensemble porte en alu Type 8</u>						104
	41.22.2a.09		<u>Ensemble porte en alu Type 9</u>						105
	41.22.2a.10		<u>Ensemble porte en alu Type 10</u>						106
	41.22.2a.11		<u>Ensemble porte en alu Type 11</u>	QP	1,000	pc	2264,57	2264,57	107
	41.22.2a.12		<u>Ensemble porte en alu Type 12</u>	QP	1,000	pc	4095,00	4095,00	108
	41.7		Eléments particuliers / accessoires / signalétique						
	41.71		Seuils						
	41.71.1		Seuils intégrés au système de châssis						
	41.71.1b		Seuils intégrés au système de châssis en aluminium						
	41.71.1b.01		<u>Seuils en aluminium</u>	PM					109
	41.72		Quincailleries						
	41.72.1		Charnières et paumelles						
	41.72.1a		Charnières et paumelles						
	41.72.1a.01		<u>Charnières et paumelles</u>	PM					110

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	41.72.2		Serrures						
	41.72.2a		Serrures						
	<u>41.72.2a.01</u>		<u>Serrures</u>	PM					111
	41.72.3		Poignées						
	41.72.3a		Poignées						
	<u>41.72.3a.01</u>		<u>Poignées et tirants</u>	PM					112
	41.72.4		Systèmes d'ouverture et de fermeture						
	41.72.4d		Ferme-portes						
	<u>41.72.4d.01</u>		<u>Ferme-portes</u>	PM					113
	41.72.4e		Dispositifs d'arrêt de porte						
	<u>41.72.4e.01</u>		<u>Dispositifs d'arrêt de porte</u>	PM					114
	<b>42</b>		<b>Vitrages extérieurs et éléments de remplissage</b>						
	42.2		Vitrages multiples						
	42.22		Vitrages multiples - Gaz						
	42.22.1		Vitrages doubles - Gaz						
	42.22.1a		Vitrages doubles - Gaz						
	<u>42.22.1a.01</u>		<u>Vitrages doubles - gaz</u>	PM					115
	<b>43</b>		<b>Revêtements de façade</b>						
	43.2		Revêtements de façade rigides fixés mécaniquement						
	43.27		Revêtement de façade rigide fixés mécaniquement - feuilles / bandes métalliques						
	43.27.1		Revêtement de façade rigides fixés mécaniquement - feuilles métalliques						
	<u>43.27.1b</u>		<u>Revêtement de façade rigides fixés mécaniquement - feuilles en zinc</u>	QP	382,400	m <sup>2</sup>	183,13	70028,91	116
	<b>44</b>		<b>Etanchéisation et isolation des parois extérieures</b>						
	44.4		Isolation						
	44.41		Isolation en panneaux						
	44.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	<u>44.41.1d</u>		<u>Isolation en panneaux - polyuréthane (PUR)</u>	PM					117
	<b>5</b>		<b>T5 Fermetures / Finitions intérieures</b>						
	<b>51</b>		<b>Parois légères et finitions des murs intérieurs</b>						
	51.1		Cloisons fixes légères de séparation (Rem.: le type d'ossature est explicité à l'article)						
	51.11		Cloison fixe légère creuse						
	51.11.1		Parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	51.11.1a		Cloisons creuses / parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>51.11.1a.01</u>		<u>Cloisons en plaques de plâtre</u>	QP	121,000	m <sup>2</sup>	72,54	8777,34	118
	51.19		Cloison de séparation pour sanitaires et vestiaires						
	51.19.1		Cloisons en panneaux						
	51.19.1a		Cloisons en panneaux synthétiques massifs						
	<u>51.19.1a.01</u>		<u>Cloisons blocs sanitaires</u>	QP	36,000	m <sup>2</sup>	105,30	3790,80	119
	51.19.1b		Cloisons en panneaux synthétiques massifs						
	<u>51.19.1b.01</u>		<u>Cabine wc maternelles</u>	QP	4,000	m <sup>2</sup>	105,30	421,20	120
	51.2		Cloisons fixes légères de doublage (et lambris)						
	51.21		Cloison fixe légère de doublage (et lambris) sur ossature						
	51.21.1		Parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	51.21.1a		Cloisons de doublage sur ossature / parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>51.21.1a.01</u>		<u>Cloisons de doublage en plaques de plâtre</u>	QP	120,000	m <sup>2</sup>	72,54	8704,80	121
	51.21.3		Parement en plaques/panneaux à base de bois						
	51.21.3a		Cloisons de doublage sur ossature / parement en bois massif						
	<u>51.21.3a.01</u>		<u>Contre-cloison en MDF plein : H = 130cm</u>	QP	52,000	m <sup>2</sup>	67,86	3528,72	122
	<u>51.21.3a.02</u>		<u>Contre-cloison en MDF perforé : H = 130cm</u>	QP	52,000	m <sup>2</sup>	67,86	3528,72	123
	51.5		Revêtements intérieurs enduits						
	51.54		Enduit à base de plâtre						
	51.54.1		Enduit à base de plâtre en 1 couche (± 10 mm)						
	51.54.1a		Enduit à base de plâtre en 1 couche, prédosé à sec / prêt à l'emploi						
	<u>51.54.1a.01</u>		<u>Enduits sur nouveaux murs</u>	QP	2035,000	m <sup>2</sup>	14,04	28571,40	124
	51.6		Autres revêtements intérieurs (collés, scellés ou fixés mécaniquement)						
	51.61		Revêtements muraux en carreaux en céramique						
	51.61.1		Revêtement muraux en carreaux en céramique						
	51.61.1a		Revêtement muraux en carreaux en céramique						
	<u>51.61.1a.01</u>		<u>Revêtement muraux en carreaux de céramiques 20x20 - H=200cm</u>	QP	231,000	m <sup>2</sup>	70,20	16216,20	125
	<b>53</b>		<b>Chapes et revêtements de sols intérieurs</b>						
	53.2		Chapes						
	53.23		Chapes flottantes						
	53.23.1		Chapes flottantes à base de ciment						
	<u>53.23.1a</u>		<u>Chapes flottantes à base de ciment</u>	QP	282,000	m <sup>2</sup>	19,31	5445,42	126
	53.3		Sols de type industriel						
	53.31		Sols de type industriel à base de ciment						
	53.31.1		Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis						
	53.31.1a		Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis						
	<u>53.31.1a.01</u>		<u>Sol en béton lissé ép. 10cm</u>	QP	644,000	m <sup>2</sup>	52,65	33906,60	127
	<u>53.31.1a.02</u>		<u>Supplément pour traitement epoxyque contre les graisses</u>	QP	103,200	m <sup>2</sup>	29,25	3018,60	128
	53.5		Revêtements de sols intérieurs						
	53.55		Revêtements de sols souples						
	53.55.3		Revêtements de sols souples plastiques et synthétiques (lino, PVC, ...)						
	<u>53.55.3a</u>		<u>Revêtements de sols souples plastiques et synthétiques - Linoleum</u>	QP	282,000	m <sup>2</sup>	42,71	12044,22	129
	53.6		Eléments particuliers et finitions						
	53.61		Plinthes						
	53.61.4		Plinthes en bois						
	53.61.4a		Plinthes en bois massif						
	<u>53.61.4a.01</u>		<u>Plinthe en MDF 10cm</u>	QP	440,000	m	9,95	4378,00	130
	53.62		Entre-portes						
	53.62.5		Entre-porte métallique						
	53.62.5c		Entre-porte métallique, en aluminium						
	<u>53.62.5c.01</u>		<u>Entre-porte métallique en aluminium</u>	PM					131
	<b>54</b>		<b>Faux-plafonds et finition des plafonds intérieurs</b>						
	54.2		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	54.21		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux						
	54.21.1		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux à base de plâtre						
	54.21.1a		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>54.21.1a.01</u>		<u>Faux plafonds en plaques de plâtres RF 30'</u>	QP	95,000	m <sup>2</sup>	99,45	9447,75	132
	54.3		Plafonds suspendus						
	54.31		Plafonds suspendus - systèmes à lames / plaques / panneaux						
	54.31.1		Plafonds suspendus - parement en lames / plaques / panneaux à base de plâtre						
	<u>54.31.1a</u>		<u>Plafonds suspendus - parement en lames / plaques / panneaux à base de plâtre</u>	QP	521,000	m <sup>2</sup>	69,03	35964,63	133
	<b>55</b>		<b>Menuiseries intérieures</b>						
	55.1		Fenêtres intérieures						
	55.2		Portes intérieures						
	55.21		Portes intérieures en bois						
	55.21.1		Portes intérieures en bois massif ou lamellé-collé						
	55.21.1x		Portes intérieures en bois massif + finitions stratifiée						
	<u>55.21.1x.01</u>		<u>Portes intérieures simple en bois</u>	QP	7,000	pc	444,60	3112,20	134
	<u>55.21.1x.02</u>		<u>Portes intérieures simple en bois RF 30</u>	QP	13,000	pc	918,45	11939,85	135
	<u>55.21.1x.03</u>		<u>Portes intérieures simple coulissantes</u>	QP	2,000	pc	643,50	1287,00	136
	<u>55.21.1x.04</u>		<u>Portes intérieures coulissantes cintrées</u>	QP	4,000	pc	2691,00	10764,00	137
	<u>55.21.1x.05</u>		<u>Porte double en bois</u>	QP	1,000	pc	1872,00	1872,00	138
	<u>55.21.1x.06</u>		<u>Porte double en bois RF 30</u>	QP	9,000	pc	2340,00	21060,00	139
	55.6		Éléments particuliers et accessoires						
	55.61		Tablettes (de fenêtres et autres)						
	55.61.1		Tablettes (de fenêtres et autres) en bois						
	55.61.1c		Tablettes (de fenêtres et autres) en panneau de bois et dérivés de bois						
	<u>55.61.1c.01</u>		<u>Tablettes en MDF 18mm</u>	QP	36,800	m	76,05	2798,64	140
	55.62		Quincaillerie complémentaire ou particulière						
	55.62.1		Charnières et paumelles						
	55.62.1a		Charnières et paumelles						
	<u>55.62.1a.01</u>		<u>Charnières et paumelles</u>	PM					141
	55.62.2		Serrures de portes						
	55.62.2a		Serrures de portes						
	<u>55.62.2a.01</u>		<u>Serrures de portes</u>	PM					142
	55.62.3		Poignées de portes						
	55.62.3a		Poignées de portes						
	<u>55.62.3a.01</u>		<u>Poignées de portes</u>	PM					143
	55.62.5		Système de fermeture						
	55.62.5a		Système de fermeture mécanique						
	<u>55.62.5a.01</u>		<u>Système de fermeture mécanique</u>	PM					144
	58.9		Pictogrammes et signalisation						
	58.91		Pictogrammes en polypropylène						
	58.91.1		Pictogrammes en polypropylène						
	58.91.1a		Pictogrammes en polypropylène						
	<u>58.91.1a.01</u>		<u>Le prix unitaire comprend la fourniture et la pose des pictogrammes, y compris le système d'accroche.</u>	QP	16,000	pc	58,50	936,00	145
	<b>8</b>		<b>T8 Travaux de peinture / Traitements de surface</b>						
	<b>81</b>		<b>Travaux de peinture et de traitement intérieurs</b>						
	81.1		Peintures intérieures sur subjectiles minéraux poreux (béton, blocs de béton, terre cuite, enduits, plaques de plâtre)						
	81.11		Préparations intérieures de surface (murs et plafonds)						
	81.11.1		Nettoyage / dégraissage / égrenage / ponçage						
	81.11.1a		Nettoyage intérieur des murs et plafonds minéraux						
	<u>81.11.1a.01</u>		<u>Nettoyage intérieur des murs et plafonds minéraux</u>	PM					146
	81.11.5		Primaires (couches de fond)						
	81.11.5a		Régulateurs intérieurs d'absorption sur murs et plafonds minéraux						
	<u>81.11.5a.01</u>		<u>Peinture : couche de fond</u>	PM					147
	81.12		Finitions / décorations intérieures des parois (murs et plafonds)						
	81.12.2		Peintures intérieures en phase aqueuse						
	81.12.2a		Peintures intérieures en phase aqueuse sur murs et plafonds minéraux						
	<u>81.12.2a.01</u>		<u>Peinture sur plafonds</u>	QP	616,000	m <sup>2</sup>	12,29	7570,64	148
	<u>81.12.2a.02</u>		<u>Peinture sur murs</u>	QP	2035,000	m <sup>2</sup>	12,29	25010,15	149
	81.2		Peintures intérieures sur subjectiles en bois et dérivés du bois (feuillus, résineux, bois exotiques, panneaux)						
	81.21		Préparations intérieures de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	81.21.1		Nettoyage / dégraissage						
	81.21.1a		Nettoyage intérieur de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	<u>81.21.1a.01</u>		<u>Nettoyage intérieur de surface en bois</u>	PM					150
	81.21.4		Masticage / resserrage, ponçage						
	81.21.4a		Masticage / resserrage intérieur de surface en bois (châssis, portes, angles rentrants)						
	<u>81.21.4a.01</u>		<u>Masticage / resserrage intérieur de surface en bois</u>	PM					151
	81.21.6		Primaires ou primaires isolants						
	81.21.6a		Primaires intérieurs sur surfaces en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	<u>81.21.6a.01</u>		<u>Primaires intérieurs sur surfaces en bois</u>	PM					152
	81.22		Finitions / décorations intérieures de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	81.22.1		Finitions / Décorations intérieures en phase aqueuse						
	81.22.1a		Peintures intérieures en phase aqueuse sur surfaces en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	<u>81.22.1a.01</u>		<u>Peinture sur cloisons MDF</u>	QP	104,000	m <sup>2</sup>	12,29	1278,16	153
	<u>81.22.1a.02</u>		<u>Peintures sur tablettes de fenêtres</u>	PM					154
	<u>81.22.1a.03</u>		<u>peinture sur plinthes</u>	PM					155
	<b>9</b>		<b>T9 Abords</b>						
	<b>91</b>		<b>Terrassements, sous-fondations et fondations pour aménagements des abords</b>						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
91.1			Déblais, remblai pour aménagements des abords						
91.11			Déblais localisés						
91.11.1			Déblais localisés						
91.11.1a			Déblais localisés pour fond de coffre						
POUR MÉMOIRE									
91.4			Fondations						
91.44			Fondation en béton maigre poreux						
91.44.1			Fondation en béton maigre poreux						
91.44.1a			Fondation en béton maigre poreux						
91.44.1a.01			Fondation en béton maigre poreux - 20cm	QP	267,000	m2	35,60	9505,20	156
92			<b>Drainage et égouttage</b>						
92.1			Appareils récepteurs linéaires						
92.11			Appareils récepteurs linéaires						
92.11.2			Caniveaux préfabriqués						
92.11.2c			Caniveaux préfabriqués en béton de polyester						
92.11.2c.01			Caniveaux préfabriqués en béton de polyester	QP	26,000	m	162,78	4232,28	157
93			<b>Revêtements de sol extérieurs</b>						
93.1			Revêtements de sol extérieurs						
93.14			Revêtement en matière synthétique						
93.14.3			Revêtement EPDM						
93.14.3x			Revêtement en EPDM granulés en caoutchouc drainant						
93.14.3x.01			Revêtement de sol en EPDM	QP	267,000	m <sup>2</sup>	91,56	24446,52	158
93.15			Revêtement en bois						
93.15.1			Planches en bois						
93.15.1b			Planches en bois sur structure	QP	118,000	m2	111,91	13205,38	159
93.18			Revêtement en caillebotis métalliques						
93.18.1			Caillebotis						
93.18.1a			Caillebotis ajourés	QP	23,000	m2	223,82	5147,86	160
93.18.1b			Caillebotis pour pose de bois	QP	118,000	m2	234,00	27612,00	161
93.2			Éléments linéaires extérieurs						
93.9			Éléments préfabriqués						
93.91			Éléments préfabriqués en béton						
93.91.1			Escaliers en béton						
93.91.1a			Escalies en béton préfabriqués (LOT III)						
93.91.1a.01			Escalier extérieur en béton préfabriqué						162
POUR MÉMOIRE									
95			<b>Petits ouvrages d'art et clôtures</b>						
95.5			Éléments de clôture						
95.59			Gardes-corps et mains-courantes						
95.59.1			Gardes-corps et main-courantes en aluminium						
95.59.1a			Gardes-corps en aluminium						
95.59.1a.01			Pose des gardes-corps	QP	51,000	m	386,60	19716,60	163
95.59.1b			Main-courantes en aluminium						
95.59.1b.01			Main courante en aluminium	QP	27,000	m	172,96	4669,92	164
<b>TOTAL ARCHITECTURE ET ABORDS - HTVA :</b>								<b>1226524,19</b>	
<b>PARTIE STABILITE</b>									
1			<b>ESSAIS DE SOL</b>						
1.1			Essai de sol	FFT	1,000		712,18	712,18	165
2			<b>TERRASSEMENTS</b>						
2.1			Fouilles pour assiette	QP	250,000	m3	36,62	9155,00	166
2.2			Fouilles pour fondations	QP	84,000	m3	45,78	3845,52	167
2.3			Éléments rocheux	QP	10,000	m3	122,09	1220,90	168
3			<b>REMBLAIS</b>						
3.1			Sable stabilisé	QP	44,000	m3	66,13	2909,72	169
3.2			Granulat de verre expansé	QP	180,000	m3	223,82	40287,60	170
3.3			Reprises en sous œuvre et rempiètements	QP	30,000	m3	1648,18	49445,40	171
4			<b>BÉTON POUR BÉTON NON-ARMÉ</b>						
4.1			Bêche de mise hors gel (y compris coffrage)	QP	3,000	m3	264,53	793,59	172
5			<b>BÉTON POUR BÉTON ARMÉ</b>						
5.1			Radier (y compris coffrages et membrane anticapillaire)						
5.1.1			Béton	QP	89,400	m3	210,60	18827,64	173
5.2			Semelles filantes						
5.2.1			Béton	QP	15,400	m3	198,40	3055,36	174
5.2.2			Coffrage	QP	50,400	m2	40,69	2050,78	175
5.3			Voiles						
5.3.1			Béton	QP	115,600	m3	198,40	22935,04	176
5.3.2			Coffrage	QP	1156,000	m2	51,89	59984,84	177
5.4			Escaliers						
5.3.3			Béton	QP	40,230	m3	254,35	10232,50	178
5.3.4			Coffrage	QP	320,000	m2	86,58	27705,60	179
6			<b>ARMATURES POUR BÉTON ARMÉ</b>						
6.1			Radier (y compris coffrages et membrane anticapillaire)	QP	8000,000	kg	2,45	19600,00	180
6.2			Semelles filantes	QP	1500,000	kg	2,45	3675,00	181
6.3			Voiles	QP	10350,000	kg	2,45	25357,50	182
6.4			Escaliers	QP	4800,000	kg	2,45	11760,00	183
7			<b>PLANCHERS-HOURDIS</b>						
7.1			Hourdis précontraints 15cm + 5cm chape de compression	QP	582,000	m2	93,60	54475,20	184
8			<b>PROFILÉS MÉTALLIQUES</b>						
8.1			Profilés métalliques (y compris assemblages)	QP	12682,000	kg	3,56	45147,92	185
9			<b>BOIS</b>						
9.1			Charpente	QP	17,850	m3	2238,26	39952,94	186
10			<b>MAÇONNERIES PORTANTES</b>	PM	Compris partie ARC				
<b>TOTAL STABILITE - HTVA :</b>								<b>453130,23</b>	
6			<b>T6 HVAC - sanitaires CCTB 01.07</b>						
61			<b>Ventilation CCTB 01.02</b>						
61.			<b>Ventilation - installation CCTB 01.04</b>						
61.			<b>Systèmes CCTB 01.02</b>						
61.			<b>Descriptifs - ventilation des bâtiments non résidentiels CCTB 01.04</b>						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	11.		Ventilation des bâtiments non résidentiels - installation - aperçu général CCTB 01.02	PM					
	<b>61.</b>		<b>Tests CCTB 01.04</b>						
	<b>61.</b>		<b>Tests d'étanchéité à l'air des conduits aérauliques CCTB 01.02</b>						
	12.		Ventilation - installation - tests d'étanchéité à l'air des conduits aérauliques CCTB 01.02	PM					
	<b>61.</b>		<b>Mesurages des débits d'air CCTB 01.04</b>						
	12.		Ventilation - installation - mesurages des débits d'air CCTB 01.02	PM					
	<b>61.</b>		<b>Protection incendie CCTB 01.07</b>						
	<b>61.</b>		<b>Ventilation - production CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Equipements - systèmes CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Clapet de ventilation motorisé pour gaine d'ascenseur</b>	QF	1	fft	1996,49	1996,49	
	<b>61.</b>		<b>Centrale de traitement d'air</b>						
	21.		GP/GE 5500 m³/h	QF	1	pc	26114,04	26114,04	
	21.		GP/GE 2200 m³/h	QF	1	pc	21097,52	21097,52	
	<b>61.</b>		<b>Equipements - ventilateurs CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Caissons de traitement d'air CCTB 01.02</b>						
	22.		Bouton d'arrêt des ventilateurs	QF	4	pc	214,18	856,72	
	<b>61.</b>		<b>Ventilation - distribution CCTB 01.04</b>						
	<b>61.</b>		<b>Distribution - conduits aérauliques, silencieux, clapets de réglage et filtres CCTB 01.04</b>						
	<b>61.</b>		<b>Conduits aérauliques - aluminium CCTB 01.02</b>						
	31.		Ventilation - distribution - conduits aérauliques flexibles CCTB 01.02	PM					
	<b>61.</b>		<b>Conduits aérauliques - acier galvanisé CCTB 01.02</b>						
	31.		Ventilation - distribution - conduits aérauliques rigides de section rectangulaire CCTB 01.02	QP	410,9	m²	117,68	48354,71	
	31.		Ventilation - distribution - conduits aérauliques rigides de section circulaire CCTB 01.02						
	31.		Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 125	QP	64,4	m	58,01	3735,84	
	31.		Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 160	QP	11,2	m	64,76	725,31	
	31.		Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 200	QP	27,63	m	78,98	2182,22	
	31.		Ventilation - distribution - conduits aérauliques rigides microperforés	QP		m			
	31.		Conduits aérauliques rigides microperforés - Diamètre 400	QP	31	m	120,46	3734,26	
	31.		aérauliques	QP	67	m	117,11	7846,37	
	31.		Conduits aérauliques rigides microperforés - Diamètre 250	QP	18	m	103,08	1855,44	
	31.		Conduits aérauliques rigides microperforés - Diamètre 160	QP	29	m	98,23	2848,67	
	<b>61.</b>		<b>Conduits aérauliques - calorifuges CCTB 01.02</b>						
	31.		Calorifuge des gaines de ventilation rectangulaires						
	31.		Calorifuge des gaines de ventilation extérieures rectangulaires	QP	151,2	m²	55,28	8358,34	
	<b>61.</b>		<b>Atténuateurs de bruit (Silencieux) CCTB 01.02</b>						
	31.		Ventilation - distribution - atténuateurs de bruits (silencieux) à baffles	QF	6	pc	560,72	3364,32	
	<b>61.</b>		<b>Autres</b>						
	31.		Perçements	PG	1	fft	3948,75	3948,75	
	<b>61.</b>		<b>Distribution - unités terminales CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Bouches de pulsion d'air (alimentation / insufflation) CCTB 01.04</b>						
	32.		Bouches de pulsion sur gaine circulaire						
	32.		Grilles sur gaine circulaire - 20m³/h	QP	6	pc	66,30	397,80	
	32.		Grilles sur gaine circulaire - 240m³/h	QP	1	pc	90,53	90,53	
	<b>61.</b>		<b>Bouches de reprise d'air (extraction) CCTB 01.04</b>						
	32.		Bouches de reprise d'air sur gaine circulaire						
	32.		Grilles sur gaine circulaire - 20m³/h	QP	6	pc	66,30	397,80	
	32.		Grilles sur gaine circulaire - 30m³/h	QP	4	pc	66,30	265,20	
	32.		Bouches de reprise d'air murales						
	32.		30m³/h	QP	7	pc	142,06	994,42	
	<b>61.</b>		<b>Prises d'air neuf CCTB 01.02</b>						
	32.		Ventilation - distribution - prises d'air neuf en toiture CCTB 01.02	QF	1	pc	623,90	623,90	
	<b>61.</b>		<b>Rejets d'air vicié CCTB 01.02</b>						
	32.		Ventilation - distribution - rejets d'air vicié muraux CCTB 01.02	QF	1	pc	481,75	481,75	
	<b>61.</b>		<b>Ventilation - régulation CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Régulation CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Régulation - équipements CCTB 01.07</b>						
	41.		Ventilation - régulation C1 - système constant CCTB 01.02	PM					
	<b>61.</b>		<b>Ventilation - dispositifs de transfert d'air CCTB 01.04</b>						
	<b>61.</b>		<b>Dispositifs de transfert d'air CCTB 01.02</b>						
	<b>61.</b>		<b>Dispositifs de transfert d'air montés en intérieur CCTB 01.04</b>						
	51.		Ventilation - dispositifs de transfert d'air - ouvertures de transfert (OT) CCTB 01.02						
	51.		30m³/h	QP	1	pc	80,96	80,96	
	51.		60m³/h	QP	1	pc	86,86	86,86	
	51.		90m³/h	QP	1	pc	102,13	102,13	
	51.		150m³/h	QP	1	pc	111,09	111,09	
	<b>63.</b>		<b>Chaleur CCTB 01.02</b>						
	<b>63.</b>		<b>Chaleur - installation CCTB 01.04</b>						
	<b>63.</b>		<b>Systèmes CCTB 01.02</b>	PM					
	<b>63.</b>		<b>Chaleur - production CCTB 01.04</b>						
	<b>63.</b>		<b>Production à partir de pompes à chaleur (PAC) - équipements CCTB 01.04</b>						
	<b>63.</b>		<b>Pompes à chaleur air / eau CCTB 01.02</b>						
	26.		Chaleur - production - pompes à chaleur air / eau CCTB 01.02	QF	1	pc	20021,74	20021,74	
	<b>63.</b>		<b>Chaleur - distribution et émission CCTB 01.04</b>						
	<b>63.</b>		<b>Equipements - conduites et accessoires CCTB 01.04</b>						
	<b>63.</b>		<b>Conduites &amp; accessoires - tuyaux CCTB 01.02</b>						
	31.		Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires- tuyaux / acier CCTB 01.05						
	31.		DN15	QP	173	m	44,75	7741,75	
	31.		DN20	QP	305	m	51,70	15768,50	
	31.		DN25	QP	102	m	58,99	6016,98	
	31.		DN32	QP	137	m	65,22	8935,14	
	31.		DN50	QP	141	m	72,12	10168,92	
	<b>63.</b>		<b>Conduites &amp; accessoires - collecteurs CCTB 01.02</b>						
	31.		Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - collecteurs CCTB 01.02						
	31.		Collecteur de production - DN50 - 3 circuits	QF	1	fft	995,09	995,09	
	<b>63.</b>		<b>Conduites &amp; accessoires - calorifugeages des conduites CCTB 01.02</b>						
	31.		Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - calorifugeage des conduites CCTB 01.04						
	31.		Conduites intérieures						

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
31.	DN25			QP	46	m	31,59	1453,14	
31.	DN32			QP	97	m	35,54	3447,38	
31.	DN50			QP	141	m	42,65	6013,65	
31.	Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - calorifugeage des accessoires			PG	1	fft	2416,64	2416,64	
<b>63. Conduites &amp; accessoires - traversées ignifuges CCTB 01.07</b>									
31.	Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - traversées ignifuges CCTB 01.07			PM					
<b>63. Equipements - éléments d'installation CCTB 01.02</b>									
<b>63. Éléments d'installation - robinets CCTB 01.02</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - robinets de vidange CCTB 01.02			PG	1	fft	339,59	339,59	
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - robinets et vannes d'isolement CCTB 01.02								
32.	DN25			QP	7	pc	52,21	365,47	
32.	DN32			QP	10	pc	72,20	722,00	
32.	DN50			QP	16	pc	94,31	1508,96	
32.	Chaleur - distribution et émission - robinets et vannes de réglage CCTB 01.02								
32.	DN25			QP	1	pc	120,28	120,28	
32.	DN32			QP	2	pc	135,12	270,24	
32.	Chaleur - distribution et émission - robinets et vannes motorisées CCTB 01.02			QP	1	pc	679,19	679,19	
32.	Vanne 3 voies - DN25			QP	1	pc	747,10	747,10	
32.	Vanne 3 voies - DN32			QP	2	pc	163,64	327,28	
32.	Chaleur - distribution et émission - clapets anti-retour CCTB 01.02								
32.	DN50			QP	1	pc	261,48	261,48	
32.	Chaleur - distribution et émission - thermomètres CCTB 01.02			PG	1	fft	525,03	525,03	
<b>63. Éléments d'installation - circulateurs et pompes CCTB 01.04</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - circulateurs CCTB 01.02								
32.	Circulateur - 0,69m³/h			QP	1	pc	525,03	525,03	
32.	Circulateur - 1,14m³/h			QP	1	pc	525,03	525,03	
32.	Circulateur - 1,17m³/h			QP	1	pc	525,03	525,03	
32.	Circulateur - 3,34m³/h			QP	1	pc	735,04	735,04	
<b>63. Éléments d'installation et raccordements en eau - expansions et organes de sécurité CCTB 01.04</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - sets de remplissage CCTB 01.04			QF	1	fft	158,11	158,11	
32.	Chaleur - distribution et émission - traitements de l'eau de remplissage CCTB 01.04			QF	1	fft	2377,15	2377,15	
32.	Chaleur - distribution et émission - expansions et organes de sécurité CCTB 01.04			QF	1	fft	1058,27	1058,27	
<b>63. Éléments d'installation - purgeurs CCTB 01.02</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - purgeurs à flotteurs CCTB 01.02			QP	1	pc	481,75	481,75	
<b>63. Éléments d'installation - séparateurs CCTB 01.02</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - séparateurs de bulles d'air CCTB 01.02			QP	1	pc	499,12	499,12	
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - systèmes de désembouage CCTB 01.04			QP	1	pc	612,85	612,85	
<b>63. Éléments d'installation - ballons CCTB 01.02</b>									
32.	Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - ballons tampon CCTB 01.04			QF	1	pc	3816,07	3816,07	
<b>63. Equipements - éléments d'émission CCTB 01.04</b>									
<b>63. Éléments de chauffage &amp; accessoires - radiateurs CCTB 01.04</b>									
33.	Chaleur - distribution et émission - éléments de chauffage & accessoires - radiateurs à panneaux CCTB 01.04								
33.	Puissance comprise entre 0 et 500W			QP	5	pc	278,79	1393,95	
33.	Puissance comprise entre 500 et 1000W			QP	6	pc	291,39	1748,34	
33.	Puissance comprise entre 1000 et 1500W			QP	6	pc	368,15	2208,90	
33.	Puissance comprise entre 1500 et 2000W			QP	12	pc	458,14	5497,68	
<b>63. Equipements - régulations chauffage installations individuelles CCTB 01.04</b>									
<b>63. Réglages des températures &amp; accessoires - réglages CCTB 01.02</b>									
34.	Chaleur - distribution et émission - réglages des températures & accessoires - têtes thermostatiques CCTB 01.04			QP	29	pc	46,60	1351,40	
34.	Chaleur - distribution et émission - réglages des températures & accessoires - réglages en fonction de la température extérieure CCTB 01.0 PM								
<b>63. Equipements - régulations chauffage grands ensembles CCTB 01.02</b>									
<b>63. Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - régulations primaires CCTB 01.02</b>									
<b>63. Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - régulations secondaires CCTB 01.02</b>									
<b>63. Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - gestions techniques centralisées CCTB 01.02</b>									
<b>65 Sanitaires CCTB 01.02</b>									
<b>65. Sanitaires - installation CCTB 01.04</b>									
<b>65. Systèmes CCTB 01.02</b>									
<b>65. Descriptif CCTB 01.02</b>									
11.	Sanitaires - installation - aperçu général CCTB 01.07								
<b>65. Sanitaires - production CCTB 01.04</b>									
<b>65. Equipements - raccordements au réseau de distribution d'eau CCTB 01.04</b>									
<b>65. Raccordements au réseau de distribution d'eau - dispositifs de raccordement réglementaire CCTB 01.02</b>									
21.	Sanitaires - production - raccordements au réseau de distribution d'eau - dispositifs de raccordement réglementaire CCTB 01.02			PG	1	fft	600,21	600,21	
<b>65. Equipements - traitements de l'eau CCTB 01.02</b>									
<b>65. Adoucisseurs CCTB 01.02</b>									
22.	Sanitaires - production - adoucisseurs à sel CCTB 01.02			QP	1	pc	5788,87	5788,87	
<b>65. Filtres CCTB 01.02</b>									
22.	Sanitaires - production - filtres à rinçage inversé automatique CCTB 01.02			QP	1	pc	1481,17	1481,17	
<b>65. Sanitaire - distribution et évacuation CCTB 01.04</b>									
<b>65. Equipements - canalisations et accessoires CCTB 01.04</b>									
<b>65. Conduites d'évacuation et accessoires CCTB 01.04</b>									
31.	Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'évacuation et accessoires - matière synthétique / PE CCTB 01.07								
31.	DN50			QP	10	m	41,14	411,40	
31.	DN56			QP	4	m	41,41	165,64	
31.	DN75			QP	40	m	42,49	1699,60	
31.	DN90			QP	14	m	54,85	767,90	
31.	DN110			QP	16	m	64,98	1039,68	
31.	Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'évacuation et accessoires - protections incendie CCTB 01.07			PM					
<b>65. Tuyaux de ventilation CCTB 01.02</b>									
31.	Sanitaires - distribution et évacuation - tuyaux de ventilation - matière synthétique / PE CCTB 01.04			PM					
<b>65. Conduites d'alimentation &amp; accessoires CCTB 01.04</b>									
31.	Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'alimentation & accessoires - tuyaux / acier galvanisé CCTB 01.04								
31.	DN15			QP	121	m	51,49	6230,29	
31.	DN20			QP	37	m	59,66	2207,42	
31.	DN25			QP	91	m	68,50	6233,50	
31.	DN32			QP	2	m	81,43	162,86	
31.	Conduites d'alimentation & accessoires - protection incendie CCTB 01.07			PM					

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
<b>65. Equipements - appareils et accessoires CCTB 01.04</b>									
<b>65. Cuvettes de WC CCTB 01.04</b>									
32. Cuvettes de W-C - suspendues CCTB 01.02									
32. WC enfants de maternelle									
				QP	8	pc	932,68	7461,44	
32. WC adultes et enfants de primaire									
				QP	5	pc	863,88	4319,40	
32. WC PMR									
				QP	1	pc	1081,77	1081,77	
<b>65. Lave-mains CCTB 01.04</b>									
32. Lave-mains - modèles muraux / porcelaine sanitaire CCTB 01.04									
				QP	4	pc	441,85	1767,40	
32. Lave-mains - modèle PMR									
				QP	1	pc	637,57	637,57	
<b>65. Lavabos CCTB 01.04</b>									
32. Lavabos - modèles suspendus / porcelaine sanitaire CCTB 01.04									
				QP	4	pc	460,63	1842,52	
32. Lavabos - modèles encastrés CCTB 01.04									
				QP	8	pc	446,21	3569,68	
<b>65. Equipements - robinets et clapets CCTB 01.04</b>									
<b>65. Clapets antiretour CCTB 01.04</b>									
33. Clapets antiretour - laiton CCTB 01.04									
				PM					
<b>65. Robinets d'installation CCTB 01.04</b>									
33. Robinets d'installation - robinets d'isolement / laiton CCTB 01.04									
				PM					
33. Robinets d'installation - robinets d'isolement avec robinet purgeur / laiton CCTB 01.04									
				PM					
<b>65. Robinets d'isolement muraux CCTB 01.04</b>									
33. Robinets d'isolement muraux - robinets d'arrêt simple CCTB 01.07									
				PM					
33. Robinets d'isolement muraux - robinets d'arrêt avec robinet de service CCTB 01.07									
				PM					
<b>65. Robinets monotrou CCTB 01.04</b>									
33. Robinets monotrou - temporisés à poussoirs manuels/électroniques pour lavabos CCTB 01.04									
				QP	4	pc	393,78	1575,12	
33. Robinets monotrou à bec orientable pour lavabos									
				QP	4	pc	177,71	710,84	
<b>65. Flush valves CCTB 01.02</b>									
33. Flush valves encastrés pour urinoirs - électroniques CCTB 01.07									
				PM					
<b>65. Equipements - récupérations des eaux CCTB 01.04</b>									
<b>65. Groupes hydrophores CCTB 01.04</b>									
35. Sanitaires - distribution et évacuation - groupes hydrophores - pompes à eau de pluie CCTB 01.07									
				QF	1	pc	1731,73	1731,73	
<b>65. Accessoires complémentaires CCTB 01.04</b>									
<b>65. Accessoires complémentaires pour lavabos et lave-mains CCTB 01.04</b>									
36. Accessoires complémentaires - miroirs lave-mains/lavabos CCTB 01.04									
				PM					
36. Accessoires complémentaires - porte-essuies lave-mains/lavabos CCTB 01.02									
				PM					
<b>65. Accessoires complémentaires pour WC et urinoirs CCTB 01.04</b>									
36. Accessoires complémentaires - bâtis supports pour WC CCTB 01.04									
				PM					
36. Accessoires complémentaires - bâtis supports pour urinoirs CCTB 01.04									
				PM					
36. Accessoires complémentaires - porte-rouleaux WC CCTB 01.04									
				PM					
<b>65. Accessoires complémentaires pour PMR CCTB 01.07</b>									
36. Accessoires complémentaires - poignées murales / fixes CCTB 01.04									
				QP	1	pc	142,63	142,63	
36. Accessoires complémentaires - poignées murales / rabattables CCTB 01.07									
				QP	1	pc	289,10	289,10	
36. Accessoires complémentaires - rehausseurs de WC pour PMR CCTB 01.04									
				QP	1	pc	161,30	161,30	
<b>66 Lutte contre l'incendie (LCI) CCTB 01.02</b>									
<b>66. LCI - installation CCTB 01.04</b>									
<b>66. Lutte contre l'incendie CCTB 01.02</b>									
<b>66. Installations CCTB 01.02</b>									
11. LCI - Installations CCTB 01.04									
<b>66. LCI - distribution CCTB 01.04</b>									
<b>66. Equipements - tuyauterie CCTB 01.02</b>									
<b>66. Conduites d'incendie - tuyaux CCTB 01.07</b>									
31. LCI - distribution - conduites d'incendie - tuyaux / acier CCTB 01.02									
31. DN50									
				QP	140,5	m	70,20	9863,10	
31. DN65									
				QP	44	m	99,45	4375,80	
31. DN80									
				QP	2	m	122,85	245,70	
31. DN100									
				QP	6	m	146,25	877,50	
<b>66. Equipements - éléments actifs CCTB 01.02</b>									
<b>66. Extincteurs CCTB 01.07</b>									
32. LCI - distribution - extincteurs à poudre CCTB 01.07									
				QP	6	pc	175,50	1053,00	
32. LCI - distribution - extincteurs au CO2 CCTB 01.07									
				QP	4	pc	200,07	800,28	
<b>66. Bornes d'incendie CCTB 01.04</b>									
32. LCI - distribution - bornes d'incendie - hydrants muraux CCTB 01.07									
				QP	7	pc	345,15	2416,05	
<b>66. Robinets d'incendie armés CCTB 01.04</b>									
32. LCI - distribution - robinets d'incendie armés CCTB 01.04									
				PM					
<b>66. Armoires pour extincteurs, robinets d'incendie armés et/ou hydrants CCTB 01.02</b>									
32. LCI - distribution - armoires pour extincteurs, robinets d'incendie armés et/ou hydrants CCTB 01.02									
				QP	7	pc	304,20	2129,40	
<b>66. Autres moyens d'extinction CCTB 01.02</b>									
32. LCI - distribution - couvertures anti-feu CCTB 01.02									
				PM					
<b>66. Protection en vue de garantir la résistance au feu d'éléments de construction CCTB 01.02</b>									
<b>66. Protections en vue de garantir la résistance au feu des éléments de construction - tuyauteries CCTB 01.04</b>									
33. LCI - distribution - tuyauteries de tous types CCTB 01.04									
				PM					
<b>66. Protections en vue de garantir la résistance au feu des éléments de construction - ventilation CCTB 01.04</b>									
33. LCI - distribution - éléments de ventilation - clapets coupe-feu mécaniques motorisables CCTB 01.04									
33. Section circulaire - 125mm									
				QP	7	pc	351,00	2457,00	
33. Section circulaire - 160mm									
				QP	2	pc	526,50	1053,00	
33. Section circulaire - 200mm									
				QP	2	pc	643,50	1287,00	
33. Section rectangulaire - 400x200									
				QP	4	pc	819,00	3276,00	
33. Section rectangulaire - 400x250									
				QP	4	pc	842,40	3369,60	
33. Section rectangulaire - 550x300									
				QP	8	pc	1111,50	8892,00	
33. Section rectangulaire - 800x500									
				QP	2	pc	1287,00	2574,00	
<b>69. Clauses techniques complémentaires</b>									
				PM					
<b>69. Conditions générales</b>									
				PM					
<b>69. Clauses techniques supplémentaires</b>									
				PM					
<b>69. Prescriptions acoustiques</b>									
				PM					
<b>69. Structures métalliques et moyens d'accès</b>									
				PM					
<b>69. Régulation générale</b>									
				QF	1	fft	5651,45	5651,45	
<b>69. Régulation de type "Gestion Technique Centralisée"</b>									
				PM					
<b>69. Régulation Chauffage et Ventilation</b>									
				PM					
<b>69. Travaux annexes</b>									
				PM					

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
<b>69.</b>			<b>Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
<b>69.</b>			<b>Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
41.			Tracé des installations	PM					
41.			Etat des lieux	PM					
41.			Maintien en fonctionnement des installations existantes	PM					
41.			Simultanéité des entreprises	PM					
41.			Permis au feu	PM					
41.			Travaux de gros oeuvre, maçonnerie et parachèvement	PG	1	fft	8213,40	8213,40	
41.			Supports et socles	PM					
41.			Structures métalliques et moyen d'accès	PM					
41.			Manutention et introduction du matériel	PM					
41.			Protection des installations	PM					
41.			Mise au courant et écolage du personnel	PM					
41.			Plan d'exécution - Fiches techniques - Notes de calcul et dossier "As-built"	PG	1	fft	1358,37	1358,37	
41.			Essais et réception des travaux	PG	1	fft	2558,79	2558,79	
41.			Impétrants	PM					
41.			Peintures et repérages	PM					
41.			Somme à justifier pour travaux imprévus	SAJ	1			10000,00	
<b>7</b>			<b>17 Electricité CCTB 01.07</b>						
<b>72</b>			<b>Basse tension ( BT) CCTB 01.02</b>						
<b>72.</b>			<b>BT- Distribution CCTB 01.02</b>						
<b>72.</b>			<b>Equipements - réseaux intérieurs CCTB 01.07</b>						
<b>72.</b>			<b>Distribution BT première catégorie CCTB 01.04</b>						
22.			Distribution BT première catégorie - tableaux de distribution principaux. CCTB 01.07	QF	1	pc	1579,50	1579,50	
22.			Distribution BT première catégorie - tableaux de distribution secondaires CCTB 01.07	QF	3	pc	1287,00	3861,00	
<b>72.</b>			<b>Accessoires de câblage et de raccordement CCTB 01.02</b>						
22.			Accessoires de câblage et de raccordement CCTB 01.04	PM					
<b>72.</b>			<b>Canalisations - conduites CCTB 01.04</b>						
22.			Canalisations - conduites - câbles / enterrés CCTB 01.04	PM					
22.			Canalisations - conduites - câbles / aériens CCTB 01.04	PM					
22.			Canalisations - conduites - tubages et câbles / encastrés CCTB 01.04	PM					
22.			Canalisations - conduites - tubages et câbles / apparents CCTB 01.04	PM					
22.			Canalisations - conduites - chemins et échelles à câbles CCTB 01.04						
22.			60 x 200 mm	QP	72	m	76,05	5475,60	
22.			Canalisations - conduites - protection contre la propagation d'incendie CCTB 01.07	PM					
22.			Canalisations - conduites - essai des canalisations	PM					
<b>72.</b>			<b>Boîtes de tirage &amp; de connexion CCTB 01.04</b>						
22.			Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / maçonnerie CCTB 01.04	PM					
22.			Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / murs creux CCTB 01.02	PM					
22.			Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / plafonds CCTB 01.04	PM					
22.			Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / sols CCTB 01.02	PM					
22.			Boîtes de tirage & de connexion - apparentes CCTB 01.04	PM					
<b>72.</b>			<b>Équipements particuliers CCTB 01.02</b>						
22.			Équipements particuliers - alimentation de l'installation CCTB 01.04	PM					
22.			Équipements particuliers - alimentation des ascenseurs CCTB 01.04	QF	1	pc	128,70	128,70	
22.			Équipements particuliers - alimentation des exutoires de fumée CCTB 01.04	QF	2	pc	128,70	257,40	
22.			Équipements particuliers - alimentation éclairage de secours CCTB 01.04	PM					
22.			Équipements particuliers - raccordement avec la détection incendie	PM					
22.			Équipements particuliers - alimentation des pompes immergées	QF	1	pc	128,70	128,70	
<b>72.</b>			<b>Accessoires et câbles</b>						
22.			Accessoires	PM					
22.			Câbles du type XGB, y compris la pose et le raccordement	PM					
22.			Modules coupe-feu	PM					
<b>72.</b>			<b>Equipements - interrupteurs et prises de courants CCTB 01.07</b>						
<b>72.</b>			<b>Prises de courant CCTB 01.07</b>						
23.			Prises de courant - 16A bipolaires avec broche de terre CCTB 01.04						
23.			Prise de courant simple	QP	12	pc	46,80	561,60	
23.			Prise de courant double	QP	38	pc	70,20	2667,60	
<b>72.</b>			<b>Interrupteurs et boutons poussoirs CCTB 01.07</b>						
23.			Boutons poussoirs CCTB 01.04	QP	13	pc	105,30	1368,90	
<b>72.</b>			<b>Equipements - accessoires particuliers CCTB 01.02</b>						
<b>72.</b>			<b>Détecteurs CCTB 01.02</b>						
24.			Détecteurs de présence	QP	32	pc	169,65	5428,80	
<b>72.</b>			<b>Mise à la terre CCTB 01.04</b>						
<b>72.</b>			<b>Mise à la terre - bâtiment CCTB 01.07</b>						
25.			Mise à la terre - bâtiment - boucle de mise à la terre CCTB 01.04	PG	1	fft	397,80	397,80	
25.			Mise à la terre - bâtiment - électrodes de mise à la terre individuelles CCTB 01.04	PM					
25.			Mise à la terre - bâtiment - barrettes de sectionnement CCTB 01.04	PM					
25.			Mise à la terre - bâtiment - conducteurs de protection principaux CCTB 01.04	PM					
25.			Mise à la terre - bâtiment - liaisons équipotentielles CCTB 01.04	PM					
25.			Mise à la terre - bâtiment - liaisons équipotentielles supplémentaires CCTB 01.04	PM					
<b>73</b>			<b>Très basse tension ( TBT) CCTB 01.02</b>						
<b>73.</b>			<b>TBT - Distribution CCTB 01.02</b>						
<b>73.</b>			<b>TBT- Data CCTB 01.02</b>						
<b>73.</b>			<b>Installation de courant faible : data et téléphonie</b>						
22.			Description et mise en oeuvre générales	PM					
22.			Réseau téléphonique	PM					
22.			Réseau VDI	PM					
22.			Séparation courants forts et courants faibles	PM					
22.			Remarque importante concernant la pose de fibre optique	PM					
22.			Description et mise en oeuvre spécifiques	PM					
22.			Installation de téléphonie	PM					
22.			Répartiteur primaire	PM					
22.			Répartiteur secondaire	PM					
22.			Câblages primaires	PM					
22.			Câblages secondaires	PM					
22.			Alimentation téléphonique du central détection incendie	PM					

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
22.	Installation de DATA			PM					
22.	Armoire DATA et panneaux de brassage			QF	1	pc	2515,50	2515,50	
22.	Cordons de brassage			PM					
22.	Câblages du DATA			PM					
22.	Prise RJ45 cat 6 - simples encastrées			QP	18	pc	99,45	1790,10	
22.	Identification			PM					
22.	Test du réseau pré-câblé			PM					
22.	Plans et détails d'exécution			PM					
22.	Liaisons et mise à la terre			PM					
22.	Ragréages			PM					
22.	Peinture			PM					
<b>73.</b>	<b>TBT - Equipements et data - câblage</b>								
<b>73.</b>	<b>Installations pour équipements - câblage</b>								
23.	Installations pour parlophones / intercoms / vidéophones - câblage CCTB 01.02			QF	1	fft	1790,10	1790,10	
<b>73.</b>	<b>Equipements - systèmes de détection d'incendie, gaz, intrusion et systèmes d'alarme vocal CCTB 01.05</b>								
<b>73.</b>	<b>Systèmes de détection incendie CCTB 01.05</b>								
25.	Incendie - Equipements de Contrôle et de Signalisation (ECS) CCTB 01.05			QF	1	fft	503,10	503,10	
25.	Incendie - détecteurs de fumée CCTB 01.05								
25.	Détecteur optique thermique			QP	28	pc	128,70	3603,60	
25.	Détecteur TVC			QP	3	pc	152,10	456,30	
25.	Incendie - déclencheurs manuels CCTB 01.05			QP	7	pc	134,55	941,85	
25.	Incendie - dispositifs de signalisations sonores et visuels CCTB 01.05			QP	10	pc	181,35	1813,50	
25.	Incendie - modules d'asservissement entrée et sortie CCTB 01.05			QF	1	fft	269,10	269,10	
25.	Incendie - tableaux répéteurs CCTB 01.05			QF	1	pc	2316,60	2316,60	
25.	Incendie - alimentations supplémentaires et/ou secondaires CCTB 01.05			PM					
25.	Incendie - modules de transmission CCTB 01.05			PM					
25.	Incendie - systèmes de gestion CCTB 01.05			PM					
25.	Incendie - câblage CCTB 01.05			PM					
25.	Incendie - programmation - mise en service CCTB 01.05			QF	1	fft	643,50	643,50	
<b>74.</b>	<b>Système d'éclairage CCTB 01.02</b>								
<b>74.</b>	<b>Luminaires intérieurs CCTB 01.07</b>								
<b>74.</b>	<b>Luminaires intérieurs plafonniers CCTB 01.04</b>								
<b>74.</b>	<b>Luminaires intérieurs plafonniers en applique CCTB 01.04</b>								
11.	Luminaires intérieurs plafonniers en applique CCTB 01.04								
11.	Type 2 - Type 4 - Type 5								
11.	Type 2 - 2850lm			QP	180	pc	152,10	27378,00	
11.	Type 4 - 3920lm			QP	180	pc	152,10	27378,00	
11.	Type 5 - 2300lm			QP	200	pc	163,80	32760,00	
11.	Type 3 - 2200lm			QP	200	pc	169,65	33930,00	
<b>74.</b>	<b>Luminaires intérieurs plafonniers suspendus CCTB 01.04</b>								
11.	Luminaires intérieurs plafonniers suspendus CCTB 01.04								
11.	Type 1 - Type 6								
11.	Type 1 - 4275lm			QP	56	pc	181,35	10155,60	
11.	Type 6 - 2750lm			QP	40	pc	187,20	7488,00	
11.	Type 7 - Type 8								
11.	Type 7 - 3290lm			QP	6	pc	181,35	1088,10	
11.	Type 8 - 1640lm			QP	8	pc	193,05	1544,40	
<b>74.</b>	<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.07</b>								
<b>74.</b>	<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.04</b>								
<b>74.</b>	<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.04</b>								
21.	Luminaires extérieurs CCTB 01.07								
21.	Type EXT1 - Projecteur 4712lm			QP	8	pc	128,70	1029,60	
<b>74.</b>	<b>Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur</b>								
<b>74.</b>	<b>Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - systèmes de commutation</b>								
<b>74.</b>	<b>Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation horaire</b>								
31.	Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation horaire			PM					
<b>74.</b>	<b>Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation en cas d'absence / présence</b>								
31.	Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation en cas d'absence / présence			PM					
<b>74.</b>	<b>Eclairage de secours CCTB 01.07</b>								
<b>74.</b>	<b>Eclairage de sécurité CCTB 01.07</b>								
<b>74.</b>	<b>Systèmes autonomes CCTB 01.05</b>								
42.	Systèmes autonomes - luminaires d'éclairage d'évacuation avec signalisation								
42.	Type secours intérieur			QP	37	pc	175,50	6493,50	
42.	Type secours extérieur			QP	1	pc	187,20	187,20	
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs CCTB 01.04</b>								
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs - Distribution CCTB 01.02</b>								
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques CCTB 01.02</b>								
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques - équipements - machine CCTB 01.02</b>								
11.	Ascenseurs électriques - équipements - machine en gaine CCTB 01.04			PG	1	fft	42120,00	42120,00	
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques - équipements pour cabine d'ascenseur CCTB 01.04</b>								
11.	Ascenseurs électriques - équipements pour la cabine d'ascenseur CCTB 01.02			PM					
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques - équipements - portes et frontons CCTB 01.02</b>								
11.	Ascenseurs électriques - équipements - portes & frontons CCTB 01.02			PM					
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques - équipements - panneaux de commande et de signalisation CCTB 01.02</b>								
11.	Ascenseurs électriques - équipements - panneaux de commande et de signalisation CCTB 01.02			PM					
<b>75.</b>	<b>Ascenseurs électriques - autres équipements</b>								
11.	Ascenseurs électriques - équipements - divers			PM					
<b>75.</b>	<b>Equipements- Généralités CCTB 01.04</b>								
<b>75.</b>	<b>Généralités CCTB 01.02</b>								
13.	Généralités - limites de l'entreprise CCTB 01.02								
13.	Généralités - contrôle des dimensions CCTB 01.02								
13.	Généralités - documentation & étude CCTB 01.02								
13.	Généralités - installation & organisation du chantier CCTB 01.02								
13.	Généralités - entretien pendant la période de garantie CCTB 01.02								
<b>79.</b>	<b>Clauses techniques complémentaires</b>			PM					
<b>79.</b>	<b>Conditions générales</b>			PM					
<b>79.</b>	<b>Prescriptions acoustiques</b>			PM					

**LOT II Construction d'une extension et réaménagement de l'école 10**

Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
			<b>79. Prescriptions acoustiques</b>	PM					
			<b>79. Structures métalliques et moyens d'accès</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
			31. Tracés des installations	PM					
			31. Etat des lieux	PM					
			31. Maintien en fonctionnement des installations	PM					
			31. Simultanéité des entreprises	PM					
			31. Permis au feu	PM					
			31. Travaux de gros oeuvre, maçonnerie et parachèvement	PG	1	fft	5850,00	5850,00	
			31. Supports et socles	PM					
			31. Structures métalliques et moyen d'accès	PM					
			31. Manutention et introduction du matériel	PM					
			31. Peinture et repérage	PM					
			31. Protection des installations	PM					
			31. Mise au courant et écolage du personnel	PM					
			31. Plans d'exécution - Fiches techniques - Notes de calcul et dossier As-Built	PG	1	fft	1170,00	1170,00	
			31. Essais et réception des travaux	PG	1	fft	1170,00	1170,00	
			31. Impétrants	PM					
			31. Somme à justifier pour imprévus	SAJ	1		10000,00	10000,00	
			31. Rapport de contrôle par un organisme agréé	PG	1	fft	585,00	585,00	
			31. Raccordements	SAJ	1		40000,00	40000,00	
			<b>Total:</b>					<b>666367,44</b>	
<b>RECAPITULATIF</b>									
			ARCHITECTURE & ABORDS				1226524,19		
			STABILITE				453130,23		
			TECHNIQUES SPECIALES				666367,44		
			TOTAL HTVA					2.346.021,86 € HTVA	
			TVA 6%					140.761,31 €	
			<b>TOTAL TVAC</b>					<b>2.486.783,17 € TVAC</b>	

DOSSIER 60060 - Ecole n°10

démolition et reconstruction du bâtiment sis rue Ransfort 66 en vue d'agrandir et réaménager l'école 10

Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la

LOT III cour de l'école



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
<b>PARTIE ARCHITECTURE ET ABORDS</b>									
<b>0</b>			<b>T0 Entreprise / Chantier</b>						
<b>01</b>			<b>Prestations particulières</b>						
01.1			Mission de coordination de sécurité et de santé						
01.4			Plans de sécurité et de santé						
<b>02</b>			<b>Modalités de l'entreprise</b>						
02.1			Obligations de l'entreprise						
02.11			Intégralité de l'offre						
02.12			Cahier des charges de référence						
02.2			Organisation du chantier						
02.21			Coordination de chantier						
02.21.1			Planning des travaux						
02.21.1a			Planning des travaux						
<u>02.21.1a.01</u>			<u>Planning des travaux</u>						01
02.21.2			Contrôle						
02.21.2a			Contrôle						
<u>02.21.2a.01</u>			<u>Contrôle</u>						02
02.21.3			Réunions de chantier						
02.21.3a			Réunions de chantier						
<u>02.21.3a.01</u>			<u>Réunions de chantier</u>						03
02.21.4			Contrôles et essais						
02.21.4a			Contrôles et essais						
<u>02.21.4a.01</u>			<u>Contrôles et essais</u>						04
02.24			Chantier en sites occupés						
02.24.1			Allotissement						
02.24.1x			Allotissement						
<u>02.24.1x.01</u>			<u>Allotissement</u>						05
02.24.2			Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices						
02.24.2x			Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices						
<u>02.24.2x.01</u>			<u>Mesures pour maintien en service de parties ou ensemble d'édifices</u>						06
02.24.3			Mise à disposition de locaux temporaires complémentaires						
02.24.3a			Locations de locaux modulaires ou autres (LOT III)						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>02.24.3a.01</u>		<u>Porte à cabine pour occupants sur site (inclus dans le poste 04.1)</u>	PM					07
	02.3		Etats des lieux et récolements						
	02.39		Etats des lieux et récolements						
	02.39.1		Etats des lieux et récolements						
	02.39.1a		Etats des lieux et récolements						
	<u>02.39.1a.01</u>		<u>Etats des lieux et récolements</u>	PM					08
	02.4		Matériaux						
	02.42		Approbations / agréations de matériaux						
	02.42.1		Critères d'acceptabilité						
	02.42.4		Bois provenant de forêts gérées durablement						
	02.5		Documents de chantier						
	02.51		Journal des travaux						
	02.52		Dossiers / documents à fournir par l'exécutant en cours de travaux						
	02.52.1		Plan d'installation de chantier						
	02.52.2		Tableau des déchets						
	02.52.3		Bons de transport						
	02.53		Dossier de clôture						
	02.53.1		Plans As-Built						
	02.53.2		Fiches techniques approuvées						
	02.53.3		Réceptions par les services externes pour le contrôle technique						
	02.53.7		Modes d'emploi						
	<b>04</b>		<b>Préparation et aménagement de chantier</b>						
	04.1		Installation de chantier						
	04.19		Installation de chantier						
	04.19.1		Installation de chantier						
	04.19.1a		Installation de chantier						
	<u>04.19.1a.01</u>		<u>Installation de chantier</u>	PG	1,000	fft	42.000,00	42.000,00 €	09
	04.2		Préparations du site						
	04.21		Zones de chantier						
	04.21.1		Délimitations de la zone de chantier						
	04.21.1x		Délimitations de la zone de chantier						
	<u>04.21.1x.01</u>		<u>Délimitations de la zone de chantier</u>	PM					10
	04.21.2		Dégagements et nettoyages de la zone						
	04.21.2x		Dégagements et nettoyages de la zone						
	<u>04.21.2x.01</u>		<u>Dégagements et nettoyages de la zone</u>	PM					11
	04.21.3		Implantations des constructions						
	04.21.3x		Implantations des constructions						
	<u>04.21.3x.01</u>		<u>Implantations des constructions</u>	PM					12
	04.21.4		Reconnaissance de l'égouttage existant						
	04.21.4x		Reconnaissance de l'égouttage existant						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>04.21.4x.01</u>		<u>Reconnaissance de l'égouttage</u>						13
	04.3		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	04.39		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	04.39.1		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	04.39.1a		Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage						
	<u>04.39.1a.01</u>		<u>Voies d'accès, parkings et aires d'entreposage</u>						14
	04.4		Mesures de protection						
	04.41		Mesures de protection in situ intérieures / extérieures						
	04.41.3		Protections des voiries et des équipements publics						
	04.41.3x		Protections des voiries et des équipements publics						
	<u>04.41.3x.01</u>		<u>Protections des voiries et des équipements publics</u>						15
	04.41.4		Protections des plantations						
	04.41.4x		Protections des plantations						
	<u>04.41.4x.01</u>		<u>Protections des plantations</u>						16
	04.41.5		Protections de l'environnement et préventions des nuisances						
	04.41.5a		Ordre et propreté						
	<u>04.41.5a.01</u>		<u>Ordre et propreté</u>						17
	04.41.5b		Préventions des nuisances sonores						
	<u>04.41.5b.01</u>		<u>Préventions des nuisances sonores</u>						18
	04.41.5c		Préventions des nuisances dues à la poussière						
	<u>04.41.5c.01</u>		<u>Préventions des nuisances dues à la poussière</u>						19
	04.41.6		Protections pour maintien d'activités en sites occupés						
	04.41.6x		Protections pour maintien d'activités en sites occupés						
	<u>04.41.6x.01</u>		<u>Protections pour maintien d'activités en sites occupés</u>						20
	04.5		Equipements de chantier						
	04.51		Raccordements provisoires						
	04.51.1		Raccordements provisoires						
	04.51.1a		Raccordements provisoires - alimentations en électricité						
	<u>04.51.1a.01</u>		<u>Raccordements provisoires - alimentations en électricité</u>						21
	04.51.1b		Raccordements provisoires - alimentations en eau						
	<u>04.51.1b.01</u>		<u>Raccordements provisoires - alimentations en eau</u>						22
	04.51.1c		Raccordements provisoires - évacuations des eaux						
	<u>04.51.1c.01</u>		<u>Raccordements provisoires - évacuations des eaux</u>						23

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	04.52		Éclairages de chantier	PM					
	04.53		Balisages et signalisations de chantier	PM					
	04.55		Clôtures / barrières provisoires	PM					
	04.56		Panneaux de chantier	PM					
	04.57		Plaque d'inauguration	PM					
	04.6		Locaux et équipements de chantier						
	04.62		Baraquements de chantier						
	04.62.1		Baraques de chantier pour réunion / bureaux						
	04.62.2		Baraques de chantier pour le personnel / vestiaires						
	04.62.4		Baraques / équipements de chantier à usage de toilettes						
	04.62.5		Baraques de chantier d'entreposage de matériels / matériaux de construction						
	04.7		Nettoyages de fin de chantier et remises en état						
	<b>06</b>		<b>Travaux de stabilisation et de déconstruction</b>						
	06.2		Déconstructions / démolitions (pour évacuation)						
	06.21		Démolitions de bâtiments entiers						
	06.21.2		Démolitions de bâtiments avec mitoyenneté						
	06.21.2x		Démolitions des bâtiments rue Ransfort 66 et partie arrière donnant sur le passage vers la rue Saint Martin (LOT I)						
	<u>06.21.2x.01</u>		<u>Bâtiment rue Ransfort 66 et annexe</u>						24
	<u>06.21.2x.02</u>		<u>Bâtiment arrière côté rue Saint Martin</u>						25
	06.21.2y		Démolition des bâtiments sanitaires (LOT III)						
	<u>06.21.2y.01</u>		<u>Bâtiment sanitaire primaire à démolir</u>	PG	1,000	fft	18.000,00	18.000,00 €	26
	<u>06.21.2y.02</u>		<u>Bâtiment sanitaire maternelle à démolir</u>	PG	1,000	fft	24.000,00	24.000,00 €	27
	06.21.2Z		Démolition des classes préfabriquées (LOT I)						
	<u>06.21.2Z.01</u>		<u>Bâtiment des classes préfabriqué à démolir</u>						28
	06.22		Démolitions d'équipements						
	06.22.1		Démolitions d'équipements techniques - fluides						
	06.22.1x		Démolitions des égouttages enterrés						
	<u>06.22.1x.01</u>		<u>Démolition égouttage enterrés (conduits + CV)</u>	PM					29
	06.23		Démolitions d'éléments de fermetures et de finitions						
	06.23.9		Démolitions d'éléments de fermetures et de finitions intérieures et extérieures						
	06.23.9b		Percements ou adaptation de baies						
	<u>06.23.9b.01</u>		<u>Percements de baies</u>	QP	3,000	m <sup>3</sup>	360,00	1.080,00 €	30
	06.23.9c		Démolition de maçonneries et cloisons non portantes						
	<u>06.23.9c.01</u>		<u>démolitions</u>	PM					31
	06.23.9d		Démolition de menuiseries extérieures						
	<u>06.23.9d.02</u>		<u>Châssis bois à démolir et évacuer (sans distinction de dimensions)</u>	QP	1,000	pc	240,00	240,00 €	32
	06.23.9e		Démolition des menuiseries intérieures						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>06.23.9e.01</u>		<u>Démolition de blocs portes</u>	PM					33
	06.26		Démolitions d'équipements et ouvrages extérieurs (abords)						
	06.26.1		Démolitions de revêtements de sol extérieurs						
	06.26.1a		Démolitions de revêtements de sol extérieurs						
	<u>06.26.1a.01</u>		<u>Démolitions des revêtements de sol</u>	PM					34
	06.4		Déposes / démontages d'éléments pour récupération, stockage sur chantier et repose ultérieure						
	06.47		Démontages d'équipements et ouvrages extérieurs (abords)						
	06.47.5		Démontages de mobiliers et équipements extérieurs						
	06.47.5x		Démontage de jeux extérieurs						
	<u>06.47.5x.01</u>		<u>Démontage du train</u>	PM					35
	<b>07</b>		<b>Déchets: préventions, tris sélectifs sur chantier, stockages, transports et traitements des déchets</b>						
	<b>1</b>		<b>T1 Terrassements / fondations</b>						
	<b>11</b>		<b>Travaux de terrassements et de fouilles</b>						
	11.1		Déblais et travaux connexes						
	11.11		Déblais généraux						
	11.11.2		Déblais ordinaires						
	11.11.2x		Déblais de terres						
	<u>11.11.2x.01</u>		<u>Déblais de terre</u>	PM					36
	11.3		Remblais et travaux connexes						
	11.31		Remblais de terres						
	11.31.1		Remblais de terres						
	11.31.1x		Remblais de terres et de matière premières						
	<u>11.31.1x.01</u>		<u>Remblais de terres et de matière première</u>	PM					37
	11.6		Travaux complémentaires						
	11.61		Boucles de terre						
	11.61.1		Boucles de terre						
	11.61.1a		Boucles de terre						
	<u>11.61.1a.01</u>		<u>Bouche de propreté</u>	QP	50,000	m	15,65	782,50 €	38
	<b>12</b>		<b>Sous-fondations et fondations directes</b>						
	12.2		Couches de propreté						
	12.21		Couches de propreté en béton						
	12.21.1		Couches de propreté en béton						
	12.21.1c		Couches de propreté en béton maigre						
	<u>12.21.1c.01</u>		<u>Couche de propreté en béton maigre : 5cm</u>	QP	100,000	m <sup>2</sup>	18,78	1.878,00 €	39
	<b>15</b>		<b>Etanchéisations et isolations</b>						
	15.1		Etanchéisations aux matières liquides						
	15.11		Feuilles et membranes d'étanchéité						
	15.11.1		Membranes souples - Membranes						
	15.11.1a		Couches d'étanchéité en membranes / PE						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>15.11.1a.01</u>		<u>Membranes d'étanchéité en PE</u>						40
	15.4		Isolation						
	15.41		Isolation en panneaux						
	15.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	15.41.1b		Isolation en panneaux - polystyrène expansé (EPS / EPS HD)						
	<u>15.41.1b.01</u>		<u>Isolant en EPS HD -</u>	QP	50,000	m <sup>2</sup>	50,09	2.504,50 €	41
	15.43		Isolation à projeter						
	15.43.1		Isolation à projeter - matières synthétiques						
	15.43.1b		Isolation à projeter - polyisocyanurate (PIR)						
	<u>15.43.1b.01</u>		<u>Isolant de sol projeté en PIR</u>						42
	<b>17</b>		<b>Autres éléments enterrés</b>						
	17.1		Canalisations d'égout						
	17.11		Réseaux d'égouttage extérieurs						
	17.11.1		Réseaux d'égouttage extérieurs par gravité						
	17.11.1f		Canalisations d'égout en matière synthétique / PEHD						
	<u>17.11.1f.03</u>		<u>Canalisation en PVC diam. 110mm</u>	QP	20,000	m	54,26	1.085,20 €	43
	<u>17.11.1f.04</u>		<u>Canalisations en PVC diam. 200mm</u>	QP	20,000	m	69,91	1.398,20 €	44
	<u>17.11.1f.05</u>		<u>Canalisation en PVC diam. 80mm</u>	QP	20,000	m	50,09	1.001,80 €	45
	17.2		Drainages et systèmes d'infiltration et de rétention des eaux de pluie						
	17.21		Tuyaux de drainage						
	17.21.1		Tuyaux de drainage enterrés						
	17.21.1h		Tuyaux de drainage en matière synthétique / PVC enrobé de géotextile						
	<u>17.21.1h.01</u>		<u>Tuyaux de drainage en PVC</u>	QP	25,000	m	88,69	2.217,25 €	46
	<u>17.21.1h.02</u>		<u>chambres de curages</u>	QP	2,000	pc	396,52	793,04 €	47
	17.22		Systèmes de drainage						
	17.22.3		Nappes drainantes						
	17.22.3a		Nappes drainantes - géocomposites de drainage et de filtration						
	<u>17.22.3a.01</u>		<u>Nappes drainantes - géocomposites</u>	QP	50,000	m <sup>2</sup>	67,82	3.391,00 €	48
	17.24		Citernes d'eau de pluie						
	17.24.2		Citernes d'eau de pluie préfabriquées						
	17.24.2a		Citernes d'eau de pluie en béton / préfabriquées (LOT III)						
	<u>17.24.2a.01</u>		<u>Citerne d'eau de pluie 20000L + filtre intégré</u>	QP	1,000	PC	6.052,18	6.052,18 €	49
	17.3		Appareils récepteurs						
	17.31		Chambres de visite et de disconnexion						
	17.31.2		Chambres de visite préfabriquées						
	17.31.2a		Chambres de visite en béton préfabriqué						
	<u>17.31.2a.01</u>		<u>Chambre de visite en béton préfabriquées 60x60</u>	QP	3,000	pc	521,74	1.565,22 €	50
	17.31.2x		Adaptation des chambres de visites existantes						
	<u>17.31.2x.01</u>		<u>Adaptation des chambres de visite</u>	QP	1,000	pc	782,60	782,60 €	51
	17.31.4		Chambres de disconnexion préfabriquées						
	17.31.4a		Chambres de disconnexion préfabriquées en béton						
	<u>17.31.4a.01</u>		<u>Chambres de disconnexion préfabriquée en béton 60x60</u>	QP	1,000	pc	678,26	678,26 €	52
	17.32		Appareils récepteurs linéaires						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	17.32.2		Caniveaux préfabriqués						
	17.32.2x		Caniveaux préfabriqué pour passage de techniques						
	<u>17.32.2x.01</u>		<u>Canniveau préfabriques pour passages des techniques</u>	PM					53
	17.33		Appareils récepteurs ponctuels						
	17.33.1		Siphons de sol						
	17.33.1d		Siphons de sol en matière synthétique / PVC						
	<u>17.33.1d.01</u>		<u>siphons de sol en PVC</u>	QP	4,000	pc	187,82	751,28 €	54
	17.4		Systèmes de dispersion et de raccordement à l'égout						
	17.42		Raccordements au réseau public						
	17.42.1		Réseaux égouts publics / mixte						
	17.42.1a		Raccordements aux égouts publics / mixte						
	<u>17.42.1a.01</u>		<u>Raccordement côté rue Ransfort</u>	PM					55
	<u>17.42.1a.02</u>		<u>Raccordement côté rue Saint Martin</u>	PM					56
	17.6		Raccordements (eau, gaz, électricité, téléphone,...) et citernes de combustibles						
	17.61		Fourreaux						
	17.61.2		Fourreaux en matière synthétique						
	17.61.2a		Fourreaux en PVC						
	<u>17.61.2a.01</u>		<u>Fourreaux en PVC</u>	QP	40,000	m	41,74	1.669,60 €	57
	<b>2</b>		<b>T2 Superstructures</b>						
	<b>21</b>		<b>Superstructures en maçonnerie</b>						
	21.1		Maçonneries portantes						
	21.12		Maçonneries portantes en blocs						
	21.12.4		Maçonneries portantes en blocs de béton						
	21.12.4c		Maçonneries portantes en blocs de béton creux à maçonner						
	<u>21.12.4c.01</u>		<u>Blocs béton ep. : 19cm</u>	QP	25,080	m <sup>3</sup>	375,65	9.421,30 €	58
	<u>21.12.4c.02</u>		<u>Blocs béton ep. : 14cm</u>	QP	31,360	m <sup>3</sup>	500,87	15.707,28 €	59
	21.36		Eléments particuliers de façades						
	21.36.1		Seuils						
	21.36.1a		Seuils en pierre						
	<u>21.36.1a.01</u>		<u>Seuil en pierre bleue</u>	QP	0,040	m <sup>3</sup>	8.973,91	358,96 €	60
	<b>22</b>		<b>Superstructures en béton</b>						
	22.3		Eléments et structures secondaires en béton						
	22.31		escaliers en béton						
	22.31.4		Escaliers préfabriqués en béton architectonique						
	26.31.4c		Escaliers préfabriqués en béton décoratif/ architectonique						
				PM					61
	<b>26</b>		<b>Etanchéisation et isolation</b>						
	26.1		Etanchéisation aux matières liquides						
	26.11		Feuilles et membranes d'étanchéité à l'eau						
	26.11.1		Membranes souples - Membranes						
	26.11.1a		Couches d'étanchéité - membranes / PE						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>26.11.1a.01</u>		<u>COuches d'étanchéité - membranes PE</u>	PM					62
	26.11.1e		Couches d'étanchéité - membranes de verre bituminées						
	<u>26.11.1e.01</u>		<u>Couches d'étanchéité - membranes de verre bituminées</u>	QP	107,250	m <sup>2</sup>	34,44	3.693,69 €	63
	<b>28</b>		<b>Revêtement de façade en panneaux</b>						
	28.2		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	28.21		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	28.21.1		Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton						
	<u>28.21.1b</u>		<u>Revêtements de façade en panneaux préfabriqués en béton décoratif / architectonique</u>	PM					64
	<b>3</b>		<b>T3 Travaux de toiture</b>						
	<b>31</b>		<b>Eléments de structure et de support de toiture</b>						
	31.1		Eléments de structure et de support de toiture en béton						
	31.12		Formes de pente						
	31.12.1		Formes de pente liées au ciment						
	31.12.1b		Formes de pente liées au ciment en béton maigre						
	<u>31.12.1b.05</u>		<u>Formés de pente en béton maigre</u>	QP	107,250	m <sup>2</sup>	28,18	3.022,31 €	65
	31.2		Eléments de structure et de support de toiture métallique						
	31.21		Charpentes et éléments de structure métalliques						
				PM					66
	<b>32</b>		<b>Etanchéisation et isolation</b>						
	32.2		Etanchéisation aux matières gazeuses						
	32.22		Pare-vapeur et frein-vapeur souples						
	32.22.1		Membranes synthétiques						
	32.22.1b		Pare-vapeur en membrane de polyéthylène (PE)						
	<u>32.22.1b.01</u>		<u>Pare-vapeur en PE</u>	QP	107,250	m <sup>2</sup>	15,65	1.678,46 €	67
	32.4		Isolation						
	32.41		Isolation en panneaux						
	32.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	32.41.1d		Isolation en panneaux - polyuréthane (PUR)						
				QP	180,000	m <sup>2</sup>	52,18	9.392,40 €	68
	32.41.2		Isolation en panneaux - matières minérales						
	32.41.2a		Isolation en panneaux - laine minérale (MW)						
	<u>32.41.2a.01</u>		<u>Isolant en laine minérale ép. 24cm</u>	QP	107,250	m <sup>2</sup>	50,09	5.372,15 €	69
	<u>32.41.2a.02</u>		<u>Isolant laine minérale ép. 12cm</u>	QP	15,000	m <sup>2</sup>	39,65	594,75 €	70
	<b>33</b>		<b>Récoltes et évacuations des eaux de toiture</b>						
	33.1		Revêtements d'étanchéité pour chéneaux						
	33.11		Revêtements d'étanchéité pour chéneaux						
	33.11.1		Revêtements d'étanchéité métalliques						
	33.11.1a		Etanchéités pour chéneaux en feuilles de zinc						
	<u>33.11.1a.01</u>		<u>Cheneaux en zinc</u>	PM					71
	33.11.2		Revêtements d'étanchéité en matières bitumineuses						
	33.11.2b		Etanchéités pour chéneaux en bitume plastomérisé (APP)						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>33.11.2b.01</u>		<u>Cheneaux en APP</u>						72
	33.3		Descentes et souches pluviales						
	33.31		Descentes pluviales métalliques						
	33.31.1		Descentes pluviales en zinc						
	33.31.1a		Descentes pluviales rondes en zinc						
	<u>33.31.1a.01</u>		<u>Descentes pluviales en zinc</u>	QP	15,000	m	88,69	1.330,35 €	73
	33.33		Souches pluviales métalliques						
	33.33.1		Souches pluviales en fonte traitée						
	33.33.1a		Souches pluviales rondes en fonte traitée						
	<u>33.33.1a.01</u>		<u>Souches pluviales en fonte traitée</u>	QP	2,000	pc	156,52	313,04 €	74
	33.4		Éléments particuliers pour la récolte et l'évacuation des eaux de toiture						
	33.42		Trop-pleins						
	33.42.1		Trop-pleins métalliques						
	33.42.1a		Trop-pleins métalliques pour eaux de toiture						
	<u>33.42.1a.01</u>		<u>Trop pleins métalliques</u>	QP	2,000	pc	99,13	198,26 €	75
	33.43		Avaloirs de toitures et tubulures						
	33.43.1		Avaloirs de toitures et tubulures métalliques						
	33.43.1x		Avaloirs de toitures en matière synthétique						
	<u>33.43.1x.01</u>		<u>Avaloirs et raccords de DEP de toiture en PEHD</u>	QP	2,000	pc	130,44	260,88 €	76
	<b>34</b>		<b>Couvertures de toiture - Etanchéité</b>						
	34.1		Couvertures						
	34.13		Couvertures en toles et plaques						
	34.13.3		Toles et plaques en matieres synthétiques						
	34.13.3c		Toles et plaques compartimentées en matieres synthétiques						
									77
	34.14		Couvertures en feuilles et bandes métalliques						
	34.14.1		Couvertures métalliques à joint debout						
	34.14.1a		Couvertures en zinc à joints debout						
									78
	34.2		Etanchéités						
	34.21		Membranes bitumineuses						
	34.21.2		Etanchéité monocouche et multicouche en membranes de bitume plastomère						
	34.21.2f		Etanchéité multicouche en bitume plastomère - pose en adhérence totale (T)						
	<u>34.21.2f.01</u>		<u>Etanchéité bitumineuse</u>	QP	107,250	m <sup>2</sup>	60,52	6.490,77 €	79
	34.3		Toitures végétalisées						
	34.31		Toitures extensives						
	34.31.4		Systèmes préfabriqués (bacs pour toitures extensives plates et en pente)						
	34.31.4a		Systèmes préfabriqués (bacs pour toitures extensives plates et en pente)						
	<u>34.31.4a.01</u>		<u>Bacs de plantations extensive</u>	QP	70,000	m <sup>2</sup>	146,09	10.226,30 €	80
	34.4		Protections						
	34.41		Lestage (protections lourdes)						
	34.41.1		Graviers						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	34.41.1a		Graviers de lestage						
	<u>34.41.1a.01</u>		<u>Graviers de lestage</u>	QP	30,000	m <sup>2</sup>	35,48	1.064,40 €	81
	<b>35</b>		<b>Ouvrages de raccords et finitions</b>						
	35.1		Raccords de toiture						
	35.14		Raccords de rive						
	35.14.2		Raccords de rive par éléments rigides						
	35.14.2x		Profils de rive en aluminium						
	<u>35.14.2x.01</u>		<u>Rives en aluminium</u>	QP	25,000	m	83,48	2.087,00 €	82
	35.15		Solins et bandes de raccords						
	35.15.1		Solins						
	35.15.1e		Solins en aluminium						
	<u>35.15.1e.01</u>		<u>Solin en aluminium</u>	QP	25,000	m	88,69	2.217,25 €	83
	35.4		Pénétration en toiture et socles						
	35.41		Pénétration en toiture et socles						
	35.41.1		Pénétration en toiture et socles						
	35.41.1x		Sortie de technique en toiture						
	<u>35.41.1x.01</u>		<u>Passage en attente dans toiture plate</u>	QP	2,000	pc	250,44	500,88 €	84
	<b>36</b>		<b>Ouvertures de toiture</b>						
	36.5		Coupoles et puits de lumières						
	36.51		Coupoles						
	36.51.1		Coupoles/systèmes						
	<u>36.11.1a</u>		<u>Coupoles en acrylique</u>	QP	3,000	pc	1.248,00	3.744,00 €	85
	<u>36.11.1b</u>		<u>Coupoles exutoires de fumée</u>	PM					86
	<b>37</b>		<b>Equipements, protections, ornements et accessoires</b>						
	37.2		Equipements de protection collective ou individuelle (EPC/EPI) permanents						
	37.23		Lignes de vie						
	37.23.1		Lignes de vie						
	37.23.1a		Lignes de vie en toiture						
	<u>37.23.1a.01</u>		<u>Ligne de vie + potelet</u>	QP	20,000	m	365,22	7.304,40 €	87
	<b>4</b>		<b>T4 Fermetures / Finitions extérieures</b>						
	<b>41</b>		<b>Menuiseries extérieures</b>						
	41.1		Fenêtres et portes-fenêtres						
	41.12		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium						
	41.12.2		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium avec coupure thermique						
	41.12.2a		Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium avec coupure thermique						
	<u>41.12.2a.01</u>		<u>Châssis alu - Type 1</u>	PM					88
	<u>41.12.2a.02</u>		<u>Châssis alu - Type 2</u>	PM					89
	<u>41.12.2a.03</u>		<u>Châssis alu - Type 3</u>	PM					90
	<u>41.12.2a.04</u>		<u>Châssis alu - Type 4</u>	PM					91

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>41.12.2a.05</u>		<u>Châssis alu - Type 5</u>	PM					92
	<u>41.12.2a.06</u>		<u>Châssis alu - Type 6</u>	PM					93
	<u>41.12.2a.07</u>		<u>Châssis alu - Type 7</u>	PM					94
	<u>41.12.2a.08</u>		<u>Châssis alu - Type 8</u>	PM					95
	<u>41.12.2a.09</u>		<u>Châssis alu - Type 9</u>	PM					96
	<u>41.12.2a.10</u>		<u>Châssis alu - Type 10</u>	PM					97
	41.2		Portes d'entrée						
	41.22		Portes d'entrée en aluminium						
	41.22.2		Portes d'entrée en aluminium avec coupure thermique						
	41.22.2a		Portes d'entrée en aluminium avec coupure thermique						
	<u>41.22.2a.01</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 1</u>	PM					98
	<u>41.22.2a.02</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 2</u>	PM					99
	<u>41.22.2a.03</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 3</u>	PM					100
	<u>41.22.2a.04</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 4</u>	PM					101
	<u>41.22.2a.05</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 5</u>	PM					102
	<u>41.22.2a.06</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 6</u>	PM					103
	<u>41.22.2a.07</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 7</u>	QP	1,000	pc	2.187,74	2.187,74 €	104
	<u>41.22.2a.08</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 8</u>	QP	1,000	pc	2.187,74	2.187,74 €	105
	<u>41.22.2a.09</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 9</u>	QP	1,000	pc	2.187,74	2.187,74 €	106
	<u>41.22.2a.10</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 10</u>	QP	1,000	pc	2.187,74	2.187,74 €	107
	<u>41.22.2a.11</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 11</u>	PM					108
	<u>41.22.2a.12</u>		<u>Ensemble porte en alu Type 12</u>	PM					109
	41.7		Eléments particuliers / accessoires / signalétique						
	41.71		Seuils						
	41.71.1		Seuils intégrés au système de châssis						
	41.71.1b		Seuils intégrés au système de châssis en aluminium						
	<u>41.71.1b.01</u>		<u>Seuils en aluminium</u>	PM					110
	41.72		Quincailleries						
	41.72.1		Charnières et paumelles						
	41.72.1a		Charnières et paumelles						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	<u>41.72.1a.01</u>		<u>Charnières et paumelles</u>	PM					111
	41.72.2		Serrures						
	41.72.2a		Serrures						
	<u>41.72.2a.01</u>		<u>Serrures</u>	PM					112
	41.72.3		Poignées						
	41.72.3a		Poignées						
	<u>41.72.3a.01</u>		<u>Poignées et tirants</u>	PM					113
	41.72.4		Systèmes d'ouverture et de fermeture						
	41.72.4d		Ferme-portes						
	<u>41.72.4d.01</u>		<u>Ferme-portes</u>	PM					114
	41.72.4e		Dispositifs d'arrêt de porte						
	<u>41.72.4e.01</u>		<u>Dispositifs d'arrêt de porte</u>	PM					115
<b>42</b>			<b>Vitrages extérieurs et éléments de remplissage</b>						
	42.2		Vitrages multiples						
	42.22		Vitrages multiples - Gaz						
	42.22.1		Vitrages doubles - Gaz						
	42.22.1a		Vitrages doubles - Gaz						
	<u>42.22.1a.01</u>		<u>Vitrages doubles - gaz</u>	PM					116
<b>43</b>			<b>Revêtements de façade</b>						
	43.2		Revêtements de façade rigides fixés mécaniquement						
	43.27		Revêtement de façade rigide fixés mécaniquement - feuilles / bandes métalliques						
	43.27.1		Revêtement de façade rigides fixés mécaniquement - feuilles métalliques						
	<u>43.27.1b</u>		<u>Revêtement de façade rigides fixés mécaniquement - feuilles en zinc</u>	QP	148,500	m2	187,82	27.891,27 €	117
<b>44</b>			<b>Etanchéisation et isolation des parois extérieures</b>						
	44.4		Isolation						
	44.41		Isolation en panneaux						
	44.41.1		Isolation en panneaux - matières synthétiques						
	<u>44.41.1d</u>		<u>Isolation en panneaux - polyuréthane (PUR)</u>	PM					118
<b>5</b>			<b>T5 Fermetures / Finitions intérieures</b>						
<b>51</b>			<b>Parois légères et finitions des murs intérieurs</b>						
	51.1		Cloisons fixes légères de séparation (Rem.: le type d'ossature est explicité à l'article)						
	51.11		Cloison fixe légère creuse						
	51.11.1		Parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	51.11.1a		Cloisons creuses / parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>51.11.1a.01</u>		<u>Cloisons en plaques de plâtre</u>	PM					119
	51.19		Cloison de séparation pour sanitaires et vestiaires						
	51.19.1		Cloisons en panneaux						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	51.19.1a		Cloisons en panneaux synthétiques massifs						
	<u>51.19.1a.01</u>		<u>Cloisons blocs sanitaires</u>	QP	29,000	m <sup>2</sup>	108,00	3.132,00 €	120
	51.19.1b		Cloisons en panneaux synthétiques massifs						
	<u>51.19.1b.01</u>		<u>Cabine wc maternelles</u>	QP	20,000	m <sup>2</sup>	108,00	2.160,00 €	121
	51.2		Cloisons fixes légères de doublage (et lambris)						
	51.21		Cloison fixe légère de doublage (et lambris) sur ossature						
	51.21.1		Parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	51.21.1a		Cloisons de doublage sur ossature / parement en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>51.21.1a.01</u>		<u>Cloisons de doublage en plaques de plâtre</u>	PM					122
	51.21.3		Parement en plaques/panneaux à base de bois						
	51.21.3a		Cloisons de doublage sur ossature / parement en bois massif						
	<u>51.21.3a.01</u>		<u>Contre-cloison en MDF plein : H = 130cm</u>	PM					123
	<u>51.21.3a.02</u>		<u>Contre-cloison en MDF perforé : H = 130cm</u>	PM					124
	51.5		Revêtements intérieurs enduits						
	51.54		Enduit à base de plâtre						
	51.54.1		Enduit à base de plâtre en 1 couche (± 10 mm)						
	51.54.1a		Enduit à base de plâtre en 1 couche, prédosé à sec / prêt à l'emploi						
	<u>51.54.1a.01</u>		<u>Enduits sur nouveaux murs</u>	QP	215,000	m <sup>2</sup>	14,40	3.096,00 €	125
	51.6		Autres revêtements intérieurs (collés, scellés ou fixés mécaniquement)						
	51.61		Revêtements muraux en carreaux en céramique						
	51.61.1		Revêtement muraux en carreaux en céramique						
	51.61.1a		Revêtement muraux en carreaux en céramique						
	<u>51.61.1a.01</u>		<u>Revêtement muraux en carreaux de céramiques 20x20 - H=200cm</u>	QP	166,000	m <sup>2</sup>	72,00	11.952,00 €	126
	<b>53</b>		<b>Chapes et revêtements de sols intérieurs</b>						
	53.2		Chapes						
	53.23		Chapes flottantes						
	53.23.1		Chapes flottantes à base de ciment						
	<u>53.23.1a</u>		<u>Chapes flottantes à base de ciment</u>	PM					127
	53.3		Sols de type industriel						
	53.31		Sols de type industriel à base de ciment						
	53.31.1		Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis						
	53.31.1a		Sols de type industriel à base de ciment, monolithes polis						
	<u>53.31.1a.01</u>		<u>Sol en béton lissé ép. 10cm</u>	QP	95,000	m <sup>2</sup>	54,00	5.130,00 €	128
	<u>53.31.1a.02</u>		<u>Supplément pour traitement epoxyque contre les graisses</u>	QP	75,000	m <sup>2</sup>	30,00	2.250,00 €	129
	53.5		Revêtements de sols intérieurs						
	53.55		Revêtements de sols souples						
	53.55.3		Revêtements de sols souples plastiques et synthétiques (lino, PVC, ...)						
	<u>53.55.3a</u>		<u>Revêtements de sols souples plastiques et synthétiques - Linoleum</u>						130
	53.6		Eléments particuliers et finitions						
	53.61		Plinthes						
	53.61.4		Plinthes en bois						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	53.61.4a		Plinthes en bois massif						
	<u>53.61.4a.01</u>		<u>Plinthe en MDF 10cm</u>	PM					131
	53.62		Entre-portes						
	53.62.5		Entre-porte métallique						
	53.62.5c		Entre-porte métallique, en aluminium						
	<u>53.62.5c.01</u>		<u>Entre-porte métallique en aluminium</u>	PM					132
	<b>54</b>		<b>Faux-plafonds et finition des plafonds intérieurs</b>						
	54.2		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux						
	54.21		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux						
	54.21.1		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux à base de plâtre						
	54.21.1a		Revêtements de plafonds en plaques/panneaux à base de plâtre						
	<u>54.21.1a.01</u>		<u>Faux plafonds en plaques de plâtres RF 30'</u>	QP	95,000	m <sup>2</sup>	102,00	9.690,00 €	133
	54.3		Plafonds suspendus						
	54.31		Plafonds suspendus - systèmes à lames / plaques / panneaux						
	54.31.1		Plafonds suspendus - parement en lames / plaques / panneaux à base de platre						
	<u>54.31.1a</u>		<u>Plafonds suspendus - parement en lames / plaques / panneaux à base de platre</u>	PM					134
	<b>55</b>		<b>Menuiseries intérieures</b>						
	55.1		Fenêtres intérieures						
	55.2		Portes intérieures						
	55.21		Portes intérieures en bois						
	55.21.1		Portes intérieures en bois massif ou lamellé-collé						
	55.21.1x		Portes intérieures en bois massif + finitions stratifiée						
	<u>55.21.1x.01</u>		<u>Portes intérieures simple en bois</u>	QP	3,000	pc	456,00	1.368,00 €	135
	55.6		Éléments particuliers et accessoires						139
	55.61		Tablettes (de fenêtres et autres)						140
	55.61.1		Tablettes (de fenêtres et autres) en bois						
	55.61.1c		Tablettes (de fenêtres et autres) en panneau de bois et dérivés de bois						
	<u>55.61.1c.01</u>		<u>Tablettes en MDF 18mm</u>	PM					
	55.62		Quincaillerie complémentaire ou particulière						
	55.62.1		Charnières et paumelles						141
	55.62.1a		Charnières et paumelles						
	<u>55.62.1a.01</u>		<u>Charnières et paumelles</u>	PM					
	55.62.2		Serrures de portes						
	55.62.2a		Serrures de portes						142
	<u>55.62.2a.01</u>		<u>Serrures de portes</u>	PM					
	55.62.3		Poignées de portes						
	55.62.3a		Poignées de portes						143
	<u>55.62.3a.01</u>		<u>Poignées de portes</u>	PM					

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**


Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	55.62.5		Système de fermeture						
	55.62.5a		Système de fermeture mécanique						144
	<u>55.62.5a.01</u>		<u>Système de fermeture mécanique</u>	PM					
	58.9		Pictogrammes et signalisation						
	58.91		Pictogrammes en polypropylène						145
	58.91.1		Pictogrammes en polypropylène						
	58.91.1a		Pictogrammes en polypropylène						
	<u>58.91.1a.01</u>		<u>Le prix unitaire comprend la fourniture et la pose des pictogrammes, y compris le système d'accroche.</u>	QP	4,000	pc	60,00	240,00 €	
<b>8</b>			<b>T8 Travaux de peinture / Traitements de surface</b>						
<b>81</b>			<b>Travaux de peinture et de traitement intérieurs</b>						146
			Peintures intérieures sur subjectiles minéraux poreux (béton, blocs de béton, terre cuite, enduits, plaques de plâtre)						
	81.1								
	81.11		Préparations intérieures de surface (murs et plafonds)						
	81.11.1		Nettoyage / dégraissage / égrenage / ponçage						
	81.11.1a		Nettoyage intérieur des murs et plafonds minéraux						
	<u>81.11.1a.01</u>		<u>Nettoyage intérieur des murs et plafonds minéraux</u>	PM					
	81.11.5		Primaires (couches de fond)						
	81.11.5a		Régulateurs intérieurs d'absorption sur murs et plafonds minéraux						147
	<u>81.11.5a.01</u>		<u>Peinture : couche de fond</u>	PM					
	81.12		Finitions / décorations intérieures des parois (murs et plafonds)						
	81.12.2		Peintures intérieures en phase aqueuse						148
	81.12.2a		Peintures intérieures en phase aqueuse sur murs et plafonds minéraux						
	<u>81.12.2a.01</u>		<u>Peinture sur plafonds</u>	QP	95,000	m <sup>2</sup>	18,00	1.710,00 €	
	<u>81.12.2a.02</u>		<u>Peinture sur murs</u>	QP	50,000	m <sup>2</sup>	18,00	900,00 €	
	81.2		Peintures intérieures sur subjectiles en bois et dérivés du bois (feuillus, résineux, bois exotiques, panneaux)						149
	81.21		Préparations intérieures de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						150
	81.21.1		Nettoyage / dégraissage						
	81.21.1a		Nettoyage intérieur de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	<u>81.21.1a.01</u>		<u>Nettoyage intérieur de surface en bois</u>	PM					
	81.21.4		Masticage / resserrage, ponçage						
	81.21.4a		Masticage / resserrage intérieur de surface en bois (châssis, portes, angles rentrants)						151
	<u>81.21.4a.01</u>		<u>Masticage / resserrage intérieur de surface en bois</u>	PM					
	81.21.6		Primaires ou primaires isolants						
	81.21.6a		Primaires intérieurs sur surfaces en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						152
	<u>81.21.6a.01</u>		<u>Primaires intérieurs sur surfaces en bois</u>	PM					
	81.22		Finitions / décorations intérieures de surface en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	81.22.1		Finitions / Décorations intérieures en phase aqueuse						153

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	81.22.1a		Peintures intérieures en phase aqueuse sur surfaces en bois (menuiseries intérieures, murs, plafonds)						
	<u>81.22.1a.01</u>		<u>Peinture sur cloisons MDF</u>			PM			
	<u>81.22.1a.02</u>		<u>Peintures sur tablettes de fenêtres</u>			PM			
	<u>81.22.1a.03</u>		<u>peinture sur plinthes</u>			PM			154
<b>9</b>			<b>T9 Abords</b>						155
<b>91</b>			<b>Terrassements, sous-fondations et fondations pour aménagements des abords</b>						156
	91.1		Déblais, remblai pour aménagements des abords						
	91.11		Déblais localisés						
	91.11.1		Déblais localisés						
	<u>91.11.1a</u>		<u>Déblais localisés pour fond de coffre</u>			POUR MÉMOIRE			
	91.4		Fondations						
	91.44		Fondation en béton maigre poreux						
	91.44.1		Fondation en béton maigre poreux						
	91.44.1a		Fondation en béton maigre poreux						
	<u>91.44.1a.01</u>		<u>Fondation en béton maigre poreux - 20cm</u>			POUR MÉMOIRE			
<b>92</b>			<b>Drainage et égouttage</b>						
	92.1		Appareils récepteurs linéaires						157
	92.11		Appareils récepteurs linéaires						
	92.11.2		Caniveaux préfabriqués						
	92.11.2c		Caniveaux préfabriqués en béton de polyester						
	<u>92.11.2c.01</u>		<u>Caniveaux préfabriqués en béton de polyester</u>			POUR MÉMOIRE			
<b>93</b>			<b>Revêtements de sol extérieurs</b>						
	93.1		Revêtements de sol extérieurs						158
	93.14		Revêtement en matière synthétique						
	93.14.3		Revêtement EPDM						
	93.14.3x		Revêtement en EPDM granulés en caoutchouc drainant						
	<u>93.14.3x.01</u>		<u>Revêtement de sol en EPDM</u>			POUR MÉMOIRE			
	93.15		Revêtement en bois						
	93.15.1		Planches en bois						159
	<u>93.15.1b</u>		<u>Planches en bois sur structure</u>			POUR MÉMOIRE			
	93.18		Revêtement en caillebotis métalliques						
	93.18.1		Caillebotis						160
	<u>93.18.1a</u>		<u>Caillebotis ajourés</u>			POUR MÉMOIRE			
	<u>93.18.1b</u>		<u>Caillebotis pour pose de bois</u>			POUR MÉMOIRE			
	93.2		Éléments linéaires extérieurs						161
	93.9		Éléments préfabriqués						162
	93.91		Éléments préfabriqués en béton						
	93.91.1		Escaliers en béton						
	93.91.1a		Escaliers en béton préfabriqués (LOT III)						
	<u>93.91.1a.01</u>		<u>Escalier extérieur en béton préfabriqué</u>	QP	9,000	m3	1.335,65	12.020,85 €	
<b>95</b>			<b>Petits ouvrages d'art et clôtures</b>						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	95.5		Eléments de clôture						163
	95.59		Gardes-corps et mains-courantes						
	95.59.1		Gardes-corps et main-courantes en aluminium						
	95.59.1a		Gardes-corps en aluminium						
	95.59.1a.01		Pose des gardes-corps				POUR MÉMOIRE		
	95.59.1b		Main-courantes en aluminium						
	95.59.1b.01		Main courante en aluminium				POUR MÉMOIRE		164
<b>TOTAL ARCHITECTURE ET ABORDS - HTVA :</b>								<b>287.140,54 €</b>	
<b>PARTIE STABILITE</b>									
<b>1 ESSAIS DE SOL</b>									
	1.1		Essai de sol	FFT	1,000		730,44	730,44 €	
<b>2 TERRASSEMENTS</b>									
	2.1		Fouilles pour assiette	QP	363,000	m3	37,56	13.634,28 €	166
	2.2		Fouilles pour fondations	QP	15,000	m3	46,96	704,40 €	
	2.3		Éléments rocheux	QP	50,000	m3	125,22	6.261,00 €	167
<b>3 REMBLAIS</b>									
	3.1		Sable stabilisé	QP	112,500	m3	67,82	7.629,75 €	168
	3.2		Granulat de verre expansé	QP	66,000	m3	229,56	15.150,96 €	169
	3.3		Reprises en sous œuvre et rempiètements	QP	2,000	m3	2.086,96	4.173,92 €	170
<b>4 BÉTON POUR BÉTON NON-ARMÉ</b>									
	4.1		Bêche de mise hors gel (y compris coffrage)	QP	1,000	m3	271,31	271,31 €	171
<b>5 BÉTON POUR BÉTON ARMÉ</b>									
	5.1		Radier (y compris coffrages et membrane anticapillaire)						173
	5.1.1		Béton	QP	33,000	m3	216,00	7.128,00 €	
	5.2		Semelles filantes						
	5.2.1		Béton	PM					174
	5.2.2		Coffrage	PM					
	5.3		Voiles						175
	5.3.1		Béton	QP	32,000	m3	203,48	6.511,36 €	176
	5.3.2		Coffrage	QP	160,000	m2	53,22	8.515,20 €	
	5.4		Escaliers						177
	5.3.3		Béton	PM					178
	5.3.4		Coffrage	PM					
<b>6 ARMATURES POUR BÉTON ARMÉ</b>									
	6.1		Radier (y compris coffrages et membrane anticapillaire)	QP	2970,000	kg	2,51	7.454,70 €	180
	6.2		Semelles filantes	PM					
	6.3		Voiles	QP	2880,000	kg	2,51	7.228,80 €	181
	6.4		Escaliers	PM					182
<b>7 PLANCHERS-HOURDIS</b>									
	7.1		Hourdis précontraints 15cm + 5cm chape de compression	QP	110,000	m2	96,00	10.560,00 €	183
	8		PROFILÉS MÉTALLIQUES						184

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	8.1		Profils métalliques (y compris assemblages)	PM					185
	<b>9</b>		<b>BOIS</b>						
	9.1		Charpente	PM					186
	<b>10</b>		<b>MAÇONNERIES PORTANTES</b>	PM		Compris partie ARC			
<b>TOTAL STABILITE - HTVA :</b>								<b>95.954,12 €</b>	<b>186</b>

<b>6</b>	<b>T6 HVAC - sanitaires CCTB 01.07</b>								
<b>61</b>	<b>Ventilation CCTB 01.02</b>								
<b>61.</b>	<b>Ventilation - installation CCTB 01.04</b>								
<b>61.</b>	<b>Systèmes CCTB 01.02</b>								
<b>61.</b>	<b>Descriptifs - ventilation des bâtiments non résidentiels CCTB 01.04</b>								
	11. Ventilation des bâtiments non résidentiels - installation - aperçu général CCTB 01.02				PM				
<b>61.</b>	<b>Tests CCTB 01.04</b>								
<b>61.</b>	<b>Tests d'étanchéité à l'air des conduits aérauliques CCTB 01.02</b>								
	12. Ventilation - installation - tests d'étanchéité à l'air des conduits aérauliques CCTB 01.02				PM				
<b>61.</b>	<b>Mesurages des débits d'air CCTB 01.04</b>								
	12. Ventilation - installation - mesurages des débits d'air CCTB 01.02				PM				
<b>61.</b>	<b>Protection incendie CCTB 01.07</b>								
<b>61.</b>	<b>Ventilation - production CCTB 01.02</b>								
<b>61.</b>	<b>Equipements - ventilateurs CCTB 01.02</b>								
<b>61.</b>	<b>Caissons de ventilation CCTB 01.02</b>								
	22. Caisson de ventilation pour l'extraction - 400 m³/h				QF	1	pc	2.832,19	2.832,19
	22. Caisson de ventilation pour l'extraction - 700 m³/h				QF	1	pc	2.832,19	2.832,19
<b>61.</b>	<b>Ventilation - distribution CCTB 01.04</b>								
<b>61.</b>	<b>Distribution - conduits aérauliques, silencieux, clapets de réglage et filtres CCTB 01.04</b>								
<b>61.</b>	<b>Conduits aérauliques - aluminium CCTB 01.02</b>								
	31. Ventilation - distribution - conduits aérauliques flexibles CCTB 01.02				PM				
<b>61.</b>	<b>Conduits aérauliques - acier galvanisé CCTB 01.02</b>								
	31. Ventilation - distribution - conduits aérauliques rigides de section circulaire CCTB 01.02								
	31. Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 125				QP	22,53	m	64,94	1.463,10
	31. Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 160				QP	9,94	m	79,20	787,25
	31. Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 200				QP	11,2	m	91,08	1.020,10
	31. Conduits aérauliques - section circulaire - Diamètre 250				QP	4,2	m	101,38	425,80
<b>61.</b>	<b>Autres</b>								
	31. Percements				PG	1	fft	1.140,48	1.140,48
<b>61.</b>	<b>Distribution - unités terminales CCTB 01.02</b>								
<b>61.</b>	<b>Bouches de reprise d'air (extraction) CCTB 01.04</b>								
	32. Ventilation - distribution - bouches de reprise d'air à réglage manuel CCTB 01.02								
	32. Bouches d'extraction - soupapes - débit < 100m³/h				QP	10	pc	57,26	572,60
	32. Grilles de murales de reprise d'air								
	32. Grille murale - 30 m³/h				QP	16	pc	49,24	787,84
<b>61.</b>	<b>Rejets d'air vicié CCTB 01.02</b>								
	32. Ventilation - distribution - rejets d'air vicié muraux CCTB 01.02								

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
			<b>61. Ventilation - régulation CCTB 01.02</b>						
			61. Régulation CCTB 01.02						
			61. Ventilation - régulation par l'occupation C4 CCTB 01.07	QF		fft			
			<b>63 Chaleur CCTB 01.02</b>						
			<b>63. Chaleur - installation CCTB 01.04</b>						
			63. Systèmes CCTB 01.02	PM					
			<b>63. Chaleur - production CCTB 01.04</b>						
			63. Production à partir de pompes à chaleur (PAC) - équipements CCTB 01.04						
			63. Pompes à chaleur air / eau CCTB 01.02						
			26. Chaleur - production - pompes à chaleur air / eau CCTB 01.02	PM					
			<b>63. Chaleur - distribution et émission CCTB 01.04</b>						
			63. Equipements - conduites et accessoires CCTB 01.04						
			63. Conduites & accessoires - tuyaux CCTB 01.02						
			31. Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires- tuyaux / acier CCTB 01.05						
			31. DN15	QP	87	m	44,88	3.904,56	
			31. DN20	QP	41	m	51,84	2.125,44	
			<b>63. Conduites &amp; accessoires - calorifugeages des conduites CCTB 01.02</b>						
			31. Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - calorifugeage des conduites CCTB 01.04						
			31. Conduites intérieures						
			31. DN15	QP	37	m	32,56	1.204,72	
			31. DN20	QP	9	m	34,30	308,70	
			31. Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - calorifugeage des accessoires	PG	1	fft	1.789,92	1.789,92	
			<b>63. Conduites &amp; accessoires - traversées ignifuges CCTB 01.07</b>						
			31. Chaleur - distribution et émission - conduites & accessoires - traversées ignifuges CCTB 01.07	PM					
			<b>63. Equipements - éléments d'installation CCTB 01.02</b>						
			<b>63. Éléments d'installation - robinets CCTB 01.02</b>						
			32. Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - robinets de vidange CCTB 01.02	PM					
			32. Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - robinets et vannes d'isolement CCTB 01.02						
			32. DN15	QP	7	pc	25,78	180,46	
			32. DN20	QP	5	pc	29,78	148,90	
			32. Chaleur - distribution et émission - robinets et vannes de réglage CCTB 01.02						
			32. DN15	QP	1	pc	96,71	96,71	
			32. DN20	QP	1	pc	105,82	105,82	
			32. Chaleur - distribution et émission - robinets et vannes motorisées CCTB 01.02	QP	1	pc	1,20	1,20	
			32. Vanne 3 voies - DN15	QP	1	pc	589,25	589,25	
			32. Vanne 3 voies - DN20	QP	1	pc	622,51	622,51	
			32. Chaleur - distribution et émission - thermomètres CCTB 01.02	PM					
			<b>63. Éléments d'installation - circulateurs et pompes CCTB 01.04</b>						
			32. Chaleur - distribution et émission - éléments d'installation - circulateurs CCTB 01.02						
			32. Circulateur - 0,12m³/h	QP	1	pc	525,95	525,95	
			32. Circulateur - 0,22m³/h	QP	1	pc	525,95	525,95	
			<b>63. Equipements - éléments d'émission CCTB 01.04</b>						
			<b>63. Éléments de chauffage &amp; accessoires - radiateurs CCTB 01.04</b>						

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
33.			Chaleur - distribution et émission - éléments de chauffage & accessoires - radiateurs à panneaux CCTB 01.04						
33.			Puissance comprise entre 500 et 1000W	QP	1	pc	286,67	286,67	
33.			Puissance comprise entre 1000 et 1500W	QP	1	pc	363,66	363,66	
33.			Puissance comprise entre 1500 et 2000W	QP	1	pc	453,90	453,90	
<b>63.</b>			<b>Equipements - régulations chauffage installations individuelles CCTB 01.04</b>						
<b>63.</b>			<b>Réglages des températures &amp; accessoires - réglages CCTB 01.02</b>						
34.			Chaleur - distribution et émission - réglages des températures & accessoires - têtes thermostatiques CCTB 01.04	QP	3	pc	46,73	140,19	
34.			Chaleur - distribution et émission - réglages des températures & accessoires - réglages en fonction de la température extérieure CCTB 01 PM						
<b>63.</b>			<b>Equipements - régulations chauffage grands ensembles CCTB 01.02</b>						
<b>63.</b>			<b>Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - régulations primaires CCTB 01.02</b>	PM					
<b>63.</b>			<b>Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - régulations secondaires CCTB 01.02</b>						
<b>63.</b>			<b>Régulations chauffage &amp; accessoires - grands ensembles - gestions techniques centralisées CCTB 01.02</b>						
<b>65</b>			<b>Sanitaires CCTB 01.02</b>						
<b>65.</b>			<b>Sanitaires - installation CCTB 01.04</b>						
<b>65.</b>			<b>Systèmes CCTB 01.02</b>						
<b>65.</b>			<b>Descriptif CCTB 01.02</b>						
11.			Sanitaires - installation - aperçu général CCTB 01.07						
<b>65.</b>			<b>Sanitaires - production CCTB 01.04</b>						
<b>65.</b>			<b>Equipements - productions d'eau chaude CCTB 01.04</b>						
<b>65.</b>			<b>Chauffe-eau électriques CCTB 01.04</b>						
23.			Sanitaires - production - chauffe-eau électrique - boiler sous évier	QP	1	pc	506,69	506,69	
<b>65.</b>			<b>Sanitaire - distribution et évacuation CCTB 01.04</b>						
<b>65.</b>			<b>Equipements - canalisations et accessoires CCTB 01.04</b>						
<b>65.</b>			<b>Conduites d'évacuation et accessoires CCTB 01.04</b>						
31.			Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'évacuation et accessoires - matière synthétique / PE CCTB 01.07						
31.			DN50	QP	2	m	41,26	82,52	
31.			DN56	QP	14	m	41,52	581,28	
31.			DN75	QP	13	m	42,61	553,93	
31.			DN90	QP	20	m	55,01	1.100,20	
31.			DN110	QP	60	m	65,17	3.910,20	
31.			Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'évacuation et accessoires - protections incendie CCTB 01.07	PM					
<b>65.</b>			<b>Tuyaux de ventilation CCTB 01.02</b>						
31.			Sanitaires - distribution et évacuation - tuyaux de ventilation - matière synthétique / PE CCTB 01.04	PM					
<b>65.</b>			<b>Conduites d'alimentation &amp; accessoires CCTB 01.04</b>						
31.			Sanitaires - distribution et évacuation - conduites d'alimentation & accessoires - tuyaux / acier galvanisé CCTB 01.04						
31.			DN20	QP	31	m	59,83	1.854,73	
31.			DN25	QP	6	m	68,70	412,20	
31.			Conduites d'alimentation & accessoires - tuyaux / matière synthétique CCTB 01.04						
31.			DN15	QP	231	m	48,46	11.194,26	
31.			Conduites d'alimentation & accessoires - collecteurs CCTB 01.02						
31.			Collecteur 6 entrées	QP	2	pc	375,41	750,82	
31.			Collecteur 7 entrées	QP	1	pc	391,25	391,25	
31.			Collecteur 9 entrées	QP	1	pc	407,09	407,09	

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
31.	Collecteur 10 entrées			QP	1	pc	434,02	434,02	
31.	Collecteur 11 entrées			QP	1	pc	462,53	462,53	
31.	Conduites d'alimentation & accessoires - protection incendie CCTB 01.07			PM					
<b>65. Equipements - appareils et accessoires CCTB 01.04</b>									
<b>65. Cuvettes de WC CCTB 01.04</b>									
32.	Cuvettes de W-C - suspendues CCTB 01.02								
32.	WC enfants de maternelle			QP	8	pc	935,34	7.482,72	
32.	WC adultes et enfants de primaire			QP	13	pc	866,34	11.262,42	
32.	WC PMR			QP	1	pc	1.084,85	1.084,85	
<b>65. Lave-mains CCTB 01.04</b>									
32.	Lave-mains - modèles muraux / porcelaine sanitaire CCTB 01.04			QP	5	pc	443,11	2.215,55	
32.	Lave-mains - modèle collectif 3 places			QP	2	pc	815,08	1.630,16	
32.	Lave-mains - modèle collectif 4 places			QP	2	pc	891,54	1.783,08	
32.	Lave-mains - modèle PMR			QP	1	pc	639,38	639,38	
<b>65. Urinoirs CCTB 01.02</b>									
32.	Urinoirs - modèles suspendus / porcelaine sanitaire CCTB 01.04			QP	6	pc	1.314,72	7.888,32	
<b>65. Vidoirs CCTB 01.02</b>									
32.	Vidoirs - porcelaine sanitaire CCTB 01.04			QP	1	pc	504,50	504,50	
<b>65. Equipements - robinets et clapets CCTB 01.04</b>									
<b>65. Clapets antiretour CCTB 01.04</b>									
33.	Clapets antiretour - laiton CCTB 01.04			PM					
<b>65. Robinets d'installation CCTB 01.04</b>									
33.	Robinets d'installation - robinets d'isolement / laiton CCTB 01.04			PM					
33.	Robinets d'installation - robinets d'isolement avec robinet purgeur / laiton CCTB 01.04			PM					
<b>65. Robinets d'isolement muraux CCTB 01.04</b>									
33.	Robinets d'isolement muraux - robinets d'arrêt simple CCTB 01.07			PM					
33.	Robinets d'isolement muraux - robinets d'arrêt avec robinet de service CCTB 01.07			PM					
<b>65. Robinets de service CCTB 01.02</b>									
33.	Robinets de service - robinets simple service / bec orientable CCTB 01.04			QP	1	pc	53,71	53,71	
<b>65. Robinets monotrou CCTB 01.04</b>									
33.	Robinets monotrou - temporisés à poussoirs manuels/électroniques pour lavabos CCTB 01.04								
33.	Robinet électronique - montage mural			QP	14	pc	394,90	5.528,60	
33.	Robinet électronique - sur plage			QP	6	pc	400,44	2.402,64	
<b>65. Flush valves CCTB 01.02</b>									
33.	Flush valves encastrés pour urinoirs - électroniques CCTB 01.07			PM					
<b>65. Accessoires complémentaires CCTB 01.04</b>									
<b>65. Accessoires complémentaires pour lavabos et lave-mains CCTB 01.04</b>									
36.	Accessoires complémentaires - miroirs lave-mains/lavabos CCTB 01.04			PM					
36.	Accessoires complémentaires - porte-essuies lave-mains/lavabos CCTB 01.02			PM					
<b>65. Accessoires complémentaires pour WC et urinoirs CCTB 01.04</b>									
36.	Accessoires complémentaires - bâtis supports pour WC CCTB 01.04			PM					
36.	Accessoires complémentaires - bâtis supports pour urinoirs CCTB 01.04			PM					
36.	Accessoires complémentaires - porte-rouleaux WC CCTB 01.04								

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
<b>65. Accessoires complémentaires pour PMR CCTB 01.07</b>									
	36.		Accessoires complémentaires - poignées murales / fixes CCTB 01.04	QP	1	pc	143,04	143,04	
	36.		Accessoires complémentaires - poignées murales / rabattables CCTB 01.07	QP	1	pc	289,92	289,92	
	36.		Accessoires complémentaires - rehausseurs de WC pour PMR CCTB 01.04	QP	1	pc	161,76	161,76	
<b>66. Lutte contre l'incendie (LCI) CCTB 01.02</b>									
<b>66. LCI - installation CCTB 01.04</b>									
<b>66. Lutte contre l'incendie CCTB 01.02</b>									
<b>66. Installations CCTB 01.02</b>									
	11.		LCI - Installations CCTB 01.04						
<b>66. LCI - distribution CCTB 01.04</b>									
<b>66. Equipements - éléments actifs CCTB 01.02</b>									
<b>66. Extincteurs CCTB 01.07</b>									
	32.		LCI - distribution - extincteurs à poudre CCTB 01.07	QP	2	pc	141,77	283,54	
	32.		LCI - distribution - extincteurs au CO2 CCTB 01.07	QP	2	pc	156,02	312,04	
<b>66. Armoires pour extincteurs, robinets d'incendie armés et/ou hydrants CCTB 01.02</b>									
	32.		LCI - distribution - armoires pour extincteurs, robinets d'incendie armés et/ou hydrants CCTB 01.02	QP	4	pc	286,70	1.146,80	
<b>66. Autres moyens d'extinction CCTB 01.02</b>									
	32.		LCI - distribution - couvertures anti-feu CCTB 01.02	PM					
<b>66. Protection en vue de garantir la résistance au feu d'éléments de construction CCTB 01.02</b>									
<b>66. Protections en vue de garantir la résistance au feu des éléments de construction - tuyauteries CCTB 01.04</b>									
	33.		LCI - distribution - tuyauteries de tous types CCTB 01.04	PM					
<b>69. Clauses techniques complémentaires</b>									
<b>69. Conditions générales</b>									
<b>69. Clauses techniques supplémentaires</b>									
<b>69. Prescriptions acoustiques</b>									
<b>69. Structures métalliques et moyens d'accès</b>									
<b>69. Régulation générale</b>									
<b>69. Régulation de type "Gestion Technique Centralisée"</b>									
<b>69. Régulation Chauffage et Ventilation</b>									
<b>69. Travaux annexes</b>									
<b>69. Travaux annexes - Généralités</b>									
<b>69. Travaux annexes - Généralités</b>									
	41.		Tracé des installations	PM					
	41.		Etat des lieux	PM					
	41.		Maintien en fonctionnement des installations existantes	PM					
	41.		Simultanéité des entreprises	PM					
	41.		Permis au feu	PM					
	41.		Travaux de gros oeuvre, maçonnerie et parachèvement	PG	1	fft	1.200,00	1.200,00	
	41.		Supports et socles	PM					
	41.		Structures métalliques et moyen d'accès	PM					
	41.		Manutention et introduction du matériel	PM					
	41.		Protection des installations	PM					
	41.		Mise au courant et écolage du personnel	PM					

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
41.	Plan d'exécution - Fiches techniques - Notes de calcul et dossier "As-built"			PG	1	fft	1.124,64	1.124,64	
41.	Essais et réception des travaux			PG	1	fft	966,24	966,24	
41.	Impétrants			PM					
41.	Démontage des installations existantes			PG	1	fft	600,00	600,00	
41.	Peintures et repérages			PM					
41.	Somme à justifier pour travaux imprévus			SAJ	1			5.000,00	
<b>7</b>	<b>17 Electricité CCTB 01.07</b>								
<b>72</b>	<b>Basse tension ( BT) CCTB 01.02</b>								
<b>72.</b>	<b>BT- Distribution CCTB 01.02</b>								
<b>72.</b>	<b>Equipements - réseaux intérieurs CCTB 01.07</b>								
<b>72.</b>	<b>Distribution BT première catégorie CCTB 01.04</b>								
22.	Distribution BT première catégorie - tableaux de distribution principaux. CCTB 01.07			PM					
22.	Distribution BT première catégorie - tableaux de distribution secondaires CCTB 01.07			QF	1	pc	1.620,00	1.620,00	
<b>72.</b>	<b>Accessoires de câblage et de raccordement CCTB 01.02</b>								
22.	Accessoires de câblage et de raccordement CCTB 01.04			PM					
<b>72.</b>	<b>Canalisations - conduites CCTB 01.04</b>								
22.	Canalisations - conduites - câbles / enterrés CCTB 01.04			PM					
22.	Canalisations - conduites - câbles / aériens CCTB 01.04			PM					
22.	Canalisations - conduites - tubages et câbles / encastrés CCTB 01.04			PM					
22.	Canalisations - conduites - tubages et câbles / apparents CCTB 01.04			PM					
22.	Canalisations - conduites - protection contre la propagation d'incendie CCTB 01.07			PM					
22.	Canalisations - conduites - essai des canalisations			PM					
<b>72.</b>	<b>Boîtes de tirage &amp; de connexion CCTB 01.04</b>								
22.	Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / maçonnerie CCTB 01.04			PM					
22.	Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / murs creux CCTB 01.02			PM					
22.	Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / plafonds CCTB 01.04			PM					
22.	Boîtes de tirage & de connexion - encastrées / sols CCTB 01.02			PM					
22.	Boîtes de tirage & de connexion - apparentes CCTB 01.04			PM					
<b>72.</b>	<b>Équipements particuliers CCTB 01.02</b>								
22.	Équipements particuliers - alimentation de l'installation CCTB 01.04			PM					
22.	Équipements particuliers - alimentation des exutoires de fumée CCTB 01.04			PM					
22.	Équipements particuliers - alimentation éclairage de secours CCTB 01.04			PM					
22.	Équipements particuliers - raccordement avec la détection incendie			PM					
22.	Équipements particuliers - raccordement avec la détection intrusion			PM					
22.	Équipements particuliers - raccordement avec le contrôle d'accès			PM					
<b>72.</b>	<b>Accessoires et câbles</b>								
22.	Accessoires			PM					
22.	Câbles du type XGB, y compris la pose et le raccordement			PM					
22.	Modules coupe-feu			PM					
<b>72.</b>	<b>Equipements - interrupteurs et prises de courants CCTB 01.07</b>								
<b>72.</b>	<b>Prises de courant CCTB 01.07</b>								
23.	Prises de courant - 16A bipolaires avec broche de terre CCTB 01.04								
23.	Prise de courant simple			QP	7	pc	48,00	336,00	

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
	23.		Prise de courant double	QP	7	pc	72,00	504,00	
	<b>72.</b>		<b>Interrupteurs et boutons poussoirs CCTB 01.07</b>						
	23.		Interrupteurs - unipolaires CCTB 01.04	QP	1	pc	54,00	54,00	
	<b>72.</b>		<b>Equipements - accessoires particuliers CCTB 01.02</b>						
	<b>72.</b>		<b>Détecteurs CCTB 01.02</b>						
	24.		Détecteurs de présence	QP	8	pc	174,00	1.392,00	
	<b>72.</b>		<b>Mise à la terre CCTB 01.04</b>						
	<b>72.</b>		<b>Mise à la terre - bâtiment CCTB 01.07</b>						
	25.		Mise à la terre - bâtiment - boucle de mise à la terre CCTB 01.04	PG	1	fft	408,00	408,00	
	25.		Mise à la terre - bâtiment - électrodes de mise à la terre individuelles CCTB 01.04	PM					
	25.		Mise à la terre - bâtiment - barrettes de sectionnement CCTB 01.04	PM					
	25.		Mise à la terre - bâtiment - conducteurs de protection principaux CCTB 01.04	PM					
	25.		Mise à la terre - bâtiment - liaisons équipotentielles CCTB 01.04	PM					
	25.		Mise à la terre - bâtiment - liaisons équipotentielles supplémentaires CCTB 01.04	PM					
	<b>73</b>		<b>Très basse tension ( TBT) CCTB 01.02</b>						
	<b>73.</b>		<b>TBT - Distribution CCTB 01.02</b>						
	<b>73.</b>		<b>Equipements - systèmes de détection d'incendie, gaz, intrusion et systèmes d'alarme vocal CCTB 01.05</b>						
	<b>73.</b>		<b>Systèmes de détection incendie CCTB 01.05</b>						
	25.		Incendie - Equipements de Contrôle et de Signalisation (ECS) CCTB 01.05	QF	1	fft	516,00	516,00	
	25.		Incendie - détecteurs de fumée CCTB 01.05						
	25.		Détecteur optique thermique	QP	6	pc	132,00	792,00	
	25.		Détecteur TVC	QP	2	pc	156,00	312,00	
	25.		Incendie - dispositifs de signalisations sonores et visuels CCTB 01.05	QP	3	pc	186,00	558,00	
	25.		Incendie - modules d'asservissement entrée et sortie CCTB 01.05	QF	1	fft	276,00	276,00	
	25.		Incendie - alimentations supplémentaires et/ou secondaires CCTB 01.05	PM					
	25.		Incendie - modules de transmission CCTB 01.05	PM					
	25.		Incendie - systèmes de gestion CCTB 01.05	PM					
	25.		Incendie - câblage CCTB 01.05	PM					
	25.		Incendie - programmation - mise en service CCTB 01.05	QF	1	fft	660,00	660,00	
	<b>74</b>		<b>Système d'éclairage CCTB 01.02</b>						
	<b>74.</b>		<b>Luminaires intérieurs CCTB 01.07</b>						
	<b>74.</b>		<b>Luminaires intérieurs plafonniers CCTB 01.04</b>						
	<b>74.</b>		<b>Luminaires intérieurs plafonniers en applique CCTB 01.04</b>						
	11.		Luminaires intérieurs plafonniers en applique CCTB 01.04						
	11.		Type 3 - 2200lm	QP	3	pc	174,00	522,00	
	11.		Type 4 et Type 5						
	11.		Type 4 - 4400lm	QP	14	pc	156,00	2.184,00	
	11.		Type 5 - 2600lm	QP	24	pc	168,00	4.032,00	
	<b>74.</b>		<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.07</b>						
	<b>74.</b>		<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.04</b>						
	<b>74.</b>		<b>Luminaires extérieurs CCTB 01.04</b>						
	21.		Luminaires extérieurs CCTB 01.07						
	21.		Type EXT1	QP	4	pc	132,00	528,00	

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
			<b>74. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur</b>						
			<b>74. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - systèmes de commutation</b>						
			<b>74. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation horaire</b>						
			31. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation horaire	PM					
			<b>74. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation en cas d'absence / présence</b>						
			31. Gestion de l'éclairage intérieur et extérieur - commutation en cas d'absence / présence	PM					
			<b>74. Eclairage de secours CCTB 01.07</b>						
			<b>74. Eclairage de sécurité CCTB 01.07</b>						
			<b>74. Systèmes autonomes CCTB 01.05</b>						
			42. Systèmes autonomes - luminaires d'éclairage d'évacuation avec signalisation						
			42. Type secours intérieur	QP	7	pc	180,00	1.260,00	
			<b>79. Clauses techniques complémentaires</b>	PM					
			<b>79. Conditions générales</b>	PM					
			<b>79. Prescriptions acoustiques</b>	PM					
			<b>79. Prescriptions acoustiques</b>	PM					
			<b>79. Structures métalliques et moyens d'accès</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
			<b>79. Travaux annexes - Généralités</b>	PM					
			31. Tracés des installations	PM					
			31. Etat des lieux	PM					
			31. Maintien en fonctionnement des installations	PM					
			31. Simultanéité des entreprises	PM					
			31. Permis au feu	PM					
			31. Travaux de gros oeuvre, maçonnerie et parachèvement	PG	1	fft	3.600,00	3.600,00	
			31. Supports et socles	PM					
			31. Structures métalliques et moyen d'accès	PM					
			31. Manutention et introduction du matériel	PM					
			31. Peinture et repérage	PM					
			31. Protection des installations	PM					
			31. Mise au courant et écolage du personnel	PM					
			31. Plans d'exécution - Fiches techniques - Notes de calcul et dossier As-Built	PG	1	fft	600,00	600,00	
			31. Essais et réception des travaux	PG	1	fft	600,00	600,00	
			31. Impétrants	PM					
			31. Somme à justifier pour imprévus	SAJ	1		9.500,00	9.500,00	
			31. Rapport de contrôle par un organisme agréé	PG	1	fft	600,00	600,00	
			<b>Total:</b>					<b>132.435,68</b>	
<b>RECAPITULATIF</b>									
			ARCHITECTURE & ABORDS				287.140,54 €		
			STABILITE				95.954,12 €		
			TECHNIQUES SPECIALES				132.435,68 €		

**LOT III Démolition et reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école**



Lot	N. index	Grp	Désignation	NM	Qté	U	PU	Total	N°
TOTAL HTVA								515.530,34 € HTVA	
TVA 6%								30.931,82 €	
<b>TOTAL TVAC</b>								<b>546.462,16 € TVAC</b>	

Association momentanée FAKANE-BALCAEN,  
Boulevard Général Wahis 16G  
B-1030 SCHAERBEEK

2 9 . 1 0 . 2 0 2 1

Par signature électronique via e-tendering

**Volet B** Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge	*20366467*	 Déposé 28-12-2020 Greffe
------------------------------------	------------	--

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0400457174

**Nom**

(en entier) : **ENTREPRISES GENERALES TH. BALCAEN ET FILS**

(en abrégé) : **Construifort**

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chaussée de Jette 396

: 1081 Koekelberg

**Objet de l'acte :** MODIFICATION FORME JURIDIQUE, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS

L'an deux mille vingt;

Le vingt et un décembre;

Devant nous, **Régis Dechamps**, notaire de résidence à Schaerbeek-Bruxelles ;

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « **Entreprises Générales TH. BALCAEN ET FILS** », établie à 1081 Koekelberg, chaussée de Jette, 396.

Société constituée suivant acte reçu le 1er février 1963, par le notaire Paul Wets, ayant résidé à Schaerbeek (Annexe au Moniteur belge de date-numéro 1963/02/20-3238);

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu le 17 novembre 2005, par le notaire Sandry Gypens, de résidence à Grimbergen (Annexe au Moniteur belge de date-numéro 2005-12-27/0186909);

Immatriculée sous TVA BE 0400.457.174 RPM Bruxelles.

**Bureau**

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de son administrateur :

La société à responsabilité limitée « **BALFREPHI** », ayant son siège à 1081 Koekelberg, chaussée de Jette, 396, inscrite au registre des personnes morales sous T.V.A. BE 0461.288.547 RPM Bruxelles, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur **BALCAEN Frédéric**.

La composition de l'assemblée ne permet la désignation ni d'un secrétaire, ni de scrutateur.

Est présent l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée « **BALFREPHI** », précitée, propriétaire de toutes les actions, à savoir sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées, représentée par son administrateur, Monsieur **BALCAEN Frédéric**, précité.

L'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes :

**(1) Première résolution**

Changement de la dénomination de la société en « **Balcaen Entreprises Générales** » et en abrégé « **Balcaen** »

**(2) Deuxième résolution**

En application de l'article 39, §1, alinéa 1 et 3 de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'actionnaire unique décide d'adapter les statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de conserver la forme légale de la société à responsabilité limitée (en abrégé SRL).

**(3) Troisième résolution**

En application de l'article 39, §2, alinéa 2 de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée constate que le capital entièrement libéré et la réserve légale de la société, soit 190.878,02 €, ont été convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible.

**(4) Quatrième résolution**

L'actionnaire unique décide que le registre des actions sera désormais tenu par voie électronique. Il remet à l'instant le registre des actions nominatives au notaire qui y inscrit ladite décision.

Le notaire invite le comparant à conserver le registre « papier » des actions nominatives comme preuve des opérations passées.

Le comparant autorise le notaire instrumentant à ouvrir un registre électronique des titres au nom de la société et d'y effectuer les inscriptions qui découlent de l'ancien registre « papier » et du présent acte, ainsi que d'accomplir tous les actes qui sont requis à cette fin comme mandataire de la société. Le notaire instrumentant est également mandaté à transmettre au nom de la société les données imposées par la loi qui doivent être transmises au registre UBO.

Ces mandats restent valables pour les inscriptions et modifications ultérieures du registre électronique des titres qui seraient, le cas échéant, demandé au notaire par la société.

#### **(5) Cinquième résolution**

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide d'adopter des statuts complètement nouveaux, qui sont en concordance avec le Code des sociétés et des associations et les décisions qui précèdent, sans toutefois apporter une modification à son objet.

L'actionnaire unique déclare et décide que le texte des nouveaux statuts est rédigé comme suit :

#### **STATUTS**

#### **Titre I: Forme légale – Dénomination – Siège – Objet – Durée**

##### **Article 1: Nom et forme**

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « Balcaen Entreprises Générales », en abrégé « Balcaen ». Les dénominations complète et abrégée peuvent être utilisées ensemble ou séparément.

Cette dénomination doit, dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanant de la société, y compris tous site(s) " Internet " et documents sous forme électronique, être précédée ou suivie immédiatement de la mention "Société à responsabilité limitée" ou des initiales "SRL"; elle doit, en outre, dans ces mêmes documents, être accompagnée de l'indication précise du siège de la société et des abréviations TVA BE, suivies du numéro d'entreprise et des initiales RPM, suivies elles-mêmes de l'indication du siège du tribunal de l'arrondissement du siège de la société.

##### **Article 2. Siège**

Le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

##### **Article 3. Objet**

La société a pour objet de faire pour son compte ou pour le compte d'autrui, la construction, la transformation, la réparation, l'achat, la vente, la location de tous immeubles; ainsi que toutes les entreprises de travaux publics et privés dans le sens le plus large du mot et en général toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, en ce compris la décoration intérieure et mobilière et G4 revêtements spéciaux pour terrain de sport, travaux de peinture-tapissage-menuiserie-carrelages-faïence-électricité-plomberie.

Elle peut réaliser son objet en tous lieux et de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriés.

Elle pourra faire en Belgique et à l'étranger, d'une manière générale et sans que l'énumération qui va suivant soit limitative, toutes opérations commerciales et industrielles ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation, et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou qui seraient susceptibles pour elle de favoriser le développement des affaires sociales.

##### **Article 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II: Capitaux propres et apports**

##### **Article 5: Apports**

En rémunération des apports, 7.000 actions ont été émises.

Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

##### **Article 6. Compte de capitaux propres statutairement indisponible**

La société dispose d'un compte de capitaux propres indisponible, qui n'est pas susceptible de distribution aux actionnaires, sur lequel les apports des fondateurs sont inscrits.

A la date à laquelle le Code des sociétés et des associations devient applicable à la présente société, ce compte de capitaux propres indisponible comprend 190.878,02 €.

Pour les apports effectués après la constitution, les conditions d'émission détermineront s'ils sont également inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible. A défaut de stipulation à cet égard dans les conditions d'émission, ils sont présumés être également inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible.

En cas d'apport sans émission de nouvelles actions, ils sont présumés ne pas être inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible.

**Article 7. Appels de fonds**

Les actions doivent être libérées à leur émission.

**Article 8. Apport en numéraire avec émission de nouvelles actions – Droit de préférence**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le droit de souscription préférentielle peut être exercé pendant un délai d'au moins quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription.

L'ouverture de la souscription avec droit de préférence ainsi que son délai d'exercice sont fixés par l'organe qui procède à l'émission et sont portés à la connaissance des actionnaires par courrier électronique, ou, pour les personnes dont elle ne dispose pas d'une adresse électronique, par courrier ordinaire, à envoyer le même jour que les communications électroniques. Si ce droit n'a pas entièrement été exercé, les actions restantes sont offertes conformément aux alinéas précédents par priorité aux actionnaires ayant déjà exercé la totalité de leur droit de préférence. Il sera procédé de cette manière, selon les modalités arrêtées par la gérance, jusqu'à ce que l'émission soit entièrement souscrite ou que plus aucun actionnaire ne se prévale de cette faculté.

Pour les actions données en gage, le droit de souscription préférentielle revient au débiteur-gagiste. Les actions qui n'ont pas été souscrites par les actionnaires comme décrit ci-dessus peuvent être souscrites par les personnes auxquelles les actions peuvent être librement cédées conformément à la loi ou à l'article 10 des présents statuts ou par des tiers moyennant l'agrément de la moitié au moins des actionnaires possédant au moins trois quart des actions.

**TITRE III. TITRES**

**Article 9. Nature des actions**

Toutes les actions sont nominatives, elles portent un numéro d'ordre.

Elles sont inscrites dans le registre des actions nominatives ; ce registre contiendra les mentions requises par le Code des sociétés et des associations. Les titulaires d'actions peuvent prendre connaissance de ce registre relatif à leurs titres.

Le registre des actions sera tenu en la forme électronique.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action en nue-propriété et usufruit, l'usufruitier et le nu-propriétaire sont inscrits séparément dans le registre des actions nominatives, avec indication de leurs droits respectifs.

Les cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la société et des tiers qu'à dater de leur inscription dans le registre des actions. Des certificats constatant ces inscriptions sont délivrés aux titulaires des titres.

**Article 10. Cession d'actions**

**§ 1. Cession libre**

Les actions peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, à un actionnaire, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des actionnaires.

**§ 2. Cessions soumises à agrément**

Tout actionnaire qui voudra céder ses actions entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des actionnaires, possédant les trois quarts au moins des actions, déduction faite des actions dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à l'organe d'administration, par courrier électronique, ou, pour les actionnaires qui ne disposent pas d'une adresse électronique, par courrier ordinaire, à envoyer le même jour que les communications électroniques, une demande indiquant les noms, prénoms, professions, domiciles du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de ce courriel ou de cette lettre, l'organe d'administration en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des actionnaires, en leur demandant une réponse affirmative ou négative par un écrit adressé dans un délai de quinze jours et en signalant que ceux qui s'abstiendraient de donner leur avis seraient considérés comme donnant leur agrément. Cette réponse devra être envoyée par pli recommandé.

Dans la huitaine de l'expiration du délai de réponse, l'organe d'administration notifie au cédant le sort réservé à sa demande.

Les héritiers et légataires qui ne deviendraient pas de plein droit actionnaires aux termes des présents statuts seront tenus de solliciter, selon les mêmes formalités, l'agrément des actionnaires.

Le refus d'agrément d'une cession entre vifs est sans recours. Néanmoins, l'actionnaire voulant céder tout ou partie de ses actions pourra exiger des opposants qu'elles lui soient rachetées au prix mentionné par lui dans sa notification initiale ou, en cas de contestation de ce prix, au prix fixé par un expert choisi de commun accord ou, à défaut d'accord sur ce choix, par le président du tribunal de l'entreprise statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente, tous les frais de procédure et d'expertise étant pour moitié à charge du cédant et pour moitié à charge du ou des acquéreurs, proportionnellement au nombre d'actions acquises s'ils sont plusieurs. Il en ira de même

**Volet B** - suite

en cas de refus d'agrément d'un héritier ou d'un légataire. Dans l'un et l'autre cas, le paiement devra intervenir dans les six mois du refus.

Les dispositions du présent article sont applicables dans tous les cas de cessions entre vifs, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, tant volontaires que forcées (cas de l'exclusion et du retrait d'un actionnaire), tant en usufruit qu'en nue-propriété ou pleine propriété, qui portent sur des actions ou tous autres titres donnant droit à l'acquisition d'actions.

Par dérogation à ce qui précède, au cas où la société ne compterait plus qu'un actionnaire, celui-ci sera libre de céder tout ou partie de ses actions librement.

**TITRE IV. ADMINISTRATION – CONTRÔLE**

**Article 11. Organe d'administration**

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les administrateur(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conféré sans limitation de durée.

**Article 12. Pouvoirs de l'organe d'administration**

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci. Il porte la dénomination d'administrateur ou d'administrateur délégué.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.

Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

L'administrateur unique ou l'organe d'administration peut déléguer la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs de ses membres, qui portent alors le titre d'administrateur-délégué, ou à un ou plusieurs directeurs.

L'administrateur unique ou l'organe d'administration détermine s'ils agissent seul ou conjointement.

Les délégués à la gestion journalière peuvent, en ce qui concerne cette gestion, attribuer des mandats spéciaux à tout mandataire.

L'administrateur unique ou l'organe d'administration fixe les attributions et rémunérations éventuelles pour les délégués à la gestion journalière. Il peut révoquer en tout temps leurs mandats.

**Article 13. Rémunération des administrateurs**

L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement.

Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle.

Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment des frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

**Article 14. Contrôle de la société**

Lorsque la loi l'exige et dans les limites qu'elle prévoit, le contrôle de la société est assuré par un ou plusieurs commissaires, nommés pour trois ans et rééligibles.

**TITRE V. ASSEMBLEE GENERALE**

**Article 15. Tenue et convocation**

Il est tenu chaque année, au siège ou à l'endroit indiqué dans la convocation pour autant qu'il se situe dans la région du siège, une assemblée générale ordinaire le dernier samedi du mois de mai, à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant à la même heure. S'il n'y a qu'un seul actionnaire, c'est à cette même date qu'il signe pour approbation les comptes annuels.

Des assemblées générales extraordinaires doivent en outre être convoquées par l'organe d'administration et, le cas échéant, le commissaire, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou sur requête d'actionnaires représentant un dixième du nombre d'actions en circulation. Dans ce dernier cas, les actionnaires indiquent leur demande et les sujets à porter à l'ordre du jour. L'organe d'administration ou, le cas échéant, le commissaire convoquera l'assemblée générale dans un délai de trois semaines de la demande.

Les convocations aux assemblées générales contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites par courrier électronique envoyés quinze jours au moins avant l'assemblée aux actionnaires, aux administrateurs et, le cas échéant, aux titulaires d'obligations convertibles nominatives, de droits de souscription nominatifs ou de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la société et aux commissaires. Elles sont faites par courrier ordinaire aux personnes pour lesquelles la société ne dispose pas d'une adresse e-mail, le même jour que l'envoi des convocations électroniques.

Toute personne peut renoncer à la convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été

régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

**Article 16. Admission à l'assemblée générale**

Pour être admis à l'assemblée générale et, pour les actionnaires, pour y exercer le droit de vote, un titulaire de titres doit remplir les conditions suivantes :

- le titulaire de titres nominatifs doit être inscrit en cette qualité dans le registre des titres nominatifs relatif à sa catégorie de titres ;
- les droits afférents aux titres du titulaire des titres ne peuvent pas être suspendus ; si seul le droit de vote est suspendu ; il peut toujours participer à l'assemblée générale sans pouvoir participer au vote.

**Article 17. Séances – procès-verbaux**

§1. L'assemblée générale est présidée par un administrateur ou, à défaut, par l'actionnaire présent qui détient le plus d'actions ou encore, en cas de parité, par le plus âgé d'entre eux. Le président désignera le secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

§2. Les procès-verbaux constatant les décisions de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique sont consignés dans un registre tenu au siège. Ils sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires présents qui le demandent. Les copies à délivrer aux tiers sont signées par un ou plusieurs membres de l'organe d'administration ayant le pouvoir de représentation.

Ceux qui ont participé à l'assemblée générale ou qui y étaient représentés peuvent consulter la liste des présences.

**Article 18. Délibérations**

§ 1. A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions légales régissant les actions sans droit de vote.

§2. Au cas où la société ne comporterait plus qu'un actionnaire, celui-ci exercera seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

§3. Tout actionnaire peut donner à toute autre personne, actionnaire ou non, par tout moyen de transmission, une procuration écrite pour le représenter à l'assemblée et y voter en ses lieu et place. Une procuration octroyée reste valable pour chaque assemblée générale suivante dans la mesure où il y est traité des mêmes points de l'ordre du jour, sauf si la société est informée d'une cession des actions concernées.

Un actionnaire qui ne peut être présent a en outre la faculté de voter par écrit avant l'assemblée générale. Ce vote par écrit doit être transmis à la société au plus tard trois jours avant le jour de l'assemblée générale.

Un vote émis par écrit reste valable pour chaque assemblée générale suivante dans la mesure où il est traité des mêmes points de l'ordre du jour, sauf si la société est informée d'une cession des actions concernées.

§ 4. Toute assemblée ne peut délibérer que sur les propositions figurant à l'ordre du jour, sauf si toutes les personnes à convoquer sont présentes ou représentées, et, dans ce dernier cas, si les procurations le mentionnent expressément.

§ 5. Sauf dans les cas prévus par la loi ou les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée générale.

**Article 19. Prorogation**

Toute assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, peut être prorogée, séance tenante, à trois semaines au plus par l'organe d'administration. Sauf si l'assemblée générale en décide autrement, cette prorogation n'annule pas les autres décisions prises. La seconde assemblée délibérera sur le même ordre du jour et statuera définitivement.

**TITRE VI. EXERCICE SOCIAL REPARTITION – RESERVES**

**Article 20. Exercice social**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

A cette dernière date, les écritures sociales sont arrêtées et l'organe d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels dont, après approbation par l'assemblée, il assure la publication, conformément à la loi.

**Article 21. Répartition – réserves**

Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, étant toutefois fait observer que chaque action confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

**TITRE VII. DISSOLUTION – LIQUIDATION**

**Article 22. Dissolution**

La société peut être dissoute en tout temps, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

**Article 23. Liquidateurs**

En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, le ou les administrateurs en fonction sont désignés comme liquidateur(s) en vertu des présents statuts si aucun autre liquidateur n'aurait été désigné, sans préjudice de la faculté de l'assemblée générale de

**Volet B** - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

désigner un ou plusieurs liquidateurs et de déterminer leurs pouvoirs et émoluments.

**Article 24. Répartition de l'actif net**

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence d'actions non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les actions soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les actionnaires en proportion de leurs actions et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

**TITRE VIII. DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 25. Compétence judiciaire**

Pour tout litige entre la société, ses actionnaires, administrateurs, commissaires et liquidateurs relatifs aux affaires de la société et à l'exécution des présents statuts, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège, à moins que la société n'y renonce expressément.

**Article 26. Droit commun**

Les dispositions du Code des sociétés et des associations auxquelles il ne serait pas licitement dérogé sont réputées inscrites dans les présents statuts et les clauses contraires aux dispositions impératives du Code des sociétés sont censées non écrites.

**(6) Sixième résolution**

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt et celui des présentes résolutions au dossier de la société.

**(7) Septième résolution**

L'assemblée générale décide de mettre fin à la fonction du gérant actuel, mentionné ci-après, et procède immédiatement au renouvellement de sa nomination comme administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

La société à responsabilité limitée « **BALFREPHI** », ayant son siège à 1081 Koekelberg, chaussée de Jette, 396, inscrite au registre des personnes morales sous T.V.A. BE 0461.288.547 RPM Bruxelles, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur **BALCAEN Frédéric Jean-Marie Emile**, qui accepte.

L'assemblée générale décidera à la prochaine assemblée générale annuelle sur la décharge au gérant démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

**(8) Huitième résolution**

A l'unanimité, l'assemblée décide d'appeler avec effet immédiat à la fonction de commissaire la srl CDP Partners - De Wulf & C°, square de l'Arbalète 6 à 1170 Bruxelles, représentée par Monsieur Vincent De Wulf, représentant permanent, pour une durée de 3 années. Le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice 2022. L'assemblée fixe les émoluments annuels. Ces émoluments sont indexables annuellement.

**(9) Neuvième résolution**

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège à 1030 Schaerbeek, boulevard Général WAHIS 16 G.

**(10) Dixième résolution**

L'assemblée générale déclare que le site internet de la société est [www.balcaen.net](http://www.balcaen.net) et son adresse e-mail « [info@balcaen.net](mailto:info@balcaen.net) ».

**DECISION DE L'ADMINISTRATEUR**

L'administrateur unique, la société à responsabilité limitée « **BALFREPHI** », précitée, représentée par son représentant permanent, Monsieur **BALCAEN Frédéric**, également précité, décide ensuite de conférer des pouvoirs spéciaux suivants :

1/ au Responsable Administratif et Financier, Monsieur Guy Mahaux :

- ouvrir ou fermer tout compte en banque au nom de la société
- faire émettre des cautions et garanties, négocier des prêts et autorisations de découverts et négocier des placements
- signer les soumissions des marchés publics

2/ au Responsable des Ressources humaines, Monsieur Guy Mahaux, précité,

- signer les documents sociaux et actes relatifs au personnel de la société.

Pour extrait analytique conforme,

Régis Dechamps, notaire

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*15062921\***

Déposé / Reçu le

21 AVR. 2015

au greffe du tribunal de commerce  
francophone de <sup>Greffe</sup> Bruxelles

N° d'entreprise : 0461 288 547

Dénomination

(en entier) : **BALFREPHI sprl**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Chaussée de Jette 396, 1081 BRUXELLES

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Désignation d'un représentant permanent**

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 décembre 2014 au siège social de l'entreprise que Monsieur Frédéric BALCAEN, gérant, est désigné comme représentant permanent de BALFREPHI sprl pour l'exécution de son mandat de gérant au sein des Entreprises Générales BALCAEN et FILS sprl.

Cette désignation est valable pour toute la durée du mandat de gérance de BALFREPHI. Elle vaut également pour toute signature antérieure étant donné que Mr F. BALCAEN est gérant de BALFREPHI sprl depuis sa création et la représente dès lors, de facto, dans les actes et en justice.

Signé F. BALCAEN, Associé, Gérant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
Au  
Moniteur  
belge



\*11018455\*

24-01-2011

BRUXELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2011 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 833 089 250

Dénomination :  
(en entier) : FAKANE

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité limitée

Siège : Rue Pangaert 3 à 1083 Ganshoren

**Objet de l'acte : CONSTITUTION SPRL**

Texte :

**CONSTITUTION.**

Extrait de l'acte reçu par Maître JEAN-LUC PEËRS, notaire de résidence à Vilvoorde, le dix-huit janvier deux mille onze.

**Fondateurs:** 1. Monsieur AZARKAN Farid, ingénieur, numéro national 69.03.03 353-57, domicilié à 1780 Wemmel, Molenweg 56

2. Monsieur ZARZOURI Mohamed, ingénieur, numéro national 66.07.09 073-25, domicilié à 1800 Vilvoorde, Albert I laan 34

**Forme:** société privée à responsabilité limitée.

**Nom:** "FAKANE"

**Siège social:** Rue Pangaert 3 à 1083 Ganshoren.

**Objet:** La société a pour objet, pour son compte ou pour compte d'autrui en Belgique ou à l'étranger :

1) La vente en gros et en détail, l'import-export de :

- matériaux de construction, matériel électrique et électronique, sanitaire et de plomberie.

- tous matériaux de bureau et de l'informatique, téléphones, gsm, fax ; tous véhicules neufs et d'occasion, ainsi que leurs pièces détachées. Commerce ambulant.

- l'importation et l'exportation de matériaux de construction.

- l'achat et la vente de matériaux de construction.

2) Toutes activités relatives à :

- les activités d'entrepreneur générale, de construction, menuisier-charpentier, peinture, maçonnerie et béton, plafonneur-cimenteur, carreleur, zinguerie et de couverture métalliques de constructions, vitrage, installateur électricien, installateur sanitaire et de plomberie, installateur de chauffage au gaz par des appareils individuels, de tapissier poseur de revêtements de mur et du sol, fabricant-installateur d'enseignes lumineuses, entrepreneur d'étanchéité de constructions et travaux de démolition ; fournir tous services ou prestations au profit de toutes clientèles privées ou commerciales.

- le nettoyage et l'entretien d'immeubles, le nettoyage de vitres et de bureaux, de petits travaux de bureau, services intérimaires, sous-traitance ; marchés publics.

- transport de personnes et de marchandises.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires,

Mentionner sur la dernière page du Volet B. **Au recto:** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso:** Nom et signature.

entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Durée: Illimitée.

Capital social: Le capital social de la société s'élève à **DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600 EUR)**, représenté par cent quatre-vingt-six (186) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/cent quatre-vingt-sixième (1/186-ème) du capital de la société.

Lors de sa constitution en date du dix-huit janvier deux mille onze le capital de la société a été libéré pour deux tiers (2/3), c'est-à-dire pour douze mille quatre cents Euros (12.400 EUR).

Gérance: La gérance de la société est confiée par l'assemblée générale à un ou plusieurs gérants, personnes physiques, statutaires ou non, et dans ce dernier cas, pour une durée à laquelle il pourra être mis fin en tout temps, par une décision de l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée gérant de la société, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

Pouvoir de gestion: Conformément à l'article 257 du Code des Sociétés, chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Représentation de la société: Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, par un gérant.

Chaque gérant peut représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Assemblée générale annuelle: le dernier vendredi du mois de juin à quatorze heures (14.00 h)

Exercice social: L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Assemblée générale extraordinaire:

A. Premier exercice social.

Par dérogation à l'article 24, et exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

B. Date de la première assemblée générale.

La première assemblée générale ordinaire se réunira en deux mille douze.

C. Nomination du gérant non-statutaire.

Les comparants, constitués en assemblée générale, ont décidé :

a. de fixer le nombre de gérants à un (1).

b. de nommer à cette fonction : Monsieur AZARKAN Farid, prénommé sub 1), qui déclare accepter et confirmer expressément qu'il n'est pas frappé d'une décision qui s'y oppose.

c. de fixer le mandat du gérant pour une durée indéterminée.

d. que le mandat du gérant sera exécuté à titre gratuit.

e. de ne pas nommer un commissaire.

E. Reprise des engagements souscrits au nom de la société en formation.

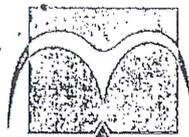
En application de l'article 60 du Code des Sociétés, la société reprend les engagements contractés en son nom tant qu'elle était en formation et ce depuis le premier décembre deux mille dix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Jean-Luc PEËRS, notaire.

Déposés en même temps:

- expédition de l'acte;



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe



\*18168174\*

Déposé / Reçu le

15 NOV. 2018

au greffe du tribunal de l'entrepris.  
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0833-089-250

Dénomination

(en entier) : **FAKANE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Avenue de Rusatira, 3 à 1083 Bruxelles  
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL AG du 28/09/18

- Le siège social de la société FAKANE SPRL est transféré au 33, Boulevard Léopold II à  
1080 Bruxelles à partir du 01 octobre 2018.

AZARKAN Farid

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffeRéserve  
au  
Moniteur  
belge

\*19105367\*

Déposé / Registré  
24 JUL 2019  
au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles  
Greffe

N° d'entreprise : 0833 089 250

Nom

(en entier) : FAKANE

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Boulevard Léopold II numéro 33 à Molenbeek-Saint-Jean (1080  
Bruxelles)**Objet de l'acte** : Modification de la date de clôture de l'exercice social-Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire-Option de soumission anticipée de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations-Adaptation de la forme légale et du capital de la société au Code des sociétés et des associations-Adoption de nouveaux statuts-Démission et renouvellement du gérant comme administrateur

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "FAKANE", dont le siège social est établi à Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), Boulevard Léopold II numéro 33, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0833.089.250, reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, le vingt-huit juin deux mil dix-neuf, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le douze juillet suivant, volume 0, folio 0, case 13803 aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

**Première résolution**

Modification de la date de clôture de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée décide, après délibération :

A) de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au trente et un décembre de chaque année de telle manière que l'exercice social en cours ayant débuté le premier juillet deux mil dix-huit sera clôturé le trente et un décembre deux mil dix-neuf et aura, dès lors, une durée totale de dix-huit mois.

B) de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter au troisième vendredi du mois de juin de chaque année à dix-huit heures, et pour la première fois en deux mille vingt.

**Deuxième résolution**

Option de soumission anticipée de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations

En application de la faculté offerte par l'article 39, §1, deuxième alinéa de la loi du 23 mars introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée générale décide de soumettre de manière anticipée la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations, à partir de la date à laquelle le présent acte sera publié.

**Troisième résolution**

Adaptation de la forme légale et du capital de la société au Code des sociétés et des associations

Suite à la première résolution, l'assemblée générale décide que la société adoptera la forme légale du Code des sociétés et des associations qui se rapproche le plus de sa forme actuelle, c'est-à-dire celle de la société à responsabilité limitée (en abrégé SRL).

Par conséquent, l'assemblée constate que le capital et la réserve légale de la société seront inscrits sur un compte de capitaux propres indisponibles.

**Quatrième résolution**

Adoption de nouveaux statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts afin de les mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations, comme suit :

#### EXTRAIT DES STATUTS

##### Forme dénomination

La société a adopté la forme légale de société à responsabilité limitée, en abrégé SRL.  
Elle est dénommée FAKANE.

##### Siège

Le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale.

Il pourra être transféré partout ailleurs en Belgique, par simple décision de l'organe d'administration, pour autant que pareil déplacement n'impose pas la modification de la langue des statuts en vertu de la réglementation linguistique applicable. Ce transfert sera publié aux Annexes du Moniteur belge.

Si le siège est transféré vers une autre région, l'organe d'administration est compétent pour modifier les statuts. Toutefois, si en raison du déplacement du siège, la langue des statuts doit être modifiée, seule l'assemblée générale a le pouvoir de prendre cette décision moyennant le respect des règles prescrites pour la modification des statuts.

Des sièges administratifs peuvent être créés, en Belgique ou à l'étranger, par décision de l'organe d'administration.

##### Objet

La société a pour objet toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à :

- 1) La vente en gros et en détail, l'import-export de :
    - matériaux de construction, matériel électrique et électronique, sanitaire et de plomberie ;
    - tous produits alimentaires tels que fruits, légumes, conserves, produits laitiers, produits de la mer, poissons, boucherie, articles de ménage et articles cadeaux ;
    - tous textiles en général, vêtements divers, chaussures, cordonnerie, serrurerie, maroquinerie dans le sens le plus large ;
    - tous produits de l'artisanat en général, tapisseries y compris les articles du tiers-monde ;
    - tous les articles de parfumerie, de toilette, cosmétiques, produits de beauté, maquillage ainsi que savons et détergents ;
    - tous les articles d'horticulture tels que fleurs, plantes, articles de jardinage, aménagement et entretien de jardins et de pépinières ;
    - tous livres, antiquités, brocantes, objets de décoration, machines industrielles ;
    - tous bijoux, orfèvrerie,
    - tous appareils électroménagers, tous films de bandes magnétiques, DVD, cassettes, tous articles imprimés ou enregistrés permettant leur lecture vision ou audition, livres ;
    - tous matériaux de bureau et de l'informatique, téléphones, gsm, fax;
    - tous véhicules neufs et d'occasion, ainsi que leurs pièces détachées ;
  - 2) L'exploitation de :
    - atelier de confection et de vente de vêtements traditionnels et artisanaux ;
    - cabines téléphoniques ;
    - atelier de fabrication de tous produits de boulangerie et de pâtisserie, de tous produits alimentaires et non alimentaires ;
    - librairie ;
    - tous snacks bars, brasseries, salon de consommation, hôtels, restaurants, tavernes, cafés, discothèques, buffets, vestiaires pour publics, locations de places, salles d'organisation de banquet et service traiteur ;
    - la messagerie ; les services de fax, de cabines téléphoniques et de photocopies, night-shop, de laboratoire de développement photos, d'atelier de tournage, d'affûtage et de rectification de pièces mécaniques ;
    - d'une société de taxis, Car-Wash, station-service (tous carburants tels que mazout, diesel, gaz,...), garage avec atelier de réparation, entretien et dépannage ;
    - d'un salon de coiffure et produits de salon.
  - 3) Toutes activités relatives à :
    - entreprise générale de bâtiment, peinture, maçonnerie, électricité, toiture ;
    - fournir tous services ou prestations au profit de toutes clientèles privées ou commerciales ;
    - le nettoyage et l'entretien d'immeubles, le nettoyage de vitres et de bureaux, de petits travaux de bureau, services intérimaires, sous-traitance ;
    - marchés publics;
    - transport de personnes et de marchandises.
- Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

#### DES TITRES- DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE

Il existe cent quatre-vingt-six (186) actions. Chaque action est émise en contrepartie d'un apport et donne droit à une part égale du bénéfice et du solde de la liquidation.

#### Répartition bénéficiaire

L'assemblée générale a le pouvoir de décider, dans les limites fixées par la loi, de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Si la société dispose de capitaux propres qui sont légalement ou statutairement indisponibles, aucune distribution ne peut être effectuée si l'actif net est inférieur au montant de ces capitaux propres ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution (« test de l'actif net »).

La décision de distribution prise par l'assemblée générale ne produit ses effets qu'après que l'organe d'administration aura constaté qu'à la suite de la distribution, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution (« test de liquidité »).

L'organe d'administration a le pouvoir de procéder, moyennant le respect du test de l'actif net et du test de liquidité précités, à des distributions provenant du bénéfice de l'exercice en cours ou du bénéfice de l'exercice précédent tant que les comptes annuels de cet exercice n'ont pas été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté.

Dans le respect des conditions prévues à l'article 2:80 du Code des sociétés et des associations, une dissolution et une clôture de la liquidation en un seul acte pourront être effectuées.

A défaut, en cas de dissolution de la société, la liquidation de la société sera faite par le(s) administrateur(s) en exercice ou à défaut par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après réalisation de l'actif, apurement du passif ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, le solde éventuel sera réparti entre les actionnaires dans la proportion des actions possédées par eux.

Si les actions ne sont pas libérées dans une égale proportion, le(s) liquidateur(s) rétablis(se)nt préalablement l'équilibre, soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

#### Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

#### Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou dissidents.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à l'initiative de l'organe d'administration ou des commissaires au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à dix-huit heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit, sur convocation de l'organe d'administration et, le cas échéant, du commissaire, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou sur la requête d'actionnaires représentant un dixième du nombre d'actions en circulation.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par un tiers, actionnaire ou non, porteur d'une procuration spéciale; il peut même émettre, avant l'assemblée, son vote par écrit ou par tout autre moyen de communication ayant un support matériel.

Sauf dans les cas où la loi en décide autrement ou sauf disposition statutaire contraire, chaque action donne droit à une voix, l'assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté et les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

#### Administration de la société

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, actionnaire ou non, constituant un collège ou non. Les administrateurs sont nommés dans les statuts ou par l'assemblée générale.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat qui peut être déterminée ou indéterminée, leur rémunération et, s'ils sont plusieurs, leurs pouvoirs.

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

S'il y a plusieurs administrateurs, ils forment ensemble un collège. Dans ce cas, chaque administrateur a tous pouvoirs pour agir seul au nom de la société et représente la société à l'égard des tiers et en justice; il peut accomplir en son nom tous actes d'administration et de disposition; tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale est de sa compétence.

Toutes restrictions aux pouvoirs des administrateurs ainsi qu'une répartition des tâches entre les administrateurs ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

L'organe d'administration peut charger une ou plusieurs personnes, qui agissent chacune individuellement, conjointement ou collégalement de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société que les actes et les décisions qui, soit en raison de leur intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Cinquième résolution

Démission et renouvellement du gérant comme administrateur

L'assemblée générale décide de mettre fin à la fonction du gérant actuel, Monsieur AZARKAN Farid, à sa demande.

L'assemblée procède au jour de l'acte au renouvellement de la nomination en qualité d'administrateur non statutaire pour une durée indéterminée de Monsieur AZARKAN Farid, domicilié à Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles), Boulevard Léopold II numéro 191, lequel a accepté ce mandat.

Son mandat est exercé à titre gratuit.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

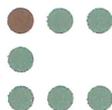
- à l'administrateur, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente assemblée ;
- au notaire soussigné pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procuration, statuts coordonnés.

**ATTESTATION DE VISITE**

Par la présente, je soussigné, Lionel Derriou, en ma qualité d'auteur de projet, représentant IGRETEC, certifie avoir fait visiter, en date du 12-10-2021, le site de l'école n°10 rue Ransfort 76 à Molenbeek Saint Jean où sont prévus des travaux ayant pour objet la démolition des bâtiments sis au n°66 et l'extension de l'école et la démolition et reconstruction des sanitaires.

Cette visite est exigée pour établir l'offre de prix relative au cahier spécial des charges n°60060.

Mme / M.

: AZARKAN FARID

Représentant(e) l'entreprise

: FAKANE SRL

Dont le siège social est établi

: BOULEVARD LEOPOLD II, 33

1080 MOLENBEEK SAINT JEAN

Fait à MOLENBEEK, le 12-10-2021

Le cachet de l'entreprise  
soumissionnaire

**FAKANE SPRL**  
Entreprise Générale de Construction  
Boulevard Léopold II, 33  
1080 Bruxelles  
T: 02/319.66.83 - F: 02/319.66.92  
TVA : BE-0833-089-250



## ATTESTATION DE VISITE

Par la présente, je soussigné, Lionel Derriou, en ma qualité d'auteur de projet, représentant IGRETEC, certifie avoir fait visiter, en date du ...19-10-2021..., le site de l'école n°10 rue Ransfort 76 à Molenbeek Saint Jean où sont prévus des travaux ayant pour objet la démolition des bâtiments sis au n°66 et l'extension de l'école et la démolition et reconstruction des sanitaires.

Cette visite est exigée pour établir l'offre de prix relative au cahier spécial des charges n°60060.

Mme / M. : J A BON

Représentant(e) l'entreprise : Balcaem.

Dont le siège social est établi : bvd Général Whain 166

1030 Bruxelles

Fait à ...Molenbeek... le ...19-10-2021...

Le cachet de l'entreprise  
soumissionnaire

### MOTIFS D'EXCLUSION ET SELECTION QUALITATIVE

1. Certificats d'agrération
2. Capacité technique et professionnelle
3. Casiers judiciaire
4. Attestations ONSS
5. Attestations fiscale
6. Déclaration sur l'honneur



SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES & ENERGIE

AGREATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX

## Certificat d'Agréation

*Conformément à la loi du 20 mars 1991 et aux articles 3, 4, 5, 10, 11 et 12 de l'arrêté royal du 26 septembre 1991 et sur avis de la Commission d'agréation des Entrepreneurs, l'entreprise :*

**SPRL BALCAEN Entreprises Générales**  
**Generaal Wahislaan 16G**  
**B 1030 Schaerbeek**

**N° d'entreprise : 0400457174**

**N° de dossier : 13854**

*est agréée tant pour l'exécution des travaux attribués par des personnes de droit public que par d'autres personnes morales auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics et pour des travaux subventionnés à concurrence d'au moins 25 % ou financés directement sous quelque autre forme que ce soit à concurrence d'au moins 25 % par des personnes de droit public auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics, dans les classes et catégories ou sous-catégories suivantes :*

**1F+1F2**

**1D10 - 1D11 - 1D13 - 1D14 - 1D15 - 1D16 - 1D20 - 1D22 - 1D24 - 1D25 - 1D29**

**1D4 - 1D5 - 1D7 - 1D8 - 1G5**

**6D+6D1+3E+3G**

*Cette agréation est inscrite sur la liste des entrepreneurs agréés sous le n° 11774*

*Décision ministérielle du 20/05/2021*

***Pour le Ministre :***

***Le Conseiller :***

**Marc Duquet**  
**(Signature)**

Digitally signed by Marc  
Duquet (Signature)  
Date: 2021.05.28  
08:01:42 +02'00'

***M. DUQUET***





SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES & ENERGIE

AGREATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX

## Certificat d'Agréation

*Conformément à la loi du 20 mars 1991 et aux articles 3, 4, 5, 10, 11 et 12 de l'arrêté royal du 26 septembre 1991 et sur avis de la Commission d'agréation des Entrepreneurs, l'entreprise :*

**SPRL FAKANE**

**Boulevard Léopold II 33**

**B 1080 Molenbeek-Saint-Jean**

**N° d'entreprise : 0833089250**

**N° de dossier : 45422**

*est agréée tant pour l'exécution des travaux attribués par des personnes de droit public que par d'autres personnes morales auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics et pour des travaux subventionnés à concurrence d'au moins 25 % ou financés directement sous quelque autre forme que ce soit à concurrence d'au moins 25 % par des personnes de droit public auxquelles s'applique la loi relative aux marchés publics, dans les classes et catégories ou sous-catégories suivantes :*

**1D**

**1D1**

*Cette agréation est inscrite sur la liste des entrepreneurs agréés sous le n° 40388*

*Décision ministérielle du 20/02/2020*

*Pour le Ministre :*

*Le Conseiller :*

**M. DUQUET**

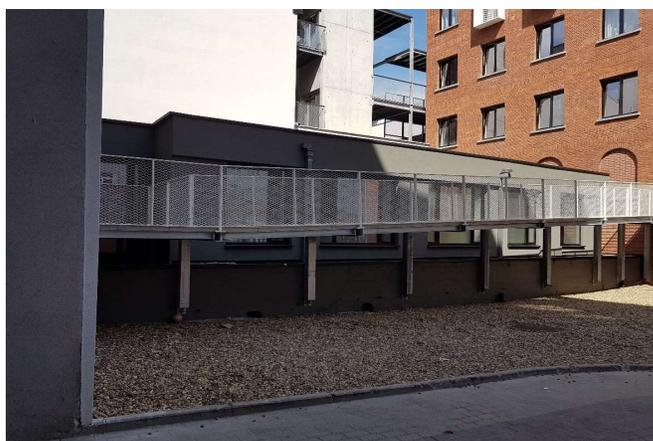
**« Transformation du site de la Mutualité Saint-Michel (rénovation et construction, logements et bureaux) »**

Rue Malibran 45/47/49 à 1050 Bruxelles

Dossier : 214-167

**REFERENCE**

- Date de réalisation : 2015-2017
- Surface : 2.100 m<sup>2</sup>
- Architecte : FSV2 – Ferrière sprl Architectes
- Maître d'Ouvrage : Scrl Solbosch
- Type de logement : basse énergie
- Montant final des travaux hors honoraires : +/- 5.125.000 euros HTVA
- Photos du projet :

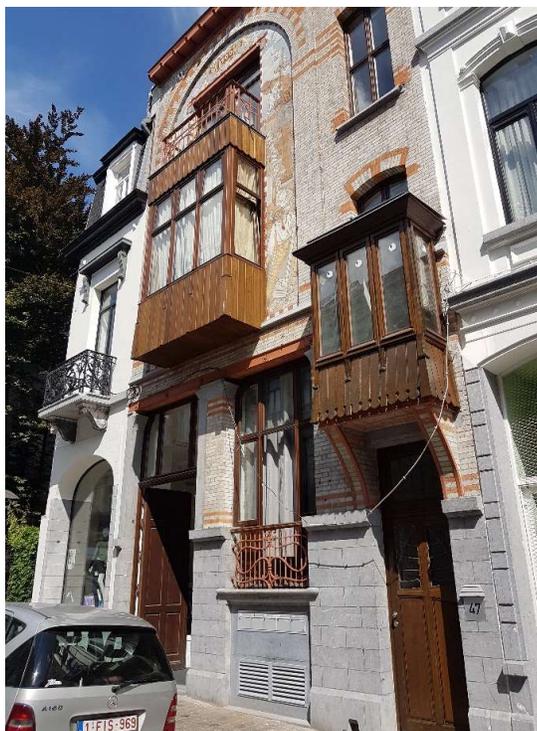
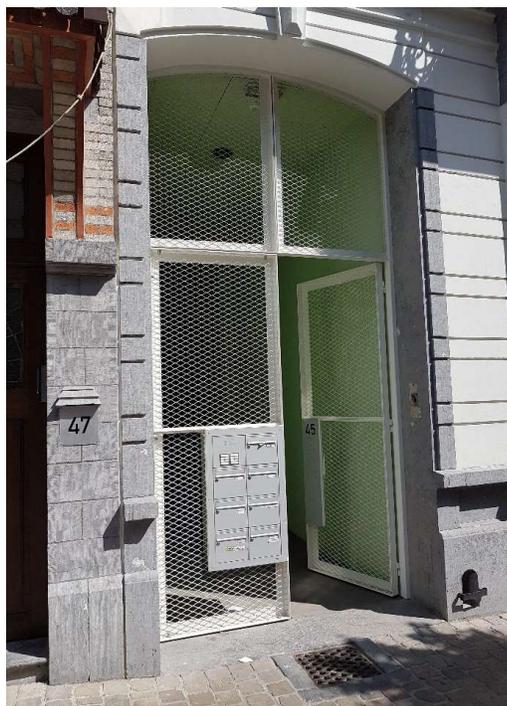


# Ent. Gén. BALCAEN & Fils

Boulevard Général Wahis, 16 G

B - 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/428.95.39







## ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

I.

Je/nous soussigné(s)	NOM	ADRESSE	
	<b>SOLBOSCH Scrl</b>	<b>Bld Anspach 111</b>	
	<b>Jean-François CULOT Directeur-Adjoint</b>	<b>B-1000 BRUXELLES</b>	

II.

certifie(fions) que l'entreprise :

**Entreprises Générales BALCAEN & Fils Sprl  
Chaussée de Jette 396  
B-1081 BRUXELLES**

III.

a exécuté pour notre compte en : **2015-2017**

IV.

à mon/notre entière satisfaction, les travaux suivants (nature exacte et précise) :

**Transformation du site des Mutualités Chrétiennes (rénovation et construction)  
10 logements (45%) et bureaux/commerces (55%)**

V.

lieu d'exécution :

**Rue Malibran 45-47-49  
B-1050 BRUXELLES**

VI

Dans le cas d'un maître d'ouvrage PUBLIC :

N° cahier spécial des charges:

Catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) d'agrément prévue(s):

VII.

Montant des travaux :

**+/- 5.125.000,- € hors TVA**

VIII.

Cachet du maître d'ouvrage

Certifié exact et véritable  
*1002...Bruxelles..., le 17.11.2017*

Signature :

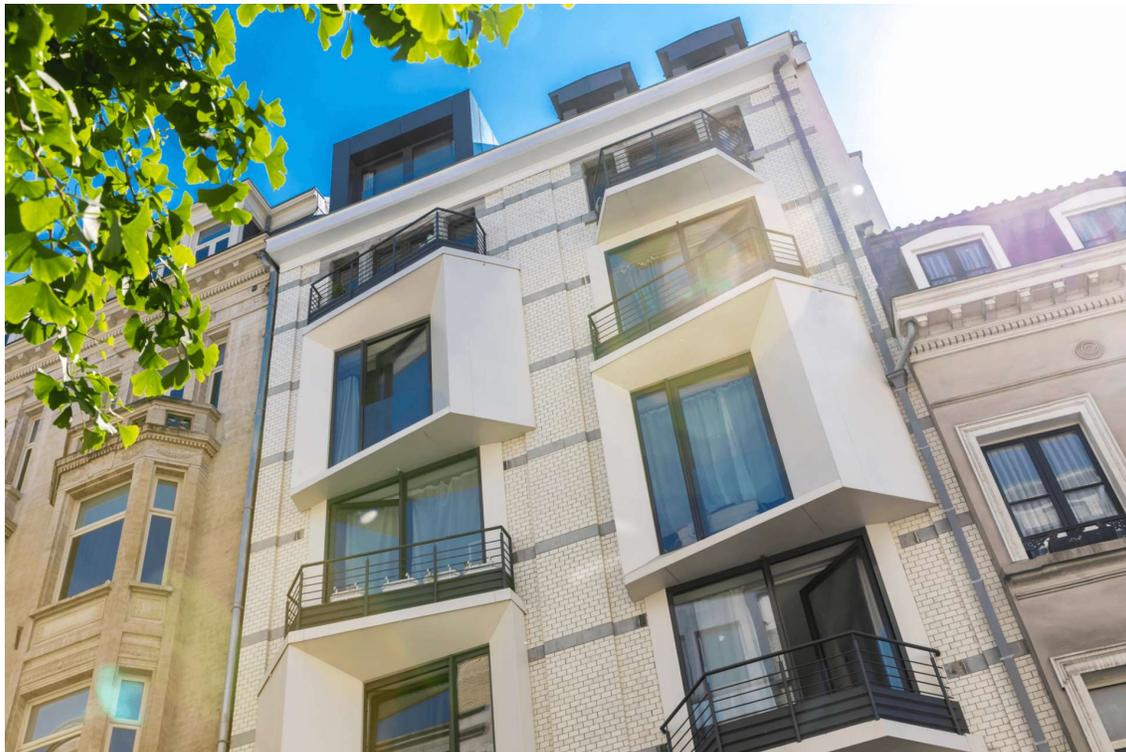
  
**Jean-François Culot**  
Directeur adjoint  
Médico-social

**Rénovation lourde d'un immeuble composé de 6 logements et 2  
commerces**

**Erigé en 1911**

**Rue du Lombard 37-39 à 1000 BRUXELLES**

- Date de réalisation : 2016-2018
- Surface : +/- 880 m<sup>2</sup>
- Architecte : Lahon & Partners
- Maître d'Ouvrage : FEDERALE ASSURANCE s.c.
- Type de logement : Immeuble à appartements + 2 rez commerciaux
- Montant final des travaux hors honoraires : 2.445.810,70 € HTVA
- Photos du projet :



Façade Lombard

**Ent. Gén. BALCAEN & Fils**

Boulevard Général Wahis, 16 G

B - 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/428.95.39



Mitoyen Lombard

**Ent. Gén. BALCAEN & Fils**

Boulevard Général Wahis, 16 G

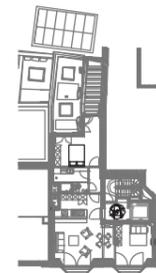
B - 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/428.95.39





Projet  
**Rénovation  
 Logements et  
 commerces**  
 Bruxelles - Bruxelles Capitale  
 Référence cadastrale: 1eDiv sec A 241G  
 Rue du Lombard, 37-39A. B-1000



M.O.  
**Fédérale Assurance**  
 Rue de l'Étuve, n°12. B-1000  
 Tel: 02/ 509.04.11 - Fax: 02/ 509.08.12

Auteur de Projet  
**Architects Office  
 LAHON & Partners**  
 Rue Antoine Nys, 86. B-1070 Bruxelles  
 Tel. +32.2.482.00.40 - Fax. 02.482.00.50



SITUATION PROJETEE  
**Élévation  
 Avant**

Nr dossier  
**12024**

Dessiné

**LoMe**

Vérifié

**ArBo**

Echelle

**1.100**

Date

**08.03.2016**

Phase

**Exécution**

Discipline

**00\_Architecture**

Ref. Plan

**12024\_EX\_00f01**

N° Ordre

**18**

Dessiné | Date

	A
	B
	C
	D
	E
	F
	G
	H

## ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

I.

	NOM	ADRESSE	
Je/nous soussigné(s)		<b>FEDERALE ASSURANCE s.c.</b>	
		<b>Rue de l'Etuve 12 B-1000 BRUXELLES</b>	

II.

certifie(fions) que l'entreprise :

**Entreprises Générales BALCAEN & Fils (BE-0400.457.174)  
Chaussée de Jette 396  
B-1081 BRUXELLES**

III.

a exécuté pour mon (notre) compte, en : **2016-2018**

IV.

à mon/notre entière satisfaction, les travaux suivants (nature exacte et précise):

**Zone urbaine – Bâtiment mitoyen  
Rénovation lourde d'un immeuble érigé en 1911  
6 appartements et 2 commerces**

V.

lieu d'exécution :

**Rue du Lombard 37-39A-39B  
B-1000 BRUXELLES**

VI.

Dans le cas d'un maître d'ouvrage PUBLIC :

N° cahier spécial des charges:

Catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) d'agrération prévue(s):

VII.

Montant des travaux :

2.445.810,70 Euros

VIII.

Cachet du maître d'ouvrage

Federale Real Estate s.a.  
Rue de l'Etuve 12  
B-1000 BRUXELLES

Signature

Certifié exact et véritable

le ... 11.01.2021 .

IX.

Contreseing de l'Architecte (obligatoire si entreprise générale de travaux privés) :

**LAHON & PARTNERS**  
ARCHITECTES

Rue A. Nys 86 A. Nysstraat B-1070 Brussels  
Rue A. Nys 86 A. Nysstraat B-1070 Brussels  
Fax +32 2 482 00 40  
www.lahon-partners.com BE 0446.496.830

Certifié exact et véritable

le ... 18.01.2021 .

Nom et prénom de l'architecte : Adresse :

**LAHON & Partners**

**Rue Antoine Nys 86  
B-1070 BRUXELLES**

Tél. :

**02/482.00.40**

Dans le cas où l'entreprise sollicite plusieurs agréments et lorsque le chantier concerne plusieurs types de travaux (relatifs à des catégories et/ou sous-catégories différentes) il y a lieu d'opérer une ventilation des montants afférents à chaque spécialité technique:

Nature :	Cat. et/ou Ss cat. d'agrément (uniquement pour les maîtres d'ouvrage publics)	Montant:
<b>Travaux de ferronnerie (structure métallique extérieure : terrasses et balcons - portail)</b>		30.636,- EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR

POUR ACCEPTATION DE CETTE VENTILATION:

Cachet du maître d'ouvrage:

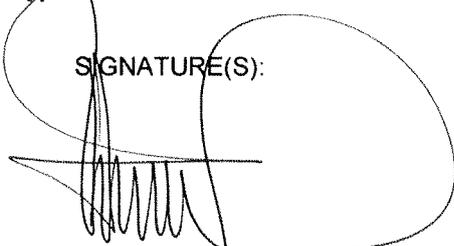
**LAHON** PARTNERS  
STRUCTURES

Rue A.Nys 86 A.Nysstraat B-1070 Brussels  
Tel +32 2 482 00 40 Fax +32 2 482 00 50  
www.lahon-partners.com BE 0446.496.839

Certifié exact et véritable

..... *Bruxelles* ....., le *18.01.* 20*21*

SIGNATURE(S):



# Entreprises Générales **balcaen & fils** Sprl

Siège Social et administratif : Chée de Jette 396 à B-1081 KOEKELBERG  
Agréée Classe 6 Catégorie D  
Agréée Classe 2 Catégorie E, G  
Agréée Classe 1 Catégorie D4, D5, D6, D10, D11, D14, D15, D29, G5

**« Agrandissement de l'Ecole Communal Tamaris, situé rue du Condor 1 à  
1080 Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles »**  
Dossier : 214-060

## REFERENCE

- Date de réalisation : 2015-2017
- Architecte : Burtonboy Architects sprl
- Maître d'Ouvrage : Commune de Molenbeek-Saint-Jean
- Type de construction : basse énergie
- Surface : 1500m<sup>2</sup>
- Montant estimé des travaux : 3.110.109,06 hors TVA
- Montant final des travaux hors honoraires : +/- 3.000.000€ hors TVA
- Statut : réalisé

## PHOTOS DU PROJET



# Entreprises Générales **balcaen & fils** Sprl

Siège Social et administratif : Chée de Jette 396 à B-1081 KOEKELBERG  
Agréée Classe 6 Catégorie D  
Agréée Classe 2 Catégorie E, G  
Agréée Classe 1 Catégorie D4, D5, D6, D10, D11, D14, D15, D29, G5



# Entreprises Générales **balcaen & fils** Sprl

Siège Social et administratif : Chée de Jette 396 à B-1081 KOEKELBERG  
Agréée Classe 6 Catégorie D  
Agréée Classe 2 Catégorie E, G  
Agréée Classe 1 Catégorie D4, D5, D6, D10, D11, D14, D15, D29, G5



## ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

I.

	NOM	ADRESSE	
Je/nous soussigné(s)	<b>Hubert BURTONBOY</b> Architecte <i>Burtonboy Architects sprl</i>	<i>Rue Papenkasteel 24 à 1180</i> <i>Bruxelles</i>	
	Nous soussignés, Jan GYPERS, Echevin des Infrastructures et du Développement urbain délégué et Jacques De Winne, Secrétaire communal, en qualité de représentant de l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean, rue du Comte de Flandre 20		

II.

certifie(fions) que l'entreprise :

**Entreprises Générales BALCAEN & Fils Sprl**  
**Chaussée de Jette 396**  
**B-1081 BRUXELLES**

III.

a exécuté pour mon (notre) compte, en : **2015-2017**

IV.

à mon/notre entière satisfaction, les travaux suivants (nature exacte et précise) :

***l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean***

V.

lieu d'exécution :

***à l'angle des avenues Tamaris et Condor à 1080 Molenbeek-Saint-Jean***

VI

Dans le cas d'un maître d'ouvrage PUBLIC :

N° cahier spécial des charges: CSC CT. A Réf : 11-166	Catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) d'agrément prévue(s): Catégorie D, classe 6
--	---

VII.

Montant des travaux :

**+/- 3.000.000,00 € HTVA**

VIII.

Cachet du maître d'ouvrage



Certifié exact et véritable

**Molenbeek-St-Jean**, le **19.10.17**

Signature :

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Pour la Bourgmestre :  
L'Echevin du Département Infrastructures  
et du Développement Urbain délégué,

Jacques DE WINNE

Jan GYPERS

IX

Contreseing de l'Architecte (obligatoire si entreprise générale de travaux privés) :

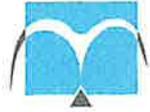
Certifié exact et véritable

....., le .....

Nom et prénom

Adresse :

Tél. :

**Service public fédéral  
Justice**

Casier judiciaire central

Exp. : SPF Justice, bvd de Waterloo 115, 1000 Bruxelles

Informations : <https://justice.belgium.be>  
E-mail : [casierjudiciaire@just.fgov.be](mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be)  
Tél : +32 2 552 27 47

ENTREPRISES GENERALES TH. BALCAEN ET FILS SPRL X

1081 KOEKELBERG

**Extrait du Casier Judiciaire Central**

Numéro BCE : 0400.457.174  
 Nom : **ENTREPRISES GENERALES TH. BALCAEN ET FILS SPRL**  
 Prénom(s) : **X**  
 Date de naissance :  
 Lieu de naissance : (Inconnu)  
 Nationalité :  
 Domicile : 1081 KOEKELBERG, BELGIQUE



Finalité de l'extrait :  
**596.1-32 - marchés publics**  
 APPEL D'OFFRE

Attention : Il existe différents types d'extraits du Casier judiciaire central :  
 extrait "595" pour finalité autre que "596.1" et "596.2" ; extrait "596.1", pour activité réglementée ; extrait "596.2" pour activité avec mineurs

Toute falsification du présent document constitue un délit et est passible des peines prévues par le Code pénal.

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES :**

<b>25/01/2019</b> TRIBUNAL FRAN. DE POLICE - BRUXELLES	1/1
Conditions techniques des véhicules	Amende 500,00 EUR (x 8 = 4.000,00 EUR) avec sursis 3 ans pour 450,00 EUR (x 8 = 3.600,00 EUR)

Les dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont d'application pour les données du Casier judiciaire central.

*Bris Carrière*

Certifié conforme à ce qui est enregistré au Casier judiciaire central,  
 Signé électroniquement par



Federale Overheidsdienst Justitie  
 Service public fédéral Justice  
 Föderaler Öffentlicher Dienst Justiz

11-08-2021 11:32:53

L'authenticité de cet extrait peut être contrôlée jusqu'au 10/11/2021 via :  
<https://certif.belgium.be/record/39399f37-d13c-48a6-997d-0b94ff5216fc-CJCS>



## Casier judiciaire central

Exp. : SPF Justice, bvd de Waterloo 115, 1000 Bruxelles

Informations : <https://justice.belgium.be>  
E-mail : [casierjudiciaire@just.fgov.be](mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be)  
Tél : +32 2 552 27 47

FAKANE SRL

## Extrait du Casier Judiciaire Central

Numéro BCE : 0833.089.250  
Nom : **FAKANE SRL**  
Prénom(s) :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Nationalité :  
Domicile :

Finalité de l'extrait :  
**596.1-32 - marchés publics**  
Marché public

**!! Attention !! :**

- Il existe différents types d'extraits de casier judiciaire, selon leur finalité (activités réglementées, contacts avec mineurs, etc.).  
Info <https://justice.belgium.be/extraitCJ>
- Le présent extrait ne reprend pas les condamnations prononcées à l'étranger pour les personnes ayant une nationalité étrangère.  
Cette information est uniquement enregistrée par l'état dont la personne a la nationalité.
- Toute falsification du présent document constitue un délit et est passible des peines prévues par le Code pénal.

# CASIER JUDICIAIRE NÉANT (15/10/2021)

Les dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont d'application pour les données du Casier judiciaire central.



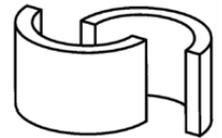
Certifié conforme à ce qui est enregistré au Casier judiciaire central,  
Signé électroniquement par



FEDERALE OVERHEIDSDIENST JUSTITIE  
SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE  
FÖDERALER ÖFFENTLICHER DIENST JUSTIZ

15-10-2021 09:12:01

L'authenticité de cet extrait peut être contrôlée jusqu'au 14/01/2022 via :  
<https://certif.belgium.be/record/ca8d8bc4-a3d5-428c-9c54-ce0d75bb3769-CJCS>



### DIRECTION DE LA PERCEPTION

Votre correspondant(e) :

Analyse financière et contractants

Tél: 02 509 20 61

Fax: 02 509 36 97

E-mail: [dg2-sectionattestations@onss.fgov.be](mailto:dg2-sectionattestations@onss.fgov.be)

Balcaen Entreprises Générales

Boulevard Général Wahis 16G

1030 Schaerbeek

A rappeler dans votre réponse s.v.p. :

**Numéro d'entreprise: 400.457.174**

Notre référence : DGII/2C02/27800BZ4FAL7Z-1

Bruxelles, le 28/10/2021

### Votre demande du

28/10/2021

### Vos références

**Concerne :** ATTESTATION MARCHÉS PUBLICS délivrée en exécution de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 (M.B. du 9 mai 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques tel que modifié par l'Arrêté Royal du 15 avril 2018 (M.B. du 18 avril 2018), et de l'article 68 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2017 (M.B. du 23 juin 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, entrés en vigueur le 30 juin 2017, et en exécution de l'article 33 §4 de la loi relative à la continuité des entreprises tel que remplacé par l'article 18 de la loi du 27 mai 2013 (M.B. du 22 juillet 2013).

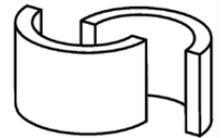
Chère Madame,  
Cher Monsieur,

L'Office National de Sécurité Sociale atteste que, d'après les écritures enregistrées à la date du 26/10/2021 et sur base des cotisations a déclarer jusqu'au 2ème trimestre 2021 inclus, l'employeur n'a pas de dette en cotisations.

Veillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Digitally signed by

DN: cn=ONSS - RSZ - Signature, c=BE, st=Brussel, o=RSZ - ONSS, ou=Belgian Federal Government  
Date: 2021.10.28 12:08:30 +02'00'



### DIRECTION DE LA PERCEPTION

Votre correspondant(e) :

Analyse financière et contractants

Tél: 02 509 20 61

Fax: 02 509 36 97

E-mail: [dg2-sectionattestations@onss.fgov.be](mailto:dg2-sectionattestations@onss.fgov.be)

FAKANE

Boulevard Léopold II 33

1080 Molenbeek-Saint-Jean

A rappeler dans votre réponse s.v.p. :

**Numéro d'entreprise: 833.089.250**

Notre référence : DGII/2C02/27800BKTYB35Z-1

Bruxelles, le 12/10/2021

### Votre demande du

12/10/2021

### Vos références

**Concerne :** ATTESTATION MARCHÉS PUBLICS délivrée en exécution de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 (M.B. du 9 mai 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques tel que modifié par l'Arrêté Royal du 15 avril 2018 (M.B. du 18 avril 2018), et de l'article 68 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2017 (M.B. du 23 juin 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, entrés en vigueur le 30 juin 2017, et en exécution de l'article 33 §4 de la loi relative à la continuité des entreprises tel que remplacé par l'article 18 de la loi du 27 mai 2013 (M.B. du 22 juillet 2013).

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

L'Office National de Sécurité Sociale atteste que, d'après les écritures enregistrées à la date du 08/10/2021 et sur base des cotisations a déclarer jusqu'au 2ème trimestre 2021 inclus, l'employeur n'a pas de dette en cotisations.

Veillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Digitally signed by

DN: cn=ONSS - RSZ - Signature, c=BE, st=Brussel, o=RSZ - ONSS, ou=Belgian Federal Government  
Date: 2021.10.12 10:19:49 +02'00'



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

PERCEPTION  
ET RECouvreMENT

Centre de Perception - Attestations  
Exp. : Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 43 - 1030 SCHAERBEEK

FAKANE  
Boulevard Léopold II, 33  
1080 Molenbeek-Saint-Jean



Date de la demande  
12 octobre 2021

Référence attestation  
644120

Demandeur :  
FAKANE  
833089250

Annexe(s) :

SCHAERBEEK, le 12 octobre 2021

**Attestation fiscale pour participation à un marché public - Délivrée de manière électronique via le portail MyMinfin**

Référence du marché public : Molenbeek-SaintJean (3p)-RAN0066\_001-CDC21.022-F02\_0

L'Administration générale de la Perception et du Recouvrement du SPF Finances, certifie que :

- Le demandeur **ne doit pas plus de 3.000 €**, ni pour l'ensemble des taxes, amendes, intérêts, frais de poursuite liés aux impôts direct ; ni pour l'ensemble des impôts, intérêts, amendes administratives, accessoires liés à la TVA.



Ce document a été  
signé  
électroniquement  
par le SPF  
Finances à la date  
du 12/10/2021



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

**PERCEPTION  
ET RECouvreMENT**

Centre de Perception - Attestations  
Exp. : Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 43 - 1030 SCHAERBEEK

Balcaen Entreprises Générales  
Boulevard Général Wahis, 16G  
1030 Schaerbeek



Date de la demande  
24 septembre 2021

Référence attestation  
631853

Demandeur :  
Balcaen Entreprises Générales  
400457174

Annexe(s) :

SCHAERBEEK, le 24 septembre 2021

**Attestation fiscale pour participation à un marché public - Délivrée de manière électronique via le portail MyMinfin**

Référence du marché public :

L'Administration générale de la Perception et du Recouvrement du SPF Finances, certifie que :

- Le demandeur **ne doit pas plus de 3.000 €**, ni pour l'ensemble des taxes, amendes, intérêts, frais de poursuite liés aux impôts direct ; ni pour l'ensemble des impôts, intérêts, amendes administratives, accessoires liés à la TVA.



Ce document a été  
signé  
électroniquement  
par le SPF  
Finances à la date  
du 24/09/2021





## éclaration sur l'honneur

<u>Procédure Ouverte</u>	01-11-21
<u>Pouvoir Adjudicateur :</u>	Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
<u>Objet du marché :</u>	Marché de travaux relatif à la construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10
<u>Lieu d'exécution :</u>	rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
<u>Numéro de référence :</u>	N°60060 (marché C2019/160) – RAN0066_001- CDC21.022

Les soussignés, déclarent sur l'honneur que nos sociétés ne se trouvent pas dans une des situations visées par les clauses d'exclusion reprises aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses arrêtés d'exécution.

"Dressé par les soussignés pour être joint à l'offre de ce jour"

Schaerbeek, le 29/10/2021

FAKANE s.r.l,  
Représentée par Farid AZARKAN  
(Par signature électronique sur E-Tendering)

BALFREPHI s.p.r.l., Gérant  
Représentée par Frédéric BALCAEN  
(Par signature électronique sur E-Tendering)



### AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

1. Liste des sous-traitants éventuels
2. Liste du personnel
3. Documents liés à la sécurité
4. Clause sociale
5. Déclaration dumping social
6. Note annexe
7. Avis rectificatifs

Bvd. Général Wahis 16G

B – 1030 SCHAERBEEK

Tél. : 02/428.95.39 – Fax : 02/428.36.03

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
-----	---------	----------	---------	------	----------	------	-----

**DEMOLITIONS – TERRASSEMENTS – PIEUX – ESSAIS DE SOL**

BURMACO	M. BELOT	Essai de sol	Rue de l'Arbroy 6a	7870	BAUFFE	068/65.85.05	068/65.85.15
DE GROOTE s.a.	M. SEGERS	Faux puits/Pieux	Heirweg 103-105	9270	KALKEN-LAARNE	09/355.51.55	09/355.74.67
DE MEUTER G & A	M. DEMEUTER	Démolitions - Terrassement	Assesteenweg 117A/8	1740	TERNAT	02/582.13.44	02/582.15.01
VAN ROY Démolition sprl	Mme MAISSIN	Démolitions - Terrassement	Chemin du Grippet 6	7322	VILLE POMMEROEUL	085/66.62.40	065/66.32.41

**ELECTRICITE**

C2 M2	M. SASSO	Electricité	Rue Bois d'Heest 11	7170	LA HESTRE	064/21.23.71	064/33.69.99
JET ELEC	M. DE COSTER	Electricité	Bld de Smet de Naeyer 454	1090	BRUXELLES	0472/33.60.40	
LAMAGIE Electriciteit	M. NEIRINCK	Electricité	Bld Mettwie 53	1080	BRUXELLES	02/465.51.51	
SOTRELCO s.a.	M. ALONGI	Electricité	Bld des Droits de l'Homme 3	7100	LALOUVIERE	064/22.55.92	064/22.55.48
ELECTRO GDB	M. GRISIUS	Electricité	Avenue Jean Jaurès, 71	1030	BRUXELLES	02/ 215 00 09	

**CHAUFFAGE – VENTILATION – SANITAIRE**

CHAUFFELEC	M. CHENTOUT	Sanitaire	Rue Henri Werrie 37	1090	BRUXELLES	02/428.79.92	02/428.59.05
AXO s.a.	Mme FERNANDEZ	Chauffage ventilation sanitaire Ventilation	Rue de la Technologie, 71	1082	BRUXELLES	02/465.75.97	02/466.59.41

Bvd. Général Wahis 16G

B – 1030 SCHAERBEEK

Tél. : 02/428.95.39 – Fax : 02/428.36.03

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
CHAUFFA HOUSE Sprl	M. AZZIZ	Chauffage ventilation sanitaire	Rue de la Pastorale 31	1080	BRUXELLES	02/411.99.29	
SYSCONSTRUCT	M. NEZRI	Chauffage ventilation sanitaire	Rue de Walcourt 191	1070	BRUXELLES	02/219.52.08	02/218.21.60
NOWE sprl	M. NOWE	Chauffage ventilation sanitaire	Rue Léon Dopéré 16	1090	BRUXELLES	02/420.01.42	02/420.01.43
VAN EXEL srl		Chauffage ventilation sanitaire	Rue Saint Denis 284	1190	BRUXELLES		
VDH	M. VAN DER EYDEN	Ventilation	Negenbunderstraat 80	1750	LENNIK	0486/33 10 09	

**CARRELAGES – REVETEMENT DE SOL**

AVM Carrelages	M. DI GIORGIO	Carrelage	Nieuwlaan 55	1701	Dilbeek	02/ 569.48.97	02/ 569.51.73
DAL Carrelages Sprl	M. TONNI	Carrelage	Rue de Boussoit 101	7110	MAURAGE	064/55.50.23	064/55.50.23
C.B.R.S.	M. GOORIS	Revêtement de sol	Avenue Firmin le Charlier 93	1090	BRUXELLES	02/479 99 44	02/478.31.27
ADEC SPORT	M. BRUGMANN	Revêtement Sport + équipement	Avenue Demunter 5	1090	BRUXELLES	02/245 03 87	02/245 42 83
EMB	M. LAMBIET	Revêtement de sol - epoxy	Rue Arthur Maes 69	1130	BRUXELLES	02/207 95 00	

**MENUISERIES EXTERIEURES**

BELFOUL Industrie	M. SAMIR OUHAB	Menuiseries ext.	Rue Bollinckx 254	1070	BRUXELLES	0485/18.38.68	
FABRIBOIS		Châssis bois/alu	Rue de Botrange n° 44	4950	SOURBRODT	080/ 44.63.05	080/ 44.42.23

Bvd. Général Wahis 16G

B – 1030 SCHAERBEEK

Tél. : 02/428.95.39 – Fax : 02/428.36.03

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
TECNOFLEX sprl	M. VAN DE ZANDE	Châssis bois/alu	Ch. de Vilvoorde 156b	1120	BRUXELLES	02/ 428.25.64	02/ 425.15.72
LOGGERE sa	Mme BEVERS	Cabine sanitaire	Brusselstraat 35	2321	MEER	03/317.03.50	03/317.06.99
PORTAL s.a.	M. GOBES	Verrière	Chaussée G. Richet 208	7860	LESSINES	068/27.49.11	068/33.32.00
Menuiseries J. MOUREAUX	M. MOUREAUX	Menuiseries	Rue Baty d' Ernage n° 7 (z.i. Sauvenière)	5000	GEMBLOUX	081/ 61.18.47	081/ 61.21.62
INTERPROJECT		Menuiserie ext.	Amersveldesetraat 61a	8610	KORTEMARKT	051/72.14.20	051/72.15.20
ALRATEC	M. DEBECKER	Menuiseries	Koning Albertstraat 2	1760	ROOSDAAL	054/32.37.10	054/32.79.20

**MENUISERIES INTERIEURES**

Huppy PINCKAERS		Menuiserie	Route de la Planck 29C	3790	FOURONS	04/381.07.86	04/381.09.01
KONTIBOUW s.a.	M. MACKENS	Menuiserie	Dreefstraat 54 (2)	9400	NINOVE	054/59.81.42	054/59.81.42
B.R.C. Company	M. SAMIR	Menuiserie	Rue N. Doyen 88	1080	BRUXELLES	02/414.14.00	02/414.14.00
VA WOOD	Mme VONCKX	Menuiserie	Konijnenberg 13	1702	GRAND BIGARD	02/466.15.65	02/466.15.65
FABRIMENUISERIE	M. BROCK	Menuiserie	Rue de Leuze 98	7951	TONGRE NOTRE DAME	0476/25 24 24	
BELFOUL Industrie	M. SAMIR OUHAB	Menuiserie	Rue Bollinckx 254	1070	BRUXELLES	0485/18.38.68	

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
-----	---------	----------	---------	------	----------	------	-----

**PORTES**

NASSAU Door s.a.	M. DE DOBBELEER	Porte industrielles	Zoning industriel – Bruwaan PB75 B-9700 OUDENAARDE			055/31.61.01	055/31.69.89
PYRO PROTECTION	M. BROGGI	Portes métalliques	Rue Bordchamps 2	6900	MARCHE EN FAMENNE	084/31.13.74	084/31.20.89
FIRES Doors & Projects		Porte coupe feu	Boonstede 12	9031	DRONGEN	09/281.06.56	09/242.06.56

**TOITURES**

s.a. SETIP	M. DUPONT	Toiture Zinc, EPDM	Rue de grand Bigard 18	1082	BRUXELLES	02/465.60.60	02/465.30.54
DEKKERS	M. VANDERSTICHELEN		Rue de l'Indépendance 51	1080	BRUXELLES	02/410.05.90	02/410.37.95
SMCO Sprl	M. MARLIER		Zoning Industriel	5100	NANINNE	081/40.08.44	081/40.20.56
ARTH Concept Sprl	M. VAN POEL		Av. du Château 58	1081	BRUXELLES	0474/52.52.22	02/ 581.08.80
POLYCONSTRUCT	M. CALLENS	Construction non-métallique et non-asphaltique	Rue Grand Bigard 65	1600	LEEUEW-SAINT-PIERRE	02/347.14.18	

**PEINTURES**

COX et Fils Sprl	M. J.-M. COX	Peinture	Ch. De Haecht 551	1030	BRUXELLES	02/215.78.11	02/242.59.66
EUROCOLOR	M. IGLESIAS	Peinture	Vogelzangstraat 2A	1800	Koningslo	02/ 241.99.58	02/ 241.99.58

Bvd. Général Wahis 16G

B – 1030 SCHAERBEEK

Tél. : 02/428.95.39 – Fax : 02/428.36.03

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
ELLEZELLES DECOR	M. GRAZIANI	Peinture	Zoning Ouest 27	7860	LESSINES	068/ 54.39.60	068/ 65.97.12
PEINT A NEUF	M. LIVAS	Peinture intérieure et extérieure	Rue Eloy 79	1070	BRUXELLES	02/522.75.58	02/522.64.05
PEINTURE et RENOVATION	M. FRANCISCO	Peintures	Rue de Savoie 92	1060	BRUXELLES	02/ 410.64.90	02/
PEINTOUS Sprl	M. DE FONSECA	Peinture	rue du Try 28	1440	WAUTHIER-BRAINE	02/356.03.59	02/356.03.81
MY COLORS		Peinture	Leuvensesteenweg, 325	1932	WOLUWE SAINT ETIENNE	02/734.64.06	
<b><u>FACADES</u></b>							
BAWANET	M. ROGIERS		Rue du Tilleul 205	1140	BRUXELLES	02/423.02.09	02/426.75.62
FACABEL	M. RIZZO		Rue de la Vérité	1070	BRUXELLES	02/733.59.43	02/ 332.53.83
ALL FAC	M. FARIA		Langendam 27J	9940	SLEIDINGE	09/373.43.56	09/373.43.56
FADERI	M. SANTENS		Brusselsesteenweg 489 B	9090	MELLE	09/232 21 21	
<b><u>OSSATURE BOIS (passive/basse énergie)</u></b>							
Maison PATZE	M. ROGIERS		rue de la Salle 4	4960	MALMEDY	080/51.15.23	080/51.15.24
JONCKHEERE Wood	M/ VERBEKE		I.Z. 5 – Mollem 600	1730	ASSE	02/454.03.30	02/452.78.53
ROSE'S Natural Home			Ch. de Wemmel 159	1090	BRUXELLES	02/347.17.02	02/347.17.02

Bvd. Général Wahis 16G

B – 1030 SCHAERBEEK

Tél. : 02/428.95.39 – Fax : 02/428.36.03

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
NATUR HOME			Deiffelt 33	6670	GOUVY	081/51.71.24	080/51.01.82
MACHIELS Building Solutions	M. JACOBS		Olmesteenweg 55	3583	PAAL-BERINGEN	011/230.553	011/230.520
<b><u>CUVES</u></b>							
DUCCI	M. DUCCI Antoy		Frans Smeyersstraat 5	3270	SCHERPENHEUVEL	013/33.86.90	013/33.86.83
<b><u>DIVERS</u></b>							
SOBEDAL Sprl	M. GRETZ	Dalle de béton	Ch. De Dinant 13	5537	ANHEE	082/64.78.68	082/64.78.67
LUMBO	M. DONNE	Chape	Europaweg 29	3560	LUMMEN	011/45.53.43	011/45.53.44
SOLIDAL	M. FIORE	Dalle de sol	Rue de Jumet 83	6041	GOSSELIES	071/35.08.69	071/35.27.10
THYSSENS	M. WAUTOT	Ascenseur	Avenue de la Metrologie	1130	BRUXELLES	02/247.35.11	02/247.35.00
DF BORGES Sprl	M. DA SILVA		Rue du Château Beyaerd 26	1120	NEDER over HEEMBEEK	02/270.15.55	02/270.15.55
ANTONIOU	M. ANTONIOU	Rejointoyage	Rue Claessens 23	1020	BRUXELLES	02/428.97.30	02/424.26.05
DUMAY Olivier	M. DUMAY	Jardin - Aménagement	Rue de Glabais 7A	1474	WAYS	067/21.27.52	067/21.27.52
JUVI.S.S. sprl	M. VICTOR	Faux-plafond	Avenue Charles Quint 333/19	1083	BRUXELLES	02/792.73.87	02/792.73.87
CLAERHOUT ALU		Couvre mur Alu	Bondgenotenlaan 13a	8520	KUURNE	056/35.15.56	056/37.00.85

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**

**Liste des sous-traitants probables**

NOM	CONTACT	ACTIVITE	ADRESSE	CODE	LOCALITE	TEL.	FAX
JACOBS s.a.	M. JACOBS	Paillassons	Schaarbeeklei 244	1800	VILVOORDE	02/251.04.40	02/252.45.05
LOUVERS	M. DEGROE	Stores intérieurs	Hermesstraat 7	1930	ZAVENTEM	02.539.00.75	02.411.95.05
STABIL	M. GELDOF	Epinglage pignon	Astridlaan 17	8760	MEULEBEKE	051/48.08.30	051/48.08.31
CARO MAINTENANCE	M. CALOGNE	Désamiantage	Troisième Rue 12	6040	CHARLEROI	071/48 78 58	

# Liste des travailleurs

Exporté le 28-10-2021 17:14

La liste ci-dessous reprend les résultats obtenus sur base des critères suivants :

Travailleurs actifs

**Employeur : Balcaen Entreprises Générales SRL**

Numéro d'entreprise : 400.457.174 N° ONSS : 301154-92

Nom	Prénom	NISS	CP	Type de travailleur	Date de début	Date de fin
ABDELLATI	AHMED	640003-039-51	-124-	-BCW-	01-02-2010	-
ARKIZA	HASSAN	720123-375-66	-124-	-BCW-	17-11-1994	-
ARKIZA	KAMAL	761007-607-73	-124-	-BCW-	28-01-2019	-
BAJRIC	SENAD	610106-573-50	-124-	-BCW-	06-08-2007	-
BENZAKOUR TAFTAF	ABDELAZIZ	660424-601-93	-124-	-BCW-	11-02-2019	-
BOLLENS	LEON	010913-099-12	-124-	-BCW-STU-	20-08-2018	-
BORGES	DAVID	771007-449-58	-124-	-BCW-	03-03-2003	-
BOUTRAH	FADEL	781020-539-84	-124-	-BCW-	22-11-2010	-
BOUTTEFEUX	JEROME	921002-455-32	-XXX-	-OTH-	06-09-2018	-
Blampain	Romuald	801017-215-55	-XXX-	-OTH-	18-01-2021	-
CEMAN	ENIS	710830-519-31	-XXX-	-OTH-	15-05-2000	-
CHICAR	MIMOUN	710703-551-26	-124-	-BCW-	04-12-2017	-
DEMIRCI	MUSTAPHA	820523-191-03	-124-	-BCW-	30-07-2012	-
DENIS	ARIANE	680429-004-97	-XXX-	-OTH-	07-01-2019	-
DENYS	ROBERT	620115-143-37	-XXX-	-OTH-	17-09-2003	-
DUBOIS	BENOIT	750218-259-14	-XXX-	-OTH-	02-08-2021	-
EFENDIC	AMIR	661027-477-72	-124-	-BCW-	08-06-1998	-
EULAERTS	MAGALIE	840626-276-71	-XXX-	-OTH-	08-10-2018	-
FERNANDO	ROBERTO	910428-349-71	-124-	-BCW-	14-05-2018	-
FRANCOIS	VINCENT	651015-223-83	-XXX-	-OTH-	29-06-2020	-
GUNDOGAN	YUSUF	590410-573-06	-124-	-BCW-	24-08-2000	-

# Liste des travailleurs

Exporté le 28-10-2021 17:14

Nom	Prénom	NISS	CP	Type de travailleur	Date de début	Date de fin
HAINÉ	MATHIEU	901106-339-90	-XXX-	-OTH-	10-08-2021	28-02-2022
HERMANS	CATHY	720425-448-51	-XXX-	-OTH-	01-10-2011	-
HURTIC	ZLATKO	670604-517-36	-124-	-BCW-	18-11-1998	-
JABON	HELENE	780904-184-39	-XXX-	-OTH-	07-01-2019	-
LJUTVI	NEHRU	640201-791-52	-124-	-BCW-	27-02-2008	-
MAHAUX	GUY	630827-001-83	-XXX-	-OTH-	16-01-2019	-
MAKTOUB JAWAD	ABDELKHALEK	641107-539-90	-124-	-BCW-	29-05-2007	-
MANSSOUR	ZAKARIA	900416-523-42	-XXX-	-OTH-	31-01-2019	-
MARTINEZ-MENDOZA	ANDRES	700315-253-12	-XXX-	-OTH-	11-02-2002	-
MASOUDI	MOHAMED	550506-629-90	-124-	-BCW-	23-09-1997	-
MASSAOUDI	MHAMED	810205-431-67	-124-	-BCW-	21-10-2002	-
MAZOUZI	WAFAA	760815-040-95	-XXX-	-OTH-	18-02-2019	-
MEUNIER	STEVE	940608-171-53	-124-	-BCW-IVT-	28-05-2018	-
MEUNIER	THIERRY	650212-481-53	-124-	-BCW-	16-08-2016	-
NANEXI	VERONIQUE	630607-110-75	-XXX-	-OTH-	20-08-2001	-
OMEROVIC	MEVLUDIN	571023-503-74	-124-	-BCW-	09-04-2001	-
PIERLOT	NICOLAS	821202-289-02	-XXX-	-OTH-	20-09-2021	-
PIRRELLO	CARMELO	570709-395-96	-124-	-BCW-	28-09-2006	-
PLANGAR	PETER	921012-459-19	-XXX-	-OTH-	18-10-2021	-
RADIS	GWENDOLINE	880522-274-76	-XXX-	-OTH-	28-05-2020	-
SOUDAN	SCOTT	981120-291-80	-124-	-BCW-	23-11-2020	-
VARTOLOMEI	IULIAN	860919-529-91	-124-	-BCW-	01-11-2020	-
ZMEGAC	OLIVIER	720829-235-75	-124-	-BCW-	04-05-2004	-

## Liste des travailleurs

Exporté le 28-10-2021 17:01

La liste ci-dessous reprend les résultats obtenus sur base des critères suivants :

Du : 01-10-2021, Jusqu'au : 31-12-2021, N° ONSS : 139347289, Numéro d'entreprise : 833089250

**Employeur : FAKANE SRL**

Numéro d'entreprise : 833.089.250 N° ONSS : 1393472-89

Nom	Prénom	NISS	CP	Type de travailleur	Date de début	Date de fin
BOURJILA	MOUSTAPHA	810526-585-80	-124-	-BCW-	26-11-2018	-
PRUNDARU	DANIEL	810103-403-51	-124-	-BCW-	03-06-2019	-

# PLAN PARTICULIER DE SECURITE, SANTE & ENVIRONNEMENT

221-601 – AC1080 – ECOLE 10

**Marché de travaux relatif à la construction  
d'une extension et au  
réaménagement de l'école et à la démolition  
et la reconstruction des blocs  
sanitaires se trouvant dans la cour de  
l'école 10 sise rue Ransfort 76, 1080  
Molenbeek-Saint-Jean.**

5			...		
4			...		
3			...		
2			...		
1			...		
0	RRO	29/04/2015		Version Type	
<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>Date</b>		<b>Commentaires</b>	

## Table des matières

1. Introduction .....	3
1.1. Description du projet .....	3
1.2. Equipe de chantier .....	3
2. Plan d'urgence .....	4
2.1. Secouristes d'entreprise et EPI .....	4
2.2. Services de secours externes .....	4
2.3. En cas d'accident .....	4
2.4. En cas d'incendie ou de début d'incendie .....	5
2.5. En cas de pollution accidentelle .....	5
2.6. Si l'évacuation s'avère nécessaire .....	5
3. Règlement de chantier .....	6
3.1. Généralités .....	6
3.2. Ouverture et fermeture du chantier .....	6
3.3. Parking .....	6
3.4. Sécurité .....	6
3.5. Containers déchets .....	6
3.6. Installations électriques .....	7
3.7. Eau .....	7
3.8. Respect du travail d'autrui .....	7
3.9. Sanitaires .....	7
4. Installation de chantier .....	8
4.1. Plan d'installation de chantier .....	8
4.2.1. Clôture de chantier : .....	8
4.2.2. Signalisation du chantier vis-à-vis de l'extérieur : .....	8
4.2.3. Un éclairage de nuit signalera : .....	8
4.2.4. Accès au chantier et circulation : .....	9
4.2.5. Installations de chantier (base de vie) .....	9
4.2.6. Poste et trousse de secours commun .....	9
4.2.7. Alimentation du chantier en eau .....	9
4.2.8. Déchets .....	9
4.2.9. Produits dangereux .....	9
6. Points d'attentions spécifiques au projet .....	10
7. Analyse de risque sécurité de nos activités .....	11
7.0 Général .....	11
7.1. Installation de chantier .....	13
7.2. Démolition .....	15
7.2.1. Démolition machinale : .....	15
7.2.2. Démolition manuelle : .....	18
7.3. Terrassement .....	23
7.3.1. Terrassement en talus .....	23
7.3.2. Terrassement avec blindage .....	24
7.4. Fondations .....	26
7.4.1. Fondations profondes .....	26
7.4.2. Fondations superficielles .....	27
7.5. Gros-œuvre .....	29
7.5.1. Colonnes .....	29
7.5.2. Poutres .....	30
7.5.3. Dalles .....	32
7.5.4. Voiles .....	34
7.5.5. Escaliers .....	37
7.6. Parachèvement intérieur .....	39
7.6.1. Cloisons intérieures .....	39
7.6.2. Faux-Plafonds .....	40
7.6.3. Revêtements muraux .....	40
7.6.4. Revêtements de sol .....	42
8. Analyse de risques environnement du chantier .....	45

# **1. Introduction**

## **1.1. Description du projet**

Marché de travaux relatif à la construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10 sise rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

## **1.2. Equipe de chantier**

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Tél.</b>	<b>Mail</b>
Project Manager	[A définir ]	[ ]	[ ]
Conducteur	[A définir ]	[ ]	[ ]
Assistant(e) chantier	[A déifnir ]	[ ]	[ ]
Responsable serv. ouvrier			
Responsable serv. QSE			
Assistante Serv. QSE			

## 2. Plan d'urgence

### 2.1. Secouristes d'entreprise et EPI

Fonction	Nom	Tél.	Mail
Conducteur	[A définir ]	[ ]	[ ]
Assistant(e) chantier	[A définir ]	[ ]	[ ]

### 2.2. Services de secours externes

	Ambulance & Pompiers	112
	Police	101

### 2.3. En cas d'accident

➤ S'il s'agit d'un accident grave

1. Eliminer la cause du danger (p.ex. couper le courant).
2. Avertir immédiatement le responsable du chantier et/ou les secouristes.
3. Porter assistance à la victime.
4. Appel éventuel aux services de secours extérieurs.
5. Indiquer avec précision **le point de rendez-vous**, matérialisé par le pictogramme ci-joint, après avoir communiqué tous les renseignements utiles.
6. Attendre les secours au point de rendez-vous.
7. Donner les documents d'assurance à compléter par le médecin.
8. Informer immédiatement :
  - le coordinateur sécurité
  - l'employeur et son conseiller en prévention
  - le Contrôle du Bien-être au Travail (si accident grave ou décès)



8. Le conseiller en prévention de l'employeur engagera une enquête en cas d'accident grave ou mortel.

9. Réaliser la déclaration d'accident.

➤ Si l'accident n'est pas grave :

- Toujours éliminer le danger avant d'intervenir
- Apporter les soins nécessaires à la victime (appel au secouriste qualifié)
- Organiser les procédures de secours adéquates
- Remédier aux causes de l'accident

## **2.4. En cas d'incendie ou de début d'incendie**

En cas d'incendie ou de début d'incendie, avertissez directement les Equipiers de Première Intervention incendie.

Evacuez dans l'ordre et suivant les instructions des Equipiers de Première Intervention incendie.

Enfin appeler le 112 si l'incendie n'est pas maîtrisable.

## **2.5. En cas de pollution accidentelle**

Tout travailleur, témoin ou auteur d'un incident pouvant avoir des conséquences sur sa santé, celles des autres travailleurs, la population avoisinante et l'environnement, a l'obligation de prévenir le conducteur de chantier.

En cas de situation de crise (incident ne pouvant pas être géré en interne), le service 112 sera contacté qui, via l'intervention des pompiers, prendra les mesures urgentes nécessaires pour protéger les travailleurs, la population avoisinante et l'environnement.

La pollution sera circonscrite au maximum en attendant les secours si cela ne présente aucun risque en termes de sécurité ou de santé vis-à-vis des personnes. Si la situation l'exige, tout le monde sera évacué.

## **2.6. Si l'évacuation s'avère nécessaire**

Des instructions d'évacuation seront dictées par un responsable du chantier et il sera demandé à tous de quitter calmement le chantier en empruntant les chemins d'évacuation.

Dirigez-vous vers le point de rassemblement.

## **3. Règlement de chantier**

### **3.1. Généralités**

- Il est strictement défendu de fumer sur le chantier sauf aux endroits prévu à cet effet.
- Il est strictement défendu de manger dans le bâtiment, excepté dans les locaux prévus à cet effet.
- Chaque sous-traitant veille à ce que ses travailleurs disposent d'un local pour manger. Ce local sera attribué après concertation avec la direction de chantier.
- L'usage de boissons alcoolisées et/ou de drogues est interdit sur le chantier.
- Les radios sont interdites sur chantier pour des raisons de sécurité.

### **3.2. Ouverture et fermeture du chantier**

- Le chantier est ouvert de [7h-16h.] durant les jours ouvrables.
- L'accès au chantier hors de ces heures est possible sur demande au préalable à la direction de chantier afin de recevoir une autorisation temporaire.
- Tous les accès au chantier seront fermés quotidiennement.

### **3.3. Parking**

- Sur la voirie, le code de la route prévaut.
- Les transports organisés ont la priorité, les transports importants seront discutés au préalable et insérés dans le planning.
- Le temps d'attente dû au non-respect de ces principes sera facturé.

### **3.4. Sécurité**

- Le port des EPI nécessaires est toujours requis.
- **Les ouvriers ont l'obligation de porter les vêtements de travail fournis par l'employeur. Les t-shirts ne seront autorisés que lors des fortes chaleurs.**
- **Les membres de la Direction de chantier ont l'obligation de porter les EPI. Ils ne sont pas obligés de mettre des vêtements de travail fournis par l'employeur, mais ont l'obligation de porter des vêtements qui couvrent les bras et les jambes quand ils vont sur chantier. Les t-shirts ne seront autorisés que lors des fortes chaleurs.**
- Le port du casque est obligatoire.
- Les moyens de protection collective ne pourront en aucun cas être déplacés sans l'accord de la direction de chantier. Quand cela s'avère nécessaire, cela pourra être fait sous la responsabilité du demandeur, qui devra s'assurer que ces protections soient remises en place à la fin du travail ou de la journée.

### **3.5. Containers déchets**

- Seuls les déchets autorisés pourront être déversés dans les containers.
- Le volume des déchets doit être réduit au minimum.
- Dans la mesure du possible les déchets seront triés.
- Le non-respect de ces principes pourra conduire à la facturation d'un container complet.

### **3.6. Installations électriques**

- Des tableaux électriques sont à disposition en suffisance en fonction des besoins du chantier.
- Ces tableaux doivent rester fermés. Seule une personne compétente (BA4 ou BA5) peut les réenclencher après une panne.
- La résistance mécanique des câbles électriques sur le chantier doit être du type H07RN-F, CTMB-N, CTFB-N ou similaires
- Les enrouleurs doivent être pourvus de prises de courant étanches aux projections d'eau, c'est-à-dire des prises de courant avec un clapet à retour automatique.
- Les prises de courant doivent posséder un degré de protection IP44.
- L'utilisation d'équipements et d'accessoires inadaptés (c.-à-d. accessoires électriques domestiques) est INTERDITE.
- L'outillage à main électrique doit satisfaire à toutes les garanties de sécurité en vigueur : marquage CE et double isolation.

### **3.7. Eau**

- Des points d'eau sont prévus sur le chantier.
- Ne laissez pas couler de l'eau inutilement, auquel cas vous en supporterez les coûts, le nettoyage et les dégâts.

### **3.8. Respect du travail d'autrui**

- Des dégâts faisant suite au non-respect du travail d'autrui seront facturés.

### **3.9. Sanitaires**

- Des sanitaires seront prévus en suffisance sur le chantier.
- Tous les coûts supplémentaires occasionnés suite à des incivilités seront facturés au prorata.
- Lorsque vous observez des défauts ou des anomalies, veuillez les signaler immédiatement à la direction de chantier.

## **4. Installation de chantier**

### **4.1. Plan d'installation de chantier**

Un plan d'installation détaillé sera fourni au Maître de l'ouvrage, aux auteurs de projets et au coordinateur sécurité pour approbation.

Ce plan comprendra :

- l'implantation des clôtures de chantier
- les accès au chantier et la signalisation
- les zones de stockage, de déchargement, de container à déchets
- la zone de cantonnement
- les vestiaires
- les réfectoires
- les lavoirs
- les toilettes
- le raccordement en eau et électricité
- le chemin d'évacuation de secours du site
- l'implantation des grues à tour
- l'implantation des monte-charges

### **4.2. Généralités**

#### **4.2.1. Clôtures de chantier :**

- seront munies de la signalisation adéquate
- seront de type Héras ou similaire
- seront solidarisées entre elles
- seront contrôlées régulièrement par le conducteur de chantier ou un de ses préposés
- seront munies d'éclairage de nuit pour les parties sur la voie publique
- seront fermées au moyen de chaînes munies de cadenas

#### **4.2.2. Signalisation du chantier vis-à-vis de l'extérieur :**

La signalisation mise en place sera soumise aux autorités compétentes, entretenue et vérifiée par nos soins durant toute la durée du chantier.

A chaque accès et à proximité du local de chantier :

- interdiction de pénétrer sur le chantier pour toute personne étrangère
- obligation du port du casque, des chaussures de sécurité et d'éventuels autres EPI

#### **4.2.3. Un éclairage de nuit signalera :**

- les accès
- les clôtures
- les échafaudages

#### 4.2.4. Accès au chantier et circulation :

La circulation des véhicules de chantier sera prévue de manière à ne pas gêner le trafic aux abords du chantier. En cas de besoin, des mesures seront prises afin de limiter au maximum les nuisances et les autorités compétentes seront contactées afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

L'ensemble du chantier sera clôturé afin que la circulation piétonne liée au chantier et à l'extérieur du chantier soit totalement distincte. Une signalisation routière adéquate sera prévue.

#### 4.2.5. Installations de chantier (base de vie)

Les installations répondront aux impositions du RGPT art.73 à 103 et à la CCT du 10/02/2005.

#### 4.2.6. Poste et trousse de secours commun

Un local de secours sera installé dans les installations de chantier et reste accessible lorsque le chantier est en activité. Un brancard, deux trousse de secours (dont une scellée pour les interventions de services médicaux) et une table y seront installés. Le local sera clairement identifié par le pictogramme adéquat.

#### 4.2.7. Alimentation du chantier en eau

La zone de cantonnement sera alimentée en eau via le réseau de distribution et sera également raccordé aux réseaux des eaux usées.

Le chantier sera alimenté en eau via le réseau de distribution.

Un point d'eau proche des containers réfectoires sera installé afin de pouvoir se laver les mains avant les repas.

Les sanitaires seront alimentés en eau via le réseau de distribution ou via un réservoir intégré approvisionné de manière régulière et suffisante.

#### 4.2.8. Déchets

Les postes de travail seront nettoyés quotidiennement et les déchets évacués seront entreposés dans des containers prévus à cet effet (voir plan d'installation de chantier). Aucun stock de déchets ne sera toléré.

Le chantier sera compétemment débarrassé chaque vendredi des déchets via un « house keeping » organisé par la direction de chantier avec les équipes sur place.

#### 4.2.9. Produits dangereux

Tous les produits sont identifiés et étiquetés. Les fiches de sécurité MSDS des produits dangereux sont disponibles et elles décrivent clairement les exigences pour l'étiquetage à joindre.

Le stockage de substances inflammables, combustibles ou explosives est réalisé à l'endroit où se trouve des équipements de lutte contre l'incendie



,etc ...

## **6. Points d'attentions spécifiques au projet**

[..... ]

## 7. Analyse de risque sécurité de nos activités

L'analyse de risques ci-dessous est relative aux risques liés aux activités effectuées par de la main d'œuvre propre à AM FAKANE - BALCAEN. Elle sera complétée par celles de nos sous-traitants, partant du principe que chaque entreprise est spécialisée dans les risques inhérents à ses activités.

Les cellules hachurées représentent les activités qui ne seront pas effectuées par l'entreprise AM FAKANE - BALCAEN sur le chantier concerné par ce plan particulier sécurité, santé et environnement.

### 7.0 Général

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Soudure	Brûlures	-Port d'EPI (gants adapté, vêtements ignifuges, protection du visage), -Formation Attendre que la soudure soit refroidie avant de décaper
		Exposition à la fumée de la soudure	-Ventiler la zone du travail, -Nettoyage de la surface, -Masque à Gaz adapté au produit de combustion -Suivi de la santé (médecine du travail)
		Electrocution	-Formation, -Contrôle des appareils de soudage et les câbles Travailler dans un endroit sec
		Exposition aux rayonnements optiques artificiels	-Protection du visage (yeux) et du corps (veste manches longues, gants) -Tester l'écran automatique avant commencé -Baliser la zone de travail -Suivi de la santé (médecine du travail)
		Incendie - Explosion	-Baliser la zone de travail, -Nettoyage de la zone de travail, -Toujours avoir un extincteur près du poste de travail -Stocker les bouteilles dans un enclos grillagé à l'air libre, à l'abri des rayons du soleil, bien attacher les bouteilles d'oxygène et les bouteilles d'acétylène et bien les séparer
2	Travailler avec des équipements de travail pneumatiques	Trébuchement	-Nettoyage de la poste de travail, -Balisage de la zone de danger, -EPI's adéquates,
		Blessure à cause de l'air sous pression	-EPI's (lunettes) -Communication entre les travailleurs
		Perte de contrôle du flexible	-EPI's -Communication entre les travailleurs -LMRA
3	Travailler avec des équipements	Trébuchement	-Nettoyage de la poste de travail, -Pas des vêtements amples,

	de travail avec des parties mobiles		-Balisage de la zone de danger
		Coincement d'un membre	-Capotage des paries mobiles, -Pas des vêtements amples -EPI's recommandés dans la notice du fabricant -Balisage de la zone de danger -Utilisation par personne avertie
		Coupures	-Capotage des paries mobiles, -Pas des vêtements amples (EPI's : gants, chaussures de sécurité), -Balisage de la zone de danger, -Contrôle du matériel -Utilisation par personne avertie
		Vibrations	-EPI's (gants), -Pas d'usage pendant des longue périodes, s'il n'y pas un nécessité
4	Se déplacer sur le chantier	Trébuchement	-Ordre et propreté à maintenir, -pas des vêtements amples, -balisage des zones de danger, -les chemins d'accès et de sortie ne comprennent pas d'obstacles
		Contact objet mobile	- Attention particulière lors de la conduite en marche arrière avec un camion - Signal sonore de recul -Séparation des piétons et des véhicules
		Contact objet immobile	- Dégagement des passages de tous matériaux ou matériel. -EPI's (casque, chaussures de sécurité)
5	Utilisation du tripode	Casse du matériel et chute de l'objet manutentionné	- Contrôle visuel de l'état de l'équipement par l'utilisateur avant la manutention. - Contrôle périodique par un SECT tous les 12 mois, quand la fréquence est limité. - Respect de la notice du fabricant

## 7.1. Installation de chantier

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Baraques de chantier	Chute de personne de plain pied durant le montage et à l'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un espace suffisant et d'une surface d'implantation plane ;</li> <li>- Entretien régulier ;</li> <li>- Mise en place d'un dispositif de nettoyage des bottes et chaussures à l'entrée de la baraque ;</li> <li>- Ancrage des marches d'accès</li> </ul>
		Chute de la cabine lors de sa mise en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareil et accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé ;</li> <li>- Machiniste compétent disposant d'un moyen de communication avec l'opérateur au sol.</li> </ul>
		Coincement durant la mise en place de la baraque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des distances suffisantes entre les parties en mouvement et les parties fixes</li> <li>- Ne jamais être sous la charge lors des opérations de manutention</li> </ul>
2	Bureau	Contact objet immobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation réfléchie du mobilier de bureau</li> </ul>
		Contact chaud/froid (chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection mécanique des éléments chauffants</li> </ul>
		Exposition à ou contact avec le courant électrique (chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de matériel agréé CE ;</li> <li>- équiper l'alimentation électrique d'un interrupteur différentiel</li> <li>- Les installations électriques de chantier sont réceptionnées par un organisme externe au moment de leur mise en service</li> </ul>
3	Conteneur à matériel	Chute d'objet manutentionné	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rangement précis et ordonné des matériels et matériaux ;</li> <li>- Ancrage du système d'étagères</li> </ul>
		Contact objet immobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégagement des passages de tout matériau ou matériel.</li> <li>- Ancrage du système d'étagères.</li> </ul>
		Substances nocives par inhalation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockage séparé des différents produits chimiques. Les produits sont identifiés.</li> <li>- Tenir à disposition les fiches MSDS et transmettre les informations aux utilisateurs</li> </ul>
4	Vestiaires et sanitaires	Chute de personne de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre et propreté à maintenir ;</li> <li>- Habillage du plancher avec un revêtement antidérapant</li> </ul>
5	Réfectoire	substances nocives par ingestion de produit dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre et propreté ;</li> <li>- Nettoyage régulier des appareils et du mobilier</li> </ul>
6	Chauffage électrique	Brûlure lors de contact	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une protection mécanique efficace des parties chauffantes ;</li> <li>- présence d'extincteur en ordre de contrôle annuel</li> </ul>
		Exposition à ou contact avec le courant électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à la terre et mise en place d'un différentiel sur l'installation électrique ;</li> <li>- contrôle régulier de l'état de l'installation</li> </ul>
7	Eclairage	Exposition à ou contact avec le courant électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'état de l'installation électrique avant son utilisation</li> </ul>
8	Entretien des baraques	Chute de personne de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Port de chaussures avec semelles antidérapantes</li> </ul>

		Contact avec substances nocives lors d'utilisations incorrectes du produit	- Etiquetage conforme à la législation CE + phrases R et S
9	Déchets ménagers	Piqûres d'insectes suite à la présence de déchets	- Mise à disposition et nettoyage d'un nombre suffisant de poubelles - Poubelles convenablement fermées
10	Raccordement utile : - égouttage - arrivée d'eau - électricité - téléphone - fax...	Chute de personne avec dénivellation	- Rebouchage des fouilles dès la réalisation des raccords
		Chute de personne de plain pied	- Nettoyage régulier des postes de travail
		Eboulement lors du creusement des tranchées	- Talutage adéquat - Blindage si le profondeur excède 1m20 et qu'il est impossible de respecter l'angle de talus
		Projection dans les yeux lors du sciage ou du tronçonnage des conduites	- port des EPI (lunettes)
		Exposition à ou contact avec basse tension	- tous les travaux de connexions électriques doivent se faire avec le réseau hors tension
11	Groupe électrogène	Chute d'objet manutentionné lors du placement	- Prévoir des supports d'accrochage au châssis du groupe
		Exposition à ou contact avec le courant électrique	- Mise à la terre du bâti machine. La mise à la terre est contrôlée par une personne compétente (électricien). - Utilisation d'un interrupteur différentiel
		Intoxication au CO	- S'assurer de la possibilité de s'évacuer pour les gaz d'échappement
		Exposition au bruit	- Utilisation d'appareils isolés
12	Livraison et stockage de matériaux	Chute de personne depuis le camion	- Bonne coordination entre le chauffeur, le grutier et l'assistant. Le machiniste est une personne compétente en ordre de contrôle médical annuel.
		Chute de personne de plain pied	- Les chemins d'accès et de sortie ne comprennent pas d'obstacles
		Chute d'objet manutentionné	- Interdiction de se mouvoir sous des charges en mouvement - Eviter l'accompagnement manuel des charges - Utilisation de matériel de levage contrôlé périodiquement
		Contact objet mobile	- Attention particulière lors de la conduite en marche arrière avec un camion - Signal sonore de recul
		Coincement entre la cabine et un mur	- Optimiser la coordination entre le grutier et le travailleur - Respecter une distance minimum de 80cm

## 7.2. Démolition

### 7.2.1. Démolition machinale :

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Pince hydraulique	chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier, lors de l'accès aux machines ou lors de l'utilisation des machines	formation du personnel ; réalisation de fiches d'instructions ; mise en conformité des machines afin que tous les parties soient accessibles et puissent fonctionner
		chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		éboulement lors de démolition de mur de soutènement	mise en place de périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	coordination de la démolition ; mise à l'écart des personnes hors de la zone à démolir ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier
		chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir ; assise de grue stable et plane
		chute d'objet hors manutention	entretien régulier des machines
		marche sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
		contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres	port de protection individuelle (lunettes, gants)
		coincage entre les pièces de machines ou entre la machine et une partie fixe	mise en place d'une protection autour des pièces en mouvement
		Electrocution lors de la démolition d'installations électriques existantes	maintien d'une distance suffisante vis à vis des zones sous tension ; coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition
		substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives (inhalation, ingestion, contact cutané) par contact avec la poussière et le nuage de poussière	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
		exposition au bruit et aux vibrations	port des protections individuelles (bruit) ; isolation des machines (bruit et vibrations)

2	Brise roche hydraulique monté sur machine de terrassement	chute de personnes avec dénivellation lors de l'accès au chantier, lors de l'accès aux machines ou lors de l'utilisation des machines	personnel formé ; emploi de fiches d'instruction ; adaptation des machines afin que toutes les pièces puissent être atteintes et utilisées
		chute de personnes de plain pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		éboulement lors de démolition du mur de soutènement	mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	évacuation de toutes les personnes hors de la zone de démolition ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier
		chute d'objets manutentionnés lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir
		chute d'objets hors manutention	Entretien régulier des machines
		marcher sur objet, sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	Enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
		contact contre les éléments démolis	Port de casque
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres	Port de protections individuelles (lunettes, gants, ....)
		coincage entre pièces d'une machine ou entre une machine et un objet fixe	Poser protection autour des parties tournantes
		exposition à ou contact avec le courant électrique lors de la démolition d'installations électriques existantes	Coupure du courant dans les parties à démolir, avant le début des travaux de démolition
		contact par inhalation, par l'enlèvement ou l'absorption de substances nocives lors de nuages de poussières	Enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
exposition au bruit et aux vibrations	protection individuelle (bruit) ; isolation des machines (bruit et vibrations)		
3	Pelle excavatrice	chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier, lors de l'accès aux machines ou lors de l'utilisation des machines	formation du personnel ; réalisation de fiches d'instructions ; mise en conformité des machines afin que tous les parties soient accessibles et puissent fonctionner
		chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		éboulement lors de démolition de mur de soutènement	mise en place de périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	coordination de la démolition ; mise à l'écart des personnes hors de la zone à démolir ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier

	chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir ; assise de grue stable et plane
	chute d'objet hors manutention	entretien régulier des machines
	marche sur objet, sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
	contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
	contact avec marteau, burin, éclat de pierres	port de protection individuelle (lunettes, gants)
	coincage dans objet mobile entre les pièces de machines ou entre la machine et une partie fixe	mise en place d'une protection autour des pièces en mouvement
	exposition à ou contact avec le courant électrique lors de la démolition d'installations électriques existantes ou lors d'excavation à proximité de conduites enterrées	maintien d'une distance suffisante vis à vis des zones sous tension ; coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition ; demande et consultation des plans d'impétrants
	substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives par contact avec la poussière (amiante)	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
	exposition au bruit et aux vibrations	port des protections individuelles (bruit) isolation des machines (bruit et vibrations)

**7.2.2. Démolition manuelle :**

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Chalumeau	chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier	réalisation d'accès chantier sûrs et protégés
		chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	coordination de la démolition ; mise à l'écart des personnes hors de la zone à démolir ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier
		chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir
		marché sur objet, sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
		contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres	port de protection individuelle (lunettes, gants)
		effort, faux-mouvement ou glissade lors de manutentions par soulèvement de charge ou par position stéréotype	mise au point de procédures écrites de méthodes de travail
		effort, faux-mouvement ou glissade lors de l'emploi d'outils à mains	zone de travail adaptée ; conditions de travail adaptées
		contact chaud/froid (brûlures) par oxycoupage de métaux ou par projection de cendres en fusion	distance de sécurité à maintenir vis-à-vis des surfaces chaudes
		exposition à ou contact avec le courant électrique	coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition
		substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives (inhalation, ingestion, contact cutané) fumée de soudure	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition ; ventilation suffisante
		radiations non ionisantes lors de la découpe au chalumeau	port de lunettes de protection et de gants isolant de la chaleur
		Incendie - Explosion	-Balisage la zone de travail, -Nettoyage de la zone de travail, -Toujours avoir un extincteur près du poste de travail -Stocker les bouteilles dans un enclos grillagé à l'air libre, à l'abri des rayons du soleil, bien attacher les bouteilles d'oxygène et les bouteilles d'acétylène et bien les séparer - Mise à disposition d'extincteur

2	Démolition et démontage manuelle d'éléments de la structure	chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail. Installation de protection collective pour réduire les risques de chutes et port de protections individuels s'il n'y a pas de protections collectives. Toujours informer son chef lorsque l'on démonte un élément d'une structure.
		Chute de personne de hauteur	-Nettoyage régulier des accès et des lieux de travail. -Installation de protection collective pour réduire les risques de chutes ou port de protections individuels s'il n'y a pas de possibilité pour mettre des protections collectives. -Toujours informer son chef lorsque l'on démonte un élément d'une structure.
		éboulement lors de démolition de mur de soutènement	mise en place de périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir ; assise de grue stable et plane
		chute d'objet hors manutention	entretien régulier des machines
		marche sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
		contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres	port de protection individuelle (lunettes, gants)
		coïncage entre les pièces de machines ou entre la machine et une partie fixe	mise en place d'une protection autour des pièces en mouvement
		Electrocution lors de la démolition d'installations électriques existantes	maintien d'une distance suffisante vis à vis des zones sous tension ; coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition
		Poussière	Arroser la zone avant démolition.
		substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives (inhalation, ingestion, contact cutané) par contact avec la poussière et le nuage de poussière	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
		exposition au bruit et aux vibrations	port des protections individuelles (bruit) ; isolation des machines (bruit et vibrations)
		- chute du container manutentionné - chute des gravats de démolition - écrasement des travailleurs en cas de glissements, de renversement ou de la culbute des matériaux de démolition dans le container	- L'équipement composé de la grue, du matériel d'amarrage, du container et des éventuels accessoires doit être considéré comme un tout et jugé comme tel et agréé comme tel par un organisme agréé pour le contrôle des appareils de levage - Le container est spécialement conçu pour le transport des travailleurs, de l'outillage et des

			<p>matériaux qui les accompagnent. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres usages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le container ne peut être utilisé tantôt pour les travailleurs, tantôt comme benne à déchets.</li> <li>- Il doit y avoir en permanence un équipement convenable (point d'ancrage, bacs) pour fixer le matériel (par exemple bouteilles d'oxy-acétylène et chalumeau, ...).</li> <li>- Le container a une profondeur minimale d'1 m. Il est supporté par deux étriers appropriés passant sous leur fond, ou est construit d'une manière équivalente à celle-ci Des points de fixation adaptés doivent être prévus, indépendants du crochet de la grue, qui servent à la fixation des harnais de sécurité. Les chaînes et élingues ainsi que les harnais sont en ordre de contrôle périodique et/ou annuel.</li> <li>- La destination et les caractéristiques du container doivent être mises d'une manière claire et ineffaçable</li> <li>- L'interdiction de transporter plus de deux personnes à la fois doit également être mentionnée lisiblement sur le container.</li> <li>- L'interdiction du transport de matériaux de démolition doit également être mentionnée lisiblement sur le container.</li> <li>- Les travailleurs doivent avoir reçu une formation en ce qui concerne les conditions entre autres d'utilisation, la fixation du matériel d'amarrage, l'ancrage du matériel, l'introduction de matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.</li> </ul>
3	Démolition manuelle à l'aide de container utilisé comme dispositif de transport	chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier	réalisation d'accès chantier sûrs et protégés
4	Marteau piqueur électrique portatif	chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		éboulement lors de démolition de mur de soutènement	mise en place de périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	coordination de la démolition ; mise à l'écart des personnes hors de la zone à démolir ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier
		chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir
		marche sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention

		contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres	port de protection individuelle (lunettes, gants)
		coincage entre les pièces de machines ou entre la machine et une partie fixe	mise en place d'une protection autour des pièces en mouvement
		effort faux mouvement glissade autres lors de l'emploi d'outils à mains	zone de travail adaptée ; conditions de travail adaptées
		exposition à ou contact avec le courant électrique lors de la démolition d'installations électriques existantes ou par l'utilisation d'appareils électriques	maintien d'une distance suffisante vis à vis des zones sous tension ; coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition ; utilisation d'appareils conformes à la directive machine (CE) ; câblage de sécurité
		substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives (inhalation, ingestion, contact cutané) par contact avec la poussière ou le nuage de poussière	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
		exposition au bruit et aux vibrations	port des protections individuelles (bruit)
		chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier	réalisation d'accès chantier sûrs et protégés
5	Marteau piqueur pneumatique	chute de personne de plain-pied	nettoyage régulier des accès et des lieux de travail
		éboulement lors de démolition de mur de soutènement	mise en place de périmètre de sécurité autour de la zone de démolition
		écroulement lors de la démolition de planchers (par exemple)	coordination de la démolition ; la mise à l'écart des personnes hors de la zone à démolir ; mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chantier
		chute d'objet manutentionné lors de la démolition d'éléments supérieurs	utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir
		marche sur objet, sur les pointes laissées sur chantier provenant de la démolition	enlèvement systématique des objets pointus ou mise en place d'une signalisation et d'un balisage à leur attention
		contact contre les éléments démolis	port de protections individuelles (casques, chaussures de sécurité)
		contact avec marteau, burin, éclat de pierres ou rupture de la conduite d'air comprimé	port de protection individuelle (lunettes, gants)
		coincage entre les pièces de machines ou entre la machine et une partie fixe	mise en place d'une protection autour des pièces en mouvement

	effort, faux-mouvement ou glissade lors de manutentions par soulèvement de charge ou par position stéréotype	mise au point de procédures écrites de méthodes de travail
	effort, faux-mouvement ou glissade lors de l'emploi d'outils à main	zone de travail adaptée ; conditions de travail adaptées
	exposition à ou contact avec le courant électrique lors de la démolition d'installations électriques existantes	maintien d'une distance suffisante vis à vis des zones sous tension ; coupure du courant dans les parties à démolir avant le début des travaux de démolition
	substances nocives lors de la démolition ou de l'enlèvement de substances nocives (par inhalation, ingestion, contact cutané) par contact avec la poussière (amiante)	enlèvement de tous les produits dangereux avant la démolition
	exposition au bruit et aux vibrations	port des protections individuelles (bruit) isolation des machines (bruit et vibrations)

## 7.3. Terrassement

### 7.3.1. Terrassement en talus

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Terrassement en talus	Chute de personne avec dénivellation lors du déplacement en bordure et sur le talus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de chemins d'accès à la fouille avec garde-corps.</li> <li>- Interdiction stricte de dépôt de matériel et de matériaux sur ces chemins d'accès.</li> <li>- Installation d'une bâche pour retenir les terres lors de fortes pluies.</li> </ul>
		Basculement de l'engin de chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cabine pourvue d'une protection ROPS</li> <li>- circuler à une distance minimum de 80cm du haut de talus</li> <li>- limiter les pentes des voies d'accès</li> </ul>
		chute de personne de plain pied lors du déplacement sur le chantier	- Prévoir des zones de déplacement dans le cas de terrain boueux à l'aide de bois, de piste en sable, de béton etc...
		éboulement du talus	- Les pentes à taluter doivent être calculées selon le type de sol en présence. Couvrir le talus d'une bâche en cas de forte pluie.
		chute d'objet manutentionné si des travailleurs se trouvent dans le rayon d'action des engins de terrassements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas travailler sous la charge manutentionnée surtout quand la manutention en cours ne se rapporte pas au travail entrepris : en modifiant le trajet de la charge ou en changeant ou en se retirant du poste de travail</li> <li>- excavatrice hydraulique contrôlée comme un engin de levage si utilisée pour le levage</li> <li>- accessoires de levage contrôlés et en bon état</li> </ul>
		contact objet immobile : le travailleur occupé à terrasser manuellement peut être confiné dans de petits espaces	- prévoir des zones de travail où la station debout et la rotation du corps avec une pelle sont possibles
		heurt entre travailleur pédestre et engin de terrassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir des zones de circulation balisées des engins</li> <li>- empêcher tout travail manuel non requis à proximité des engins au travail</li> </ul>
		coincage dans objet mobile lors de l'utilisation d'outils et d'engins de terrassements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consigne d'utilisation de la machine disponible avec cette dernière.</li> <li>- Contrôle de la connaissance de ces mesures par le travailleur occupé à cette tâche.</li> </ul>
		effort, faux mouvement, glissade à la manutention lors de travaux de terrassements à la pelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prépare des surfaces de pose de pied stables.</li> <li>- Eviter ou remplacer les sols limoneux et argileux gorgés d'eau.</li> </ul>
		exposition ou contact avec le courant électrique lors de contact avec canalisations électriques enterrées	- demander les plans d'impétrants et repérer les câbles avant de terrasser
substances nocives : lors de terrassements dans des terrains pollués	- s'assurer de la composition chimique du sol		

		Exposition au bruit	- cabine insonorisée - fermer la porte de la cabine
		Charge physique : longue station assise dans la cabine de l'engin	- siège équipé d'amortisseurs

### 7.3.2. Terrassement avec blindage

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Terrassement avec blindage	chute de personne du bord de blindage dans la fouille	- prévoir des garde-corps en bord de fouille - protéger les fouilles contre l'éboulement
		Éboulement des dispositifs de soutènement	- calcul et plans de ceux-ci à réaliser avant l'exécution des terrassements
		Exposition ou contact avec le courant électrique lors de contact avec canalisations électriques enterrées	- demander les plans d'impétrants - repérer les câbles avant de terrasser
		substances nocives : lors de terrassements dans des terrains pollués	- s'assurer de la composition chimique du sol
1	Fouilles blindées	Chute de personne dans la fouille lors de la circulation verticale	- travailleur équipé de harnais munis d'un stop chute relié au portique
		Chute d'objets descendus dans la fouille lors de la manutention	- matériel descendu dans la fouille relié à un stop chute - élévateur et accessoires de levage contrôlé périodiquement
		Eboulement du blindage par glissement vertical des dalles de blindage	- liaison verticale du blindage pour éviter un effet château de cartes
		Eboulement du blindage par glissement des étrépillons	- étrépillons supportés par une cale
		Chute de personne dans la fouille lors des travaux de ferrailage	- création de planchers provisoires posés sur les étrépillons et de largeur de la fouille
2	Murs emboués	-	-
3	Palplanches	-	-
4	Paroi berlinoise	chute de personne avec dénivellation lors d'intervention sur la machine	- Intervention sur machine réservée à du personnel de maintenance formé et équipé
		Chute d'objet manutentionné : la poutrelle est un élément lourd et difficile à manutentionner	- accessoires de levage appropriés et réceptionnés
		chute d'une pièce de la machine	- entretien régulier de la machine
		coincage lors d'intervention sur la machine entre les mâchoires du vibreur	- consigne d'utilisation de la machine disponible avec cette dernière. - Contrôle de la connaissance de ces mesures par le travailleur occupé à cette tâche.
		exposition à ou contact avec le courant électrique : contact machine avec ligne aérienne	- coupure ou déplacement de la ligne aérienne

		exposition aux vibrations	- entretien régulier du matériel
5	Pieux sécants	Risque de blessure corporelle grave dans la zone de travail.	- Accessoires de levage contrôlé. - Le machiniste est une personne compétente et désignée par son employeur. - Points de suspension prévus sur objet manutentionné.
		Chute d'une pièce de la machine	- Entretien régulier de la machine - Document stipulant la dernière date d'entretien de la machine joint aux papiers de la machine
		Marche sur objet lors du déplacement sur chantier	- zones de déplacement sur chantier dégagées
		Heurt de la machine	- port du casque et des protections individuelles
		Contact machine opérateur à coté de machine	- Entretien régulier de la machine
		utilisation de disceuse pour ferrailage	port de lunettes de protection
		coincage dans objet mobile dans pièces en mouvement de la machine	- protection des pièces en mouvement de la machine
		effort, faux mouvement, glissade à la manutention lors des opérations autour de la machine	- prévoir zone de travail dégagée et plane
		exposition à ou contact avec le courant électrique par contact machine avec ligne aérienne	- coupure ou déplacement de la ligne aérienne
		exposition au bruit	- protection individuelle ouïe - insonorisation des machines
6	Stross	-	-

## 7.4. Fondations

### 7.4.1. Fondations profondes

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Fondations profondes	Chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier, lors de l'accès à la machine et lors d'opérations sur la machine	- prévoir accès surs au chantier - dispositif d'accès à toutes les parties de la machine où un travailleur pourrait devoir accéder : échelles
		chute de personne de plain pied lors de déplacement sur chantier	- prévoir zone de passage sur chantier
		Eboulement du terrain dû à la pente de talus	- calcul de la stabilité des talus - protection contre le ruissellement - étançonnement des talus
		Chute d'objet manutentionné	- accessoires de levages contrôlés - points de suspension prévus sur objet manutentionné
		chute d'une pièce de la machine	- entretien régulier de la machine
		marche sur objet lors du déplacement sur chantier	- zones de déplacement sur chantier dégagées
		heurt de la machine	- port du casque
		contact machine opérateur à coté de machine	- entretien régulier de la machine
		utilisation de disquuse pour ferrailage	- port de lunettes de protection
		coincage dans pièces en mouvement de la machine	- protection des pièces en mouvement de la machine
		effort, faux mouvement, glissade à la manutention lors des opérations autour de la machine	- prévoir zone de travail dégagée et plane
		effort, faux mouvement, glissade hors manutention	- zone de déplacement adapté
		contact machine avec ligne aérienne	coupure ou déplacement de la ligne aérienne
1	Pieux	Risque de blessure corporelle, d'écrasement des pieds ou des mains durant la mise en place. Utilisation des consoles de la machine.	- remplissage immédiat du trou - utilisation d'un tube de forage
			- zone de sécurité autour de la machine.  Utilisation des consoles de la machine. Port du harnais si cage élévatrice. Porter des gants et rester en contact avec l'opérateur.
2	Faux-puits	-	-

## 7.4.2. Fondations superficielles

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Fondations superficielles	Chute de personne avec dénivellation lors de l'accès au chantier	- prévoir des accès sûrs au chantier - disposer d'échelles
		Chute de personne de plein pied lors du déplacement sur chantier	prévoir zone de passage sur chantier
		Eboulement de terrain dû à l'instabilité des fouilles	- calcul de la stabilité des talus - protection contre le ruissellement - étançonnement blindage des talus si nécessaire
		Chute d'objet manutentionné : lors de l'approvisionnement en béton et en acier des travailleurs	utilisation d'accessoires de levage conformes et appropriés à la manutention des matériaux utilisés
		Marche sur objet lors du déplacement sur chantier	zone de déplacement sur chantier propre et dégagée de tout obstacle
		Contact avec barres d'attente	- bouchon de protection - barres à béton repliées
		Contact objet mobile : - lors de l'adaptation du ferrailage à la disqueuse - lors de l'approvisionnement en acier des ferrailleurs	- port de lunettes de protection - dispositif permettant au grutier d'avertir ses collègues
		Coinçage dans objet mobile : entre main et suspente des matériaux acheminés à l'aide de la grue	utilisation d'accessoires de levage conformes et appropriés à la manutention des matériaux utilisés
		Effort, faux mouvement, glissade à la manutention : lors du déplacement des aciers par exemple	zone de déplacement plane et non obstruée à prévoir
		Exposition ou contact avec le courant électrique : utilisation d'outils électriques non isolés dans les fouilles humides	utilisation de matériel conforme
1	Egouttage intérieur	Effort, faux mouvement, glissade à la manutention - dus à la lourdeur des charges - dus à la mauvaise qualité des appuis sur le sol (boue/désordre)	- dégagement des voies de circulation - si la charge à manutentionner est trop lourde, utiliser les engins de levage à disposition ou se faire aider par un collègue
		Coincement entre deux éléments (cfr. Accident 13/02/2013)	- Porte des EPI's pour limiter les blessures - Stabiliser les éléments pour éviter les faux mouvements - Etablir procédure de travail - LMRA - Utilisation d'une barre à mine - Utiliser un système de manutention mécanique si possible
		Contact objet mobile : lors de découpe à la disqueuse	- port de lunettes de protection

		Exposition aux vibrations lors du compactage de la tranchée	- Prévoir des équipements avec absorbeur de vibration
2	Semelles de fondation filantes	Contact avec barres d'armatures	- bouchon de protection - barres à béton repliées
		Projection dans les yeux lors de l'adaptation de ferrailage à la disqueuse	- port de lunettes de protection
		Chute de personne avec dénivellation dans fouille de semelle	- prévoir échelle d'accès - prévoir balisage du bord de fouille
		Eboulement si profondeur de fouille supérieure à 1,50 m.	- calcul de la stabilité des talus - protection contre le ruissellement - étançonnement blindage des talus
3	Radier	Chute de personne de plain-pied vu la difficulté de marche sur le ferrailage	Prévoir des treillis de maille 15/15
		Eboulement des bords de fouille	- calcul de la stabilité des talus - protection contre le ruissellement - étançonnement blindage des talus
		contact avec barres d'armatures	- bouchon de protection - barres à béton repliées
		Projection dans les yeux lors de l'adaptation de ferrailage à la disqueuse	- port de lunettes de protection
4	Dalle de sol	Chute de personne de plain-pied vu la difficulté de marche sur le ferrailage	Prévoir des treillis de maille 15/15
		contact avec barres d'armatures	- bouchon de protection - barres à béton repliées
		Projection dans les yeux lors de l'adaptation de ferrailage à la disqueuse	port des lunettes de protection

## 7.5. Gros-œuvre

### 7.5.1. Colonnes

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Colonnes béton préfabriquées	chute de personne avec dénivellation: lors du décrochage des accessoires de levage (élingues)	- pas de décrochage de colonne de grande hauteur depuis une échelle contre celle-ci - prévoir des accessoires de décrochement d'élingues à distance - poste de travail en hauteur sécurisé (échafaudage mobile avec garde-corps ou nacelle)
		chute de la colonne à la manutention	- interdiction de se trouver sous la charge ; - accessoire de levage et engin de levage contrôlés par organisme agréé
		coincage dans objet lors de la pose de la colonne sur les armatures d'attentes et sur les cales de réglage	- communication permanente entre grue et opérateur de réglage - utilisation d'outils type barre à mine afin de guider la pose de la colonne à la juste place
2	Colonnes béton coulées sur place	chute de personne avec dénivellation lors du montage du coffrage, du décoffrage et lors du bétonnage	disposer d'escabeau ou d'échafaudage ; interdiction de monter sur le coffrage ; prévoir coffrage braconné avec console de bétonnage
		chute du coffrage lors de la mise en place du béton	braconnage du coffrage ; utilisation de coffrages métalliques auto-stables
		coincage entre le ferrailage et l'aiguille vibrante	utilisation d'aiguille vibrante de dimension (longueur et diamètre) adaptée au diamètre de la colonne
		contact de la peau avec les huiles de décoffrage et avec les adjuvants du béton rajoutés sur chantier	utilisation des protections individuelles (gants) ; présence sur chantier de la fiche de sécurité du produit
3	Colonnes métalliques	chute de la colonne à la manutention	- interdiction de se trouver sous la charge ; - accessoire de levage et engin de levage contrôlés par organisme agréé
		Coincement lors de la pose de la colonne sur les vis d'ancrage	- communication permanente entre grue et opérateur de réglage
		Chute de personne avec dénivellation: lors du décrochage des accessoires de levage (élingues)	- pas de décrochage de colonne de grande hauteur depuis une échelle contre celle-ci - prévoir des accessoires de décrochement d'élingues à distance - poste de travail en hauteur sécurisé (échafaudage mobile avec garde-corps)

### 7.5.2. Poutres

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Poutres	chute de personne avec dénivellation lors de travaux à hauteur de poutres vers le niveau inférieur ou vers l'extérieur en cas de poutres de rives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir zone de travail : 60-80 cm de large + garde-corps ; Vérifier la stabilité des gardes corps. Utilisation de protection individuelle ; mise à disposition échafaudage mobile pour intervention brève ;</li> <li>mise en place de filet de recueillage ;</li> <li>travail avec harnais ;</li> <li>mise en place de planchers de travail sur console autour de la construction.</li> <li>- port du harnais obligatoire lorsque le travailleur est exposé à un risque de chute. Avoir un point d'ancrage dans le voile ou travailler à partir d'une nacelle ou d'un bac.</li> <li>- grutage de la poutre : engin de levage en ordre de contrôle périodique. Machiniste compétent en ordre d'examen médical annuel.</li> </ul>
	Poutre béton préfabriquée	Chute de la poutre lors de la manutention à la grue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir l'intégration de moyens facilitant la manutention</li> <li>- Points de préhension calculés et dimensionnés par un bureau d'étude</li> <li>- Dimensionnement des pièces en fonction des moyens de manutention mécanique disponibles sur chantier, des moyens et circuits de transport, des zones de stockage disponibles et des manœuvres à exécuter sur chantier.</li> <li>- Interdire le passage de charges au-dessus d'activités</li> </ul>
1		Effondrement lors de la mise en place de la poutre	- Ne pas désolidariser l'élément manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée
		Chute de personne avec dénivellation lors du guidage de la poutre vers les armatures d'attentes de la colonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poste de travail sécurisé : nacelle ou échafaudage mobile équipé de garde-corps</li> <li>- harnais si la procédure de travail établie prouve que son usage se fait au profit de la sécurité</li> </ul>
		Coinçage entre les barres d'attentes de la poutre préfabriquée et les barres d'attentes de la colonne	- communication permanente entre grue et opérateur de réglage
		Chute de hauteur lors du décrochage de l'élément posé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des moyens d'accès sécurisés pour le décrochage : échafaudage mobile, nacelle élévatrice</li> <li>- harnais si la procédure de travail établie prouve que son usage se fait au profit de la sécurité</li> </ul>
		Chute de hauteur lors de la circulation sur le niveau de travail	Prévoir la pose de protections collectives avant placement des éléments

		Chute de personne avec dénivellation lors du décrochage de la poutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de décrochage à l'échelle si poutre de grande hauteur</li> <li>- prévoir un poste de travail sécurisé : nacelle ou échafaudage mobile avec garde-corps</li> </ul>
		Chute de la poutre lors de la manutention à cause de points d'élinguage insuffisants ou absents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exiger la présence d'ancrages contractuellement</li> <li>- demander au bureau d'études de donner les ancrages de manutention sur le plan d'exécution du ferrailage</li> <li>- grutage de la poutre : engin de levage en ordre de contrôle périodique. Machiniste compétent en ordre d'examen médical annuel.</li> </ul>
2	Poutre béton coulée en place	Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la préfabrication surtout pour les éléments situés en rebord de dalle.</li> <li>- prévoir des coffrages de poutres avec zone de circulation latérale munie de garde-corps</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'accès sécurisés pour atteindre le coffrage</li> <li>- disposer d'un moyen de communication avec le grutier</li> </ul>
		Effondrement du coffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas désolidariser l'élément de coffrage manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- dimensionnement des coffrages à vérifier par conducteur avant bétonnage</li> </ul>
		Chute d'objet manutentionné : panneaux de coffrage, ferrailage ou béton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation d'accessoires de levage contrôlés.</li> </ul>
		Contact objet immobile lors du déplacement sur le coffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dégagement systématique des zones de circulation longitudinales à la poutre</li> </ul>
		Effort, faux-mouvement ou glissade lors de manutentions ou lors de déplacement sur coffrage humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- zones de circulation latérale rugueuses</li> </ul>
		Intoxication par contact avec les huiles de décoffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des EPI adéquats lors de l'emploi d'huile ou produit de décoffrage.</li> </ul>
3	Poutres métalliques	chute de personne avec dénivellation lors du guidage de la poutre vers les surfaces de pose	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation de profil manutentionnable à la main. Dispositif d'accès à la poutrelle disponibles (ex. échafaudage mobile)</li> </ul>
		chute d'objet manutentionné de la poutrelle lors du transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation d'accessoires de levage adaptés et contrôlés.</li> </ul>

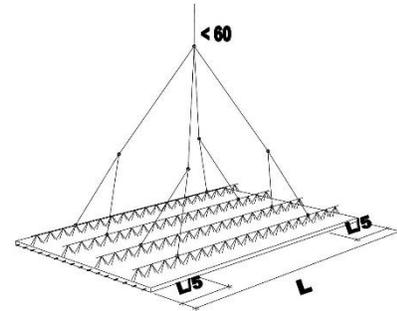
			Machiniste compétent et formé en ordre d'examen médical annuel. - disposer d'un moyen de communication avec le grutier
		Coinçage dans objet des doigts entre la poutrelle et son support	Ne pas mettre sa main ou une partie de son corps dans la zone de manutention ou sous la poutrelle. Utiliser un moyen de manutention mécanique et se mettre dans une zone de travail latérale à la poutre. - disposer d'un moyen de communication avec le grutier
		effort faux mouvement glissade lors de manutentions en cas de manutention manuelle de poutrelles trop lourdes (>25 kg/homme)	utilisation de moyen de manutention mécanique

### 7.5.3. Dalles

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Dalles	Chute de personne avec dénivellation lors de la réalisation du coffrage et lors du ferrailage si des ouvertures sont maintenues dans le coffrage	disposer de matériel évitant la nécessité de se déplacer sur les parties de coffrages en cours de montage. réaliser un coffrage continu.
		chute de personne de plain-pied par dérapage sur le coffrage huilé	huiler le coffrage le plus tard possible
		écroulement du coffrage sous le poids du béton	dimensionnement du coffrage par un préposé responsable éтанçonnement sur plusieurs niveaux
		chute d'objet manutentionné des panneaux et éléments de coffrage	appareils et accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
		contact objet mobile lors des découpes de bois à la scie	machine avec certificat de conformité CE ou de mise en conformité par l'entreprise
1	Dalle béton coulée sur place	Chute de hauteur	- prévoir des coffrages des dalles avec zone de circulation latérale munie de garde-corps ; - disposer d'un accès sécurisé au coffrage
		Effondrement du coffrage	- Ne pas désolidariser l'élément de coffrage manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée.
		Intoxication par contact avec les huiles de décoffrage	- Utilisation des EPI adéquats lors de l'emploi d'huile ou produit de décoffrage.
2	Hourdis	Chute de hauteur des personnes en charge de la pose des hourdis	- sécurisation au moyen d'un harnais antichute relié à un point d'ancrage pincé sur le hourdis précédent

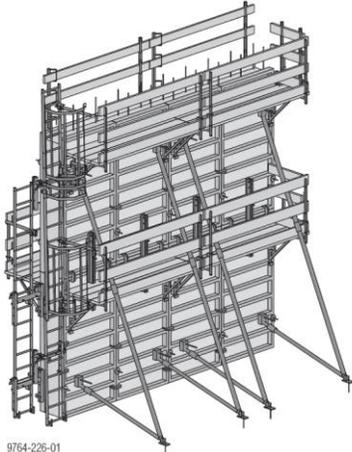
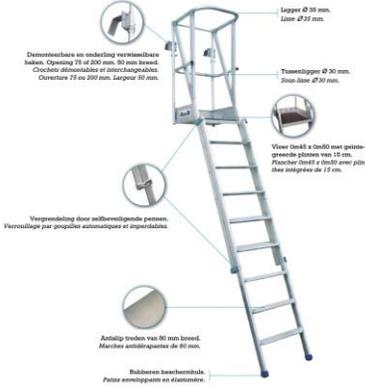
			 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de travail sécurisée latéralement au moyen de garde-corps au fur et à mesure de la pose des hourdis</li> </ul>
		Chute du hourdis des suites d'une pose insuffisante ou incorrecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La surface minimum de pose doit être indiquée sur le plan de pose</li> <li>- Le chef d'équipe ou le conducteur contrôle la pose</li> </ul>
		Chute du hourdis durant sa manutention à la grue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps de séchage du béton doit être suffisant</li> <li>- Engin et accessoires de levage contrôlés par organisme agréé et maintenus en bon état</li> <li>- Utiliser les pinces de levage adéquates munies de la sécurité complémentaire (pattes ou chaînes)</li> </ul> 
		Coincement durant le déplacement manuel des hourdis lors du réglage fin	- Utilisation d'une barre à mine afin de régler la distance entre hourdis
		écroulement du hourdis par manque d'appui	plan de pose reprenant les longueurs d'appui minimales et contrôle de celles-ci par le conducteur.
		chute du hourdis en cours de manutention	s'assurer de la résistance du béton du hourdis ; utilisation d'accessoires de levage réceptionnés et ad hoc ; la pince de levage doit être accompagnée d'un certificat de contrôle d'un SECT.
3	Prédalles	Chute de hauteur depuis le niveau de pose	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation au moyen d'un harnais antichute relié aux armatures triangulaires</li> <li>- intégrer dans la structure des protections collectives pour les ouvertures horizontales</li> </ul>

			
		écroulement de la pré-dalle lors du bétonnage	- étaisonnement à décrire sur plan de pose et à contrôler avant bétonnage
		chute de la pré-dalle durant sa manutention à la grue	- élinguer la prédalle suivant les exigences du fabricant
		Coincement de la main lors du réglage de la prédalle en bonne position	- utilisation de barres à mines pour ajuster la position de la prédalle.



#### 7.5.4. Voiles

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Voiles	chute de personne avec dénivellation: lors de travaux en tête de mur ou vers l'extérieur en cas de murs de façades	utilisation échafaudage et/ou d'escabeau mise en place de filet de recueillement ; travail sous harnais ; mise en place de planchers de travail sur console autour de la construction
		écroulement par effort horizontaux importants dus à l'exposition au vent	étaisonner le voile en suffisance afin de résister à la prise au vent
1	Voile béton coulés en place	Chute de hauteur	- Utilisation de matériel de coffrages équipés de protections intégrées contre les chutes (passerelles, garde-corps, etc.)

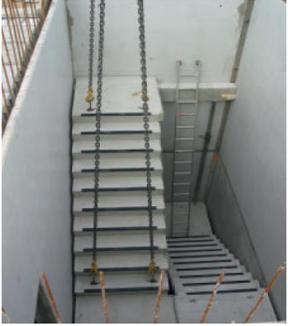
			 <p>9764-226-01</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de monter sur le coffrage</li> </ul>
		Effondrement du coffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas désolidariser l'élément de coffrage manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée.</li> <li>- Dimensionnement des coffrages à vérifier par conducteur avant bétonnage</li> </ul>
		Intoxication par contact avec les huiles de décoffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des EPI adéquats lors de l'emploi d'huile ou produit de décoffrage.</li> </ul>
2	Prémurs	Chute de hauteur lors du remplissage au béton de l'intérieur du prémur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir des planchers de bétonnage sécurisé, suspendus en tête de prémur et disposant d'un accès sécurisé.</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir des échelles de bétonneur (voir modèle ci-dessous).</li> </ul>  <p>Demonteerbaar en omlaatslang verstelbaar haken. Opening 25 of 500 mm, 50 mm breed. Clouche démontable et extensible. Ouverture 25 ou 500 mm. Largeur 50 mm.</p> <p>Verreukeling door zelfwerkende pompen. Verroullage par pompier automatique et imperdable.</p> <p>Zwaaipijp 80 mm breed. Marches antirégresseur de 50 mm.</p> <p>Ribbenaar bevestigings. Poort aanhechting en afstemmer.</p> <p>Stijper Ø 30 mm. Laste Ø 15 mm.</p> <p>Transverslijp Ø 50 mm. Stuur-laste Ø 30 mm.</p> <p>Vouw 0m45 x 0m10 met gietring. gietring 15 mm. Plancher 0m45 x 0m10 avec plancher intégré de 15 cm.</p>

		Effondrement du prémur	- Ne pas désolidariser l'élément manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée
		Coincement de la main lors de la mise en place du prémur : la main se trouve entre les barres d'attente et le prémur suspendu	- utilisation d'outils type barre à mine afin de guider la pose du pré-mur à la juste place et d'éviter ainsi de glisser les mains
3	Cadres	Risques lors de la manipulation des cadres : blessure corporelle, risque de trébuchement et de chute de hauteur ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser des gants et EPI adéquats</li> <li>- points d'encrages pour manutentions mécanique prévu et calculé par bureau d'étude</li> <li>- communication claire et précise avec l'opérateur de grue</li> <li>- préparation de la zone de pose ou de stockage pour limite les risques lié à la manutention</li> <li>- avoir une zone de travail propre et dégagée</li> <li>- personnel informé verbalement de la procédure de travail par le chef de chantier</li> </ul>
4	Voiles en maçonnerie portante	chute de personne avec dénivellation lors de travaux - en tête de mur - vers l'extérieur en cas de murs ou voiles de façades	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation échafaudage</li> <li>- mise en place de planchers de travail sécurisé autour de la construction</li> </ul>
		Ecrolement de la maçonnerie en cas d'effort horizontal important (vent)	- étançonnement de la maçonnerie
		Chute de personne avec dénivellation : par surcharge du plancher de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tréteaux de maçons avec plancher capable de reprendre les charges de stockage</li> <li>- approvisionnement progressif en blocs</li> </ul>
		Contact objet mobile lors de découpe à la scie : - éclats dans les yeux - contact avec le disque de la scie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection individuelle (lunettes)</li> <li>- sciage à l'eau</li> <li>- protection du disque en position hors coupe</li> </ul>
		Contact avec la vis d'Archimède du silo lors de la prise de mortier	- protection des pièces en mouvement du silo à mortier
		Effort faux mouvement glissade lors de manutentions lors de la prise des blocs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir une prise de blocs à hauteur + 80 cm par rapport aux pieds du maçon</li> <li>- limiter la charge d'un bloc</li> <li>- utilisation de blocs facilitant la préhension</li> </ul>
		Substances nocives : contact ciment peau	protection individuelle (gants)
		Contact objet immobile : éraflure des doigts	- port de protection individuelle (gants)
		Effort faux mouvement glissade lors de manutentions	- à n'utiliser que dans des conditions de manutentions parfaitement ergonomiques (hauteur de prise distance de transport,..)
5	Voiles 3DR	Risques lors de la manipulation des voiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisé les gants et manchettes (si besoin) prévu à cette effets. Ils ont été présentés en TBM -&gt; risque de coupure</li> <li>- points d'encrages pour manutentions mécanique prévu et calculé par bureau d'étude</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication claire et précise avec l'opérateur de grue</li> <li>- préparation de la zone de pose ou de stockage pour limiter les risques liés à la manutention</li> <li>- personnel informé verbalement de la procédure de travail par le chef de chantier</li> </ul>
		Risques de chute de hauteur pendant et après le placement des voiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- placement de garde-corps en partie haute du voile lorsque celui-ci sera dans la zone de stockage</li> </ul>
		Risques liés au coffrage complémentaire et ferrailage des voiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- port des EPI adéquats pour éviter les coupures</li> <li>- accès à la zone à ferriller en hauteur par les biais de nacelles ou d'échafaudages</li> <li>- utilisation de tuyaux en PVC comme guide pour faciliter la mise en œuvre du ferrailage</li> </ul>

### 7.5.5. Escaliers

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Escaliers coulés sur place	Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer EPC périphériques</li> <li>- Ordre et zone de circulation dégagée autour et sur le poste de travail pour réduire les risques de chute et de trébuchement</li> </ul>
		Effondrement du coffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas désolidariser l'élément de coffrage manutentionné de l'engin de levage avant que sa stabilité provisoire ne soit assurée.</li> <li>- Dimensionnement des coffrages à vérifier par conducteur avant bétonnage</li> </ul>
		Intoxication par contact avec les huiles de décoffrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des EPI adéquats lors de l'emploi d'huile ou produit de décoffrage.</li> </ul>
		coincage dans objet : entre le ferrailage et l'aiguille vibrante	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation d'aiguille vibrante de dimension (longueur et diamètre) adaptée au diamètre de la colonne</li> </ul>
		substances nocives : contact de la peau avec les huiles de décoffrage avec les adjuvants du béton rajoutés sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation des protections individuelles (gants) ;</li> <li>présence sur chantier de la fiche de sécurité du produit</li> </ul>
		Rupture mécanique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toujours avoir un moyen de communication avec le machiniste du mixer. Contrôler la pression.</li> </ul>
2	Escaliers préfabriqués	Chute de hauteur durant la pose de l'escalier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paliers sécurisés au moyen de garde-corps</li> <li>- harnais de sécurité antichute</li> </ul>
		Chute de hauteur durant la mise en place de la volée d'escalier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volées sécurisées par garde-corps</li> <li>- harnais de sécurité antichute.</li> </ul>

			
		<p>Coincement entre l'escalier préfabriqué et le poser durant le pose</p>	<p>- communication permanente entre grue et opérateur de réglage</p>
		<p>Chute de l'escalier lors de la manutention à cause de points d'élingage insuffisants ou absents</p>	<p>- exiger la présence d'ancrages contractuellement - demander au bureau d'études de donner les ancres de manutention sur le plan d'exécution du ferrailage</p> 

## 7.6. Parachèvement intérieur

### 7.6.1. Cloisons intérieures

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Cloison en plaques de plâtre	utilisation d'escabeau, d'une échelle et d'échafaudage tubulaire.	- empêchement du glissement de l'échelle par des sabots spéciaux ; - pour l'échafaudage, utilisation de garde-corps et de sous lisses
		coupure avec profilé à arêtes vives	- port de gants de sécurité
		utilisation d'outils pneumatiques, de scie radiale, de pistolet de scellement, de visseuse électrique et de disqueuse	- les machines doivent être équipées de protections adéquates - utilisation des protections individuelles, lunettes de sécurité, etc.
		risque de chute de l'échelle effort, faux mouvement et mal de dos	- utilisation d'un escabeau ou échafaudage tubulaire - utilisation de matériel pour le travail en hauteur adapté à la situation
		utilisation de machines portatives électriques	- utilisation d'une allonge avec adaptateur différentiel
2	Cloison en blocs de béton	chute de personne avec dénivellation par surcharge du plancher de travail	- tréteaux de maçons avec plancher capable de reprendre des charges de stockage de blocs ; - approvisionnement progressif en blocs
		contact objet mobile lors de découpe à la scie : éclats dans les yeux, contact avec le disque de la scie	- protection individuelle (lunettes) ; - sciage à l'eau ; - protection du disque en position hors coupe ; - impossibilité de mise en route sans les deux mains
		contact objet mobile lors de prise de mortier au silo	- silo à mortier sans pièces en mouvement non protégées
		effort faux mouvement glissade lors de manutentions lors de la prise des blocs	- prévoir une prise de blocs à hauteur + 80 cm par rapport aux pieds du maçon ; - limiter la charge d'un bloc ; - utilisation de blocs facilitant la préhension.
		substances nocives contact ciment peau	- protection individuelle (gants)
		effort faux mouvement glissade lors de manutentions dans le cas de blocs de 40 (poids très élevé)	- à n'utiliser que dans des conditions de manutentions parfaitement ergonomiques (hauteur de prise distance de transport,..)
éraflure des doigts lors de la prise du bloc	- port de protection individuelle (gants)		
3	Cloison en blocs de béton cellulaire	substances nocives lors du collage de ces blocs	- port de protection individuelle ; - présence sur chantier de la fiche de sécurité de la colle

### 7.6.2. Faux-Plafonds

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Pose de l'ossature du plafond.	utilisation d'escabeau ou d'échelle et d'échafaudage tubulaire	- Empêchement du glissement de l'échelle par des sabots spéciaux., - pour l'échafaudage, utilisation de garde-corps et de sous lisses
		coupures lors de manipulations (profilés alu)	- utilisation des moyens de protections individuels, notamment les gants de sécurité
		utilisation d'outils pneumatiques, de scie radiale, de pistolet de scellement, de visseuse électrique et de disqueuse	- les machines doivent être équipées de protections adéquates ; - utilisation des protections individuelles, lunettes de sécurité, etc.
2	Pose isolation	contact de poussières dangereuses aux yeux	- port de lunettes de sécurité et port de gants

### 7.6.3. Revêtements muraux

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
GEN	Revêtements muraux	chute d'objet manutentionné lors du transport de charges constituées de boîtes ou sacs	- attention soutenue lors du déchargement
		coincage entre les différents chargements ou entre le transpalette et le mur	- prévoir suffisamment de place
		chute d'objet manutentionné lors du stockage du matériel	
		coincage entre le transpalette et le mur	
		contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives: émanation de solvant	- stockage des solvants dans des locaux ventilés - interdiction formelle de fumer
		contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives : -lors du dégagement des couches antérieures -lors du dégraissage de la surface	- port d'EPI (lunettes, masques anti-poussières, ...)
		contact objet mobile -lors du grattage du support -lors du brossage -lors du ponçage mécanique -lors de l'égalisation	- port d' EPI (lunettes, masques anti-poussières, ...)
1	Plafonnage	chute de personne avec dénivellation: durant le placement de l'échafaudage	- prescription de montage et d'utilisation à fournir aux ouvriers
		chute d'objet manutentionné	- utilisation de petits appareils d'aide à la manutention par ex. brouette – diable
		contact avec le mélangeur de plâtre	- l'appareil doit toujours être manipulé à deux mains

		Contact avec substances nocives : irritation cutanée, brûlure à la chaux	- port d'EPI (gants)
2		chute de personne lors de l'utilisation d'échelles et d'échafaudage de grande hauteur	- utilisation d'échafaudage muni de garde-corps si le poste de travail est à plus de deux mètres du sol
		explosion et incendie dû à l'utilisation de solvant dans le voisinage de sources de chaleur	- stockage et utilisation des produits inflammables dans des locaux ventilés et séparés interdiction formelle de fumer
		contact par inhalation ingestion ou absorption de substances nocives: en fonction du type de peinture	- respect des prescriptions du fabricant (fiche de sécurité)
		risque d'incendie et d'explosion en utilisant des solvants près d'une source de chaleur	- Stockage séparé dans entrepôt suffisamment ventilé
		projection dans les yeux	- port des EPI (lunettes)
		exposition à ou contact avec le courant électrique: décharge électrique provenant du châssis de l'appareil	- utilisation d'un appareil mis en conformité et/ou muni du label CE
		décharge électrique provenant du bâti du pistolet	- utilisation d'un appareil mis en conformité et/ou muni du label CE
3	Carrelage muraux	chute d'objet manutentionné: chute des conditionnements de transports	- attention soutenue à la manutention
		coïncage entre deux conditionnements ou entre le mur et le transpalette	- prévoir suffisamment de place
		contact avec mélangeur en mouvement	
		contact cutané avec mortier colle	- respect et suivi des indications du fabricant (fiche de sécurité)
		coupure sur éclat ou arête vive de faïence	
		pose des carrelages dans une position stéréotype	- changement régulier de position
		projection dans les yeux en cas de découpe de carrelage à la disqueuse	- port d'EPI (lunettes)
		exposition à ou contact avec le courant électrique	- utilisation d'une scie mise en conformité et/ou portant le label CE
		exposition au bruit et aux poussières	- port d'EPI (coquilles de protection auditive) - port d'EPI (masque respiratoire)
		contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives	- port d'EPI (gants)
4	Papier peint	chute de personne lors d'utilisation d'échelle et d'échafaudage de grande hauteur	- utilisation d'échafaudages munis de garde-corps si le poste de travail est à plus de deux mètres du sol
		coupure au " cutter "	- gants anti-coupures
		Inhalation, ingestion ou absorption de colle à tapisser	- respect des prescriptions du fabricant de colle (fiche de sécurité)

#### 7.6.4. Revêtements de sol

N°	ACTIVITES	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
1	Chapes	chute sur déchets présents et canalisations à insérer dans chape	- nettoyage immédiat et enlèvement des déchets
		coupure lors de la découpe du visqueen	- attention soutenue et sens de découpe en s'éloignant du corps
		douleur dorsale due à la position stéréotypée de pose des écarteurs	- changement régulier de position de travail
		chute en se déplaçant sur le treillis	- port d'EPI (chaussures)
		chute du treillis manutentionné	- manutention du treillis à deux personnes
		coupure sur les extrémités du treillis	- port de gants
		découpe du treillis à la disqueuse et projection dans les yeux	- port de lunettes
		coincage de la main entre le treillis et le mur	- port de gants
		prise des mains ou doigts dans machine à préparer la chape	- utilisation d'une machine (équipement de travail) mise en conformité et/ou portant le label CE
		absorption de substances nocives: contact cutané du mortier	- port d'EPI (gants)
		chute de personne de plain pied lors du déplacement sur treillis	- port d'EPI (bottes de sécurité); - utilisation de treillis à mailles relativement faibles
		Effort, faux-mouvement ou glissade lors de la mise en place du mortier sur plancher de structure	- fourniture de moyens de manutention mécanique (pompe à chape)
		contact par inhalation ingestion ou absorption de substances nocives: contact cutané du mortier	- port d' EPI (gants)
2	Béton poli	chute de personne de plain pied sur les déchets présents et sur les canalisations à insérer dans chape	- nettoyage immédiat et enlèvement des décombres
		coupure lors de la découpe du visqueen	- attention soutenue lors de la découpe; - sens de découpe en s'éloignant du corps
		douleur dorsale due à la position stéréotypée de pose des écarteurs	- changement régulier de position de travail
		chute en se déplaçant sur le treillis	- port de chaussures de sécurité (EPI); - manutention à deux personnes
		chute du treillis manutentionné	-toujours 2 personnes -port d'EPI (gants)
		découpe du treillis à la disqueuse et projection dans les yeux	- port d' EPI (gants et lunettes)
		coincage de la main entre le mur et le treillis	- port d' EPI (gants)
		chute de personne de plain pied lors du déplacement sur treillis d'armature	- port d' EPI (bottes); - utilisation d'une petite maille de treillis

		projection de béton sur le travailleur	- port d' EPI (bottes et salopettes étanches)
		contact avec pales d'hélicoptère projection de béton	- utilisation d'un hélicoptère mis en conformité et/ou portant le label CE
		utilisation d'hélicoptère à moteur à combustion interne dans des endroits peu ventilés (parkings, sous-sol)	- ventilation suffisante à prévoir
		exposition au bruit	- port d'EPI (coquilles de protection auditive)
		contact sur lame de scie projections de béton vers les yeux	- port d'EPI (lunettes); - utilisation d'une scie mise en conformité et/ou munie du label CE
		exposition au bruit	- port d'EPI (coquilles de protection auditive)
3	Pierre naturelle	chute sur déchets présents et canalisations à insérer dans chape	- nettoyage immédiat et enlèvement des décombres
		chute d'objet manutentionné: pierres à poser	- attention soutenue à la manutention
		coincage entre deux palettes ou entre deux boîtes coincage entre le mur et l'objet à manutentionner	- prévoir suffisamment de place de stockage
		Effort, faux-mouvement ou glissade lors de manutentions faites pour acheminer les matériaux	- utilisation de moyens de manutention mécanique
		Douleur dorsale due au maintien d'une position stéréotype lors de la pose	- changement régulier de position de travail
		projection dans les yeux lors d'utilisation de scie	- port d'EPI (lunettes)
		exposition à ou contact avec le courant électrique	- utilisation de matériel CE et/ou mis en conformité
		exposition au bruit	- port d'EPI (coquilles de protection auditive)
		contact par inhalation ingestion ou absorption de mortier de rejointoiement	- port d'EPI (gants)
4	Carrelages	chute d'objet manutentionné: chute des conditionnements de transports	- attention soutenue à la manutention
		coincage entre deux conditionnements ou entre le mur et le transpalette	- prévoir suffisamment de place
		contact avec mélangeur en mouvement	- ne pas approcher les mains tant que le mélangeur n'est pas à l'arrêt
		contact cutané avec mortier colle	- respect et suivi des indications du fabricant (fiche de sécurité)
		coupure sur éclat ou arête vive de faïence	- porter des gants anti-coupures
		pose des carrelages dans une position stéréotype	- changement régulier de position
		projection dans les yeux en cas de découpe de carrelage à la disquuse	- port d'EPI (lunettes)

		exposition à ou contact avec le courant électrique	- utilisation d'une scie mise en conformité et/ou portant le label CE
		exposition au bruit et aux poussières	- port d'EPI (coquilles de protection auditive) - port d'EPI (masque respiratoire)
		contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives	- port d'EPI (gants)
5	Lino ou moquette	chute sur les éventuels matériaux encore présents	- nettoyage immédiat et enlèvement des décombres
		marche sur anciens et/ou nouveaux matériaux	
		chute du conditionnement manutentionné (boîtes, euro palettes, etc.)	- attention soutenue lors de la manutention; - mise à disposition de moyens mécaniques de manutention
		coïncage entre deux conditionnements ou entre le mur et le transpalette	- prévoir suffisamment de place
		incendie, explosion dû au solvant et vapeurs de certains types de colle	- stockage et utilisation dans des locaux ventilés - interdiction de fumer pendant les travaux
		contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives: contact cutané colle	- respect des indications du fabricant (fiche de sécurité)
		effort, faux-mouvement ou glissade lors de manutentions déplacement du revêtement, tirer, pousser position stéréotype de pose	- changement régulier de position de travail
		chute du rouleau manutentionné avant la découpe	- port du rouleau (moquette, linoleum, ...) par au moins deux personnes
		coupure au cutter utilisé pour la découpe	- attention soutenue lors de la découpe; - découpe en s'éloignant du corps
		utilisation de scie et projections de sciure (parquet, plancher)	- port d' EPI (gants et lunettes); - utilisation d'une scie portant le label CE et/ou mise en conformité
		effort faux mouvement glissade lors de manutentions travail dans une position stéréotype	- changement régulier de position de travail
		exposition au bruit et aux poussières	- port d'EPI (coquilles de protection auditive); - port de masque respiratoire (EPI)

## **8. Analyse de risques environnement du chantier**

Voir Formulaire FOR.-AE

<u>Activités</u>	<u>Risques</u>	<u>Mesures de prévention et de protection</u>	<u>Coût des mesures de prévention et de protection</u>
Installation de chantier	Divers accidents vis-à-vis des tiers	Clôture de chantier/signalisation/éclairage/installation électrique pour la durée totale du projet, stabilisation des parties situées directement à côté de la zone de démolition	1200€ / mois
Organisation de chantier	Zone de chantier très limitée	Suivi strict et organisation de la zone de chantier relatif au stockage, trans port et organisation des entrepreneurs	800 € / mois
Ordre et netteté	Voiries et environs pollués, déchets au chantier	Nettoyer et ranger le chantier et ses environs	600€ / mois
Tous les travaux	Risques imprévus (imprévus suite aux types de travaux de transformation)	Etablissement préliminaire d'une description de travail spécifique et d'une analyse des risques avec mesures de prévention pour les travaux à risques aggravés.	500€ / mois
Tous les travaux	Interférence entre différents entrepreneurs	La coordination du planning afin que les travaux soient exécutés en phases et que les entreprises soient séparées l'une de l'autre autant que possible.	650€ / mois
Tous les travaux	Danger de chutes	Protection des zones entraînant le risque de chutes. Fournir des garde-corps, rampes intermédiaires et plinthes de butées autour des ouvertures, fouilles, bords de toit, escaliers, échafaudages, etc.	600€ / mois

Remarque : Déclare que les montants figurant ci-dessus correspondent aux surcoûts engendrés par la sécurité venant en complément aux moyens d'exécutions (exemple: échafaudage,) déjà inclus et répartis uniformément sur l'ensemble de nos prix unitaires figurant dans notre offre. Ce surcoût «sécurité» n'est donc plus à additionner à notre bordereau.

<u>Activités</u>	<u>Risques</u>	<u>Mesures de prévention et de protection</u>	<u>Coût des mesures de prévention et de protection</u>
Installation de chantier	Divers accidents vis-à-vis des tiers	Clôture de chantier/signalisation/éclairage/installation électrique pour la durée totale du projet, stabilisation des parties situées directement à côté de la zone de démolition	400€ / mois
Organisation de chantier	Zone de chantier très limitée	Suivi strict et organisation de la zone de chantier relatif au stockage, trans port et organisation des entrepreneurs	300 € / mois
Ordre et netteté	Voiries et environs pollués, déchets au chantier	Nettoyer et ranger le chantier et ses environs	250€ / mois
Tous les travaux	Risques imprévus (imprévus suite aux types de travaux de transformation)	Etablissement préliminaire d'une description de travail spécifique et d'une analyse des risques avec mesures de prévention pour les travaux à risques aggravés.	250€ / mois
Tous les travaux	Interférence entre différents entrepreneurs	La coordination du planning afin que les travaux soient exécutés en phases et que les entreprises soient séparées l'une de l'autre autant que possible.	300€ / mois
Tous les travaux	Danger de chutes	Protection des zones entraînant le risque de chutes. Fournir des garde-corps, rampes intermédiaires et plinthes de butées autour des ouvertures, fouilles, bords de toit, escaliers, échafaudages, etc.	300€ / mois

**Remarque :** Déclare que les montants figurant ci-dessus correspondent aux surcoûts engendrés par la sécurité venant en complément aux moyens d'exécutions (exemple: échafaudage,) déjà inclus et répartis uniformément sur l'ensemble de nos prix unitaires figurant dans notre offre. Ce surcoût «sécurité» n'est donc plus à additionner à notre bordereau.

**Chantier : TOUS**

N°	ACTIVITES	RISQUES = FORMES D'ACCIDENTS POSSIBLES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	Remarques
----	-----------	---	---	-----------

Les présentes mesures spécifiques viennent compléter notre plan de sécurité et de santé. Elles ont été déterminées après une étude préalable et viennent s'ajouter aux autres mesures de notre PSS.

1.	Toutes les activités exercées sur les chantiers	<p><b>Risque biologique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Être contaminé par le Covid 19/ coronavirus</li> <li>● Contaminer d'autres personnes avec le Covid 19 / coronavirus</li> <li>● Propagation de la pandémie Covid 19 / coronavirus</li> </ul> <p><b>Evaluation :</b> risque majeur - potentiellement mortel ou maladie grave</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Respecter scrupuleusement toutes les directives imposées par les autorités compétentes</li> <li>➤ Appliquer rigoureusement les instructions données par les responsables de chantier</li> <li>➤ Suivre les avis et les conseils donnés par le SIPP et le SEPP</li> <li>➤ Respecter la "distance sociale" : rester à l'écart des autres personnes à une distance <u>minimum</u> de 1,50 m - <b>Eviter tout contact physique</b></li> <li>➤ Organisation et planification des activités et de l'installation des postes de travail de manière à garantir au mieux la distance sociale</li> <li>➤ Eviter d'organiser des réunions/repas avec trop de participants et dans des locaux trop exigus et insuffisamment ventilés</li> <li>➤ Organiser les réunions et les repas à l'extérieur en fonction des situations</li> <li>➤ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou à l'aide de gel hydroalcoolique : laver la paume et le dessus des mains et entre les doigts; pendant minimum 60 secondes</li> <li>➤ S'essuyer les mains avec de l'essuie-tout et le jeter à la poubelle</li> <li>➤ Se laver les mains, comme ci-avant, après être allé aux toilettes et avant de manger</li> <li>➤ Se moucher dans des mouchoirs en papier et les jeter immédiatement à la poubelle</li> <li>➤ Eviter de se toucher le visage, surtout le nez et la bouche</li> <li>➤ Éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans son coude</li> </ul>	<p>S'informer en continu</p> <p>Informé chaque travailleur présent</p> <p>Technique : s'écarter en tendant chacun son bras vers l'autre sans se toucher et reculer encore d'un pas en arrière</p> <p>Planifier l'occupation des locaux Aération et nettoyage régulier des locaux</p> <p>Disposer de l'eau et du savon et/ou de gel hydroalcoolique et de papier essuie-tout sur les lieux de travail Indiquer clairement l'endroit où se laver les mains</p>
----	---	---	---	--

**Chantier : TOUS**

N°	ACTIVITES	RISQUES = FORMES D'ACCIDENTS POSSIBLES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	Remarques
----	-----------	---	---	-----------

Les présentes mesures spécifiques viennent compléter notre plan de sécurité et de santé. Elles ont été déterminées après une étude préalable et viennent s'ajouter aux autres mesures de notre PSS.

			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afficher les consignes spécifiques de prévention, de protection et d'hygiène dans les locaux occupés/fréquentés par les travailleurs</li> <li>➤ Assurer un nettoyage régulier des locaux et des sanitaires : avant et après occupation</li> <li>➤ Porter des gants en cas de contact avec des objets ou équipements de travail potentiellement contaminés</li> <li>➤ Eviter d'utiliser les outils/affaires d'un autre travailleur</li> <li>➤ Ne pas partager la vaisselle entre travailleurs</li> <li>➤ Réaliser une aération-ventilation maximale des lieux de travail</li> <li>➤ Porter un masque de protection mis à disposition, en cas de proximité avec une personne où la distanciation sociale ne peut être garantie en continu</li> <li>➤ Organiser les livraisons sur chantier de manière à limiter/empêcher un rapprochement entre les travailleurs et le livreur</li> <li>➤ Déplacement en véhicule avec un maximum de 2 personnes écartées de 1,50 m</li> <li>➤ Informer sa direction et les responsables du chantier en cas de soupçon de contamination personnelle ou d'une autre personne présentant les symptômes liés à l'infection</li> </ul>	<p>Informers les travailleurs sur les points à vérifier Affiches de l'entreprise et/ou affiches disponibles sur internet Disposer de produits d'entretien pour les sanitaires Disposer de gants sur les lieux de travail</p> <p>Disposer de masques de protection sur les lieux de travail</p> <p>Précisez une zone de déchargement provisoire et évitez l'échange de documents Disposez de véhicules avec double banquette ou utiliser le véhicule personnel + nettoyage régulier de l'habitacle</p>
--	--	--	---	---

**Chantier : TOUS**

N°	ACTIVITES	RISQUES = FORMES D'ACCIDENTS POSSIBLES	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	Remarques
----	-----------	---	---	-----------

Les présentes mesures spécifiques viennent compléter notre plan de sécurité et de santé. Elles ont été déterminées après une étude préalable et viennent s'ajouter aux autres mesures de notre PSS.

			<p align="center"><u>En cas de soupçon d'infection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer immédiatement la direction et le supérieur hiérarchique</li> <li>➤ Quitter le chantier et rester à domicile. Informer le médecin traitant - appliquer scrupuleusement les directives données par celui-ci - <b>ne pas aller à la consultation du médecin traitant, ni aux urgences</b></li> </ul> <p align="center"><u>En cas de contamination confirmée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Rester à la maison</b></li> <li>➤ <b>Contacter la Direction, le supérieur hiérarchique et le SIPP</b></li> <li>➤ <b>Se soigner correctement suivant les mesures prescrites par le médecin traitant</b></li> <li>➤ <b>Rester en quarantaine complète pendant la durée totale prescrite par le médecin traitant</b></li> <li>➤ <b>Porter un masque en cas de présence d'autres personnes</b></li> <li>➤ <b>S'assurer d'une guérison complète, confirmée médicalement, avant de prévoir le retour au travail en entreprise</b></li> </ul> <p align="center"><b><u>Protégez vos proches et tenez vous à distance par rapport à ceux-ci</u></b></p>	<p>Symptômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ &gt; 37,5 °C de température</li> <li>■ maux de tête</li> <li>■ douleurs musculaires</li> <li>■ toux</li> <li>■ mal de gorge</li> <li>■ difficultés respiratoires</li> </ul> <p>Téléphoner - faire un sms - envoyer un mail - <b>envoyer le certificat médical par courrier</b></p>
--	--	--	--	--



## clausse sociale - mise à l'emploi

<u>Procédure Ouverte</u>	01-11-21
<u>Pouvoir Adjudicateur :</u>	Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
<u>Objet du marché :</u>	Marché de travaux relatif à la construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10
<u>Lieu d'exécution :</u>	rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
<u>Numéro de référence :</u>	N°60060 (marché C2019/160) – RAN0066_001- CDC21.022

Les soussignés s'engagent sans réserve à occuper sur le chantier, eux-mêmes ou éventuellement par l'intermédiaire de ses sous-traitants, dans le cadre d'un contrat de travail conforme aux dispositions légales et aux conventions collectives de travail applicables aux prestations à effectuer sur ce même chantier, le personnel qui lui sera présenté par le pouvoir adjudicateur ou par l'organisme d'encadrement désigné, conformément aux présentes clauses administratives

"Dressé par les soussignés pour être joint à l'offre de ce jour"

Schaerbeek, le 29/10/2021

FAKANE s.r.l,  
Représentée par Farid AZARKAN  
(Par signature électronique sur E-Tendering)

BALFREPHI s.p.r.l., Gérant  
Représentée par Frédéric BALCAEN  
(Par signature électronique sur E-Tendering)







**Siège d'exploitation**  
**Blvd Général Wahis 16 G**  
**B-1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le 29 octobre 2021

**Remarques jointes à l'offre de prix**

**Concerne :** MARCHÉ DE TRAVAUX  
ECOLE 10 Rue Ransfort à 1080 Bruxelles LOT II et LOT III

Madame,  
Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe notre offre de prix pour les travaux décrits au Cahier spécial des charges ainsi que ci-dessous nos remarques.

- Inventaire amiante non reçu
- Documents PEB non reçus
- Documents liés à la sécurité non reçus (OCB)
- Notre offre tient compte des circonstances et mesures connues et en vigueur le 10e jour avant la date de la soumission

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

# avis rectificatifs

<u>Procédure Ouverte</u>	01-11-21
<u>Pouvoir Adjudicateur :</u>	Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
<u>Objet du marché :</u>	Marché de travaux relatif à la construction d'une extension et au réaménagement de l'école et à la démolition et la reconstruction des blocs sanitaires se trouvant dans la cour de l'école 10
<u>Lieu d'exécution :</u>	rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
<u>Numéro de référence :</u>	N°60060 (marché C2019/160) – RAN0066_001- CDC21.022

Les soussignés, attestent avoir pris connaissance des avis rectificatifs du 08/10/2021 (BDA : 2021-539460) et du 14/10/2021 (BDA : 2021-540252), relatif au projet mentionné en rubrique, et en avoir tenu compte lors de l'établissement de ses prix.

"Dressé par les soussignés pour être joint à l'offre de ce jour"

Schaerbeek, le 29/10/2021

FAKANE s.r.l,  
Représentée par Farid AZARKAN  
**(Par signature électronique sur E-Tendering)**

BALFREPHI s.p.r.l., Gérant  
Représentée par Frédéric BALCAEN  
**(Par signature électronique sur E-Tendering)**

